

# CAHIER DE ReCHERCHE

SEPTEMBRE 91

■ N° 19

## ENTRE ECOLE ET EMPLOI : LES TRANSITIONS INCERTAINES

*Cette recherche a été financée par  
la Mission Interministérielle Recherche Expérimentation  
du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
et du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.  
Elle a également bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche  
attribuée par le Commissariat Général du Plan au CREDOC*



Denise Bauer  
Patrick Dubechot  
Michel Legros

# CREDOC

**C R E D O C**

**Département  
"Evaluation des  
Politiques sociales"**

## **ENTRE ECOLE ET EMPLOI : LES TRANSITIONS INCERTAINES**

### **NOTE DE SYNTHÈSE**

**Denise BAUER, Patrick DUBECHOT, Michel LEGROS**

### **LES JEUNES ET L'ACCES A L'EMPLOI : LA MONTEE DES STATUTS INTERMEDIAIRES**

Le segment du marché du travail sur lequel se retrouvent les jeunes à faible niveau de qualification a subi une triple inflexion depuis une quinzaine d'années. On constate d'abord un développement des contrats à durée déterminée : ce mouvement touche l'ensemble des salariés, mais il est particulièrement net pour les 20-24 ans. Le travail intérimaire a aussi progressé et de manière plus importante que les contrats à durée déterminée. Enfin, le salariat à temps partiel prend toujours plus d'importance, notamment dans les professions très féminisées où il est concentré.

Parallèlement à ces évolutions, "les dispositifs-jeunes" ont connu un développement considérable avec la mise en place de statuts de plus en plus diversifiés et évolutifs. Les premiers balbutiements de cette politique datent de la période 1968-1974 : stages de pré-formation professionnelle, de remise à niveau scolaire, d'aide à la recherche d'emploi ou stages de formation alternée. Le premier programme interministériel sur ce

thème est apparu dans les années 1975-1977. Il étendait le dispositif à certains diplômés et créait, à côté du statut de stagiaire de la formation professionnelle, celui de titulaire d'un contrat de travail de type particulier (premiers stages dits de qualification).

Au cours de la période 1977-1982, les expériences antérieures ont été reprises, étendues et insérées dans un ensemble de mesures visant les jeunes, mais aussi d'autres publics. Au côté des Pactes Nationaux pour l'Emploi, qui s'étalaient sur plusieurs campagnes et proposaient à la fois stages, contrats particuliers et mesures d'aides à l'embauche pour les entreprises, était institué le Plan Avenir Jeunes, qui introduisait des différences parmi les chômeurs selon leurs possibilités d'intégration sur le marché du travail. En parallèle, diverses expériences furent menées auprès de jeunes en difficultés ne pouvant bénéficier des P.N.E..

Amener les jeunes à la qualification professionnelle devint l'objectif prépondérant à partir de 1982. Pour la première fois, des itinéraires de formations différenciées furent proposés, et de nouvelles institutions mises en place telles les Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation, et les Missions Locales pour assurer le suivi des jeunes. Si les stages de formation de type orientation, insertion, qualification s'étendent et se généralisent, on assiste pendant cette période aussi à un développement et une diversification des contrats de travail de type particulier, en même temps que se mettent en place des mesures visant à la réintégration d'une fraction des jeunes dans le système scolaire ou à la prolongation de la durée de la formation professionnelle initiale.

Si à partir de 1985, les pouvoirs publics ont créé les Travaux d'Utilité Collective et les Stages d'Insertion à la Vie Professionnelle, fin 1988, de nouvelles dispositions ont entraîné la refonte de l'ensemble des stages et des programmes dans un dispositif unifié, visant à procurer aux jeunes une qualification professionnelle reconnue. Cette offre massive de stages et de dispositifs transitoires pour l'accès au marché du travail constitue un fait marquant dans le champ des politiques sociales et économiques. Inflexion de cette politique ou ajustement correctif, les pouvoirs publics semblent mettre récemment plutôt l'accent sur les contrats de type particulier, sur le modèle du contrat emploi-solidarité, et affirment la prééminence de toute forme d'emploi sur les autres dispositifs d'entrée dans la vie professionnelle.

## PRECAIRES OU STAGIAIRES : LES JEUNES EN TRANSITION

Dans le cadre d'un programme conduit par la Mission Interministérielle Recherche Expérimentation, le CREDOC a engagé une recherche dont l'objectif majeur était d'analyser la place occupée par l'ensemble des statuts intermédiaires dans les trajectoires d'insertion des jeunes à bas niveau de qualification. Dans ce cadre, ont été réalisés une centaine d'entretiens auprès de jeunes de 20 à 23 ans peu qualifiés, qui se trouvaient au moment de l'enquête dans des statuts intermédiaires entre l'inactivité et l'emploi stable. Ces entretiens sont venus compléter une exploitation secondaire de l'enquête emploi de l'INSEE.

Cette enquête permet de distinguer à l'intérieur de la population des jeunes actifs des groupes particuliers : les chômeurs, les stagiaires, les jeunes travaillant dans le cadre de contrats précaires et ceux possédant des emplois stables. Ces divers statuts concernent, à des degrés divers, les 16-25 ans selon leur sexe, leur âge et leur niveau de formation. Un nombre important de jeunes femmes se trouve parmi les chômeurs et les stagiaires, et l'on rencontre davantage de jeunes hommes parmi les précaires et les stables. Les stages accueillent plutôt des jeunes en début de parcours d'insertion, et concernent davantage les jeunes les moins qualifiés. Les contrats de travail précaire sont moins datés dans le parcours, et alors que les jeunes qualifiés se détournent, avec le temps, de ce dernier type de statut, ils deviennent accessibles aux moins qualifiés.

L'étude montre nettement l'existence de clivages plus complexes entre les jeunes selon leur statut d'activité. Ainsi le fait de "rester ou non chez ses parents" n'est pas indépendant de l'origine géographique (région et type de commune) de la nationalité et du niveau de formation. Il est cependant possible d'appréhender le milieu social d'origine des jeunes à partir des caractéristiques de la famille et des parents de ceux qui résident au domicile familial. Le clivage entre chômeurs et stagiaires d'une part, et précaires et "stables" d'autre part est assez significatif. Les familles dont sont issus les jeunes chômeurs et les jeunes stagiaires présentent des caractéristiques plus défavorables : plus de familles monoparentales et de familles nombreuses, leurs pères sont plus sensibles au chômage et moins bien placés dans la hiérarchie socio-professionnelle, leurs mères demeurent plus fréquemment au foyer. Leurs parents ont aussi terminé plus tôt leurs études et plus souvent à des niveaux de formation très faibles. Les caractéristiques familiales font se rapprocher jeunes précaires et stables, leurs familles présentent moins d'indices de précarité.

La part de jeunes actifs vivant en couple est variable selon les statuts. Les jeunes femmes sont plus souvent dans cette situation que leurs homologues masculins. Si près de 40% des jeunes stables vivent en couple, un jeune précaire et un jeune chômeur sur quatre sont dans cette situation, contre seulement 12% des stagiaires. Il semble exister une relative homogamie entre les statuts en activité des conjoints. Tant en termes de formation, qu'au niveau de la catégorie socio-professionnelle, se retrouve une forme de hiérarchie où les chômeurs sont les moins bien placés, alors que précaires et stables se rapprochent dans des situations moins difficiles. Il est cependant sur ce point moins aisé de conclure au sujet des stagiaires, rarement en couple, en raison de leur plus jeune âge.

Les différences entre ces quatre catégories d'actifs sont réduites, mais demeurent cependant du point de vue du sexe, du mode de vie et de l'origine sociale, lorsqu'ils appartiennent à la même classe d'âge et disposent d'un niveau de formation équivalent.

#### **LA DUREE DE L'INTERMEDIARITE**

Les trajectoires des jeunes enquêtés par le CREDOC ont été reconstituées. La diversité de la longueur des trajectoires induite par un âge de sortie plus ou moins précoce du système scolaire conduit à la définition de trois groupes selon que ce parcours est court, moyen ou long (respectivement moins de trois ans, de trois à moins de cinq ans, cinq ans ou plus). Les plus anciens dans leur parcours sont les plus positifs sur le chapitre de l'école. Davantage demandeurs de formation, ils connaissent mieux les dispositifs d'insertion. Les plus jeunes, moins positifs au sujet de l'école, sont aussi plus accusateurs envers le marché du travail, dont le déséquilibre est responsable, selon eux, de leurs difficultés d'insertion.

Le chômage rythme les trajectoires. Seuls, les pratiquants de l'intérim ont moins connu le chômage. Les stages constituent un point de passage quasi-obligé, le quart des individus qui n'ont pas connu le chômage sont, encore une fois, les pratiquants réguliers du travail intérimaire, ces derniers forment une classe à part. Les petits boulots et contrats de travail à durées déterminées sont plus difficiles à appréhender.

Une classification tenant compte à la fois de la longueur de trajectoire, de son rythme et de la récurrence d'un type d'activité ou l'autre a été réalisée. Là encore, se distinguent les jeunes adeptes du "contrat ou rien", pratiquants réguliers de l'intérim, qui alternent petites périodes de chômage ou inactivité avec contrats d'intérim. Ils s'opposent à ceux dont le parcours est principalement constitué de l'alternance "chômage-stage-

chômage". Ces derniers expriment une certaine lassitude, et l'inactivité forcée les fait se tourner vers les stages. Fatalistes, ils affirment que "c'est pas facile de trouver un travail". Une troisième catégorie se dégage, dont le discours est positif et les trajectoires plus diverses dans leur contenu. Un autre groupe semble proche de l'inactivité, constitué de personnes ayant eu de longues périodes d'inactivité en raison de problèmes de santé ou de la naissance d'un ou plusieurs enfants. Ils sont aussi indécis que ces jeunes dont le chômage caractérise la trajectoire.

### **FAMILLE, DISPOSITIFS D'INSERTION, TRAVAIL : UNE TRILOGIE DE LA POST-ADOLESCENCE**

L'augmentation de la durée de l'intermédiarité tend à rendre les jeunes plus exigeants sur le chapitre des relations et de l'ambiance dans le travail, et, les amener à se replier sur la sphère de la vie privée. Les comportements liés plus directement à la mobilisation des ressources, et en particulier des ressources familiales varient selon l'âge et la place dans le champ des statuts intermédiaires.

Le passage par ces statuts contribue à redéfinir les aspirations. On n'est plus en droit d'attendre de l'école une définition claire des aspirations correspondant à chaque stade atteint dans le système scolaire. Pour des jeunes caractérisés par leur échec scolaire, le dispositif-jeune concourt à la construction et au réaménagement des projets d'insertion. Si les formateurs utilisent des normes d'internalité, qui privilégient les déterminismes psychologiques dans l'explication des conduites et des situations, les jeunes interrogés considèrent que les difficultés d'insertion professionnelle de l'ensemble des jeunes sont d'abord la résultante d'un problème économique. Cependant, si on les interroge sur leurs propres difficultés à s'insérer, celles-ci seraient induites en premier lieu par une question de formation.

A l'acte de formation, et à la notion de contrat se trouve attachée l'idée de projet. Lorsqu'on demande aux jeunes de se projeter dans les années à venir, on s'aperçoit comment l'absence de projet peut être un symptôme d'impuissance et se traduire pour ces jeunes par une attitude de retrait. Près d'un sur deux n'envisage pas d'avenir, ou anticipe un avenir profondément dégradé. Les autres considèrent qu'ils vont sortir à plus ou moins brève échéance et de manière satisfaisante des "statuts intermédiaires". Il paraît important de se poser la question de la mise "hors-jeu" de cette fraction de la jeunesse, et particulièrement des jeunes les moins qualifiés. Plus cette situation d'incertitude se prolonge, plus elle

marginalise des individus qui ne se projettent plus dans un avenir trop incertain, révélant en cela l'importance de l'influence de la durée dans les processus d'insertion.

Au terme de cette étude, il apparaît nettement que la stratification des statuts intermédiaires recouvre une stratification sociale. L'étude des passages d'un segment à l'autre, de chômeur à stable en passant par stagiaire et précaire, montre que ces passages n'ont jamais la netteté des trajectoires ascendantes, mais sont plutôt constitués par un ensemble de va-et-vient entre des segments proches.

**CREDOC**

CAHIER DE RECHERCHE

**ENTRE ECOLE ET EMPLOI :  
LES TRANSITIONS INCERTAINES**

*Cette recherche a été financée par  
la Mission Interministérielle Recherche Expérimentation  
du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
et du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.  
Elle a également bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche  
attribuée par le Commissariat Général du Plan au CREDOC*

**Département  
"Évaluation des  
Politiques sociales"**

**Denise BAUER  
Patrick DUBECHOT  
Michel LEGROS**

Secrétariat : Christiane DUBOIS

SEPTEMBRE 1991

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

---

*Les auteurs de ce rapport remercient Bernard SIMONIN, à l'origine du programme de recherche, ainsi que Nathalie FRIGUL pour la réalisation des entretiens.*

## S O M M A I R E

	Page
<b>INTRODUCTION</b>	1 1
<b>PREMIER CHAPITRE</b>	
<b>LES JEUNES ET L'ACCES A L'EMPLOI : LA MONTEE DES STATUTS INTERMEDIAIRES</b>	2 9
<b>I - LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS PRECAIRES POUR LES JEUNES</b>	3 1
1. LA PROGRESSION DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE	3 2
2. LE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL INTERIMAIRE	3 4
3. SALARIES A TEMPS PARTIEL : EVOLUTION A LA HAUSSE	3 6
<b>II - LE DEVELOPPEMENT DES "DISPOSITIFS- JEUNES"</b>	3 9
1. L'EVOLUTION DES DISPOSITIFS	3 9
1-1. Les premières expérimentations : 1968-1974	4 0
1-2. Le premier programme interministériel : 1975-1976	4 1
1-3. Plan de lutte contre le chômage et expériences en direction des jeunes en difficulté	4 2
1-4. Le dispositif d'insertion sociale et profes- sionnelle	4 6
<b>DEUXIEME CHAPITRE</b>	
<b>PRECAIRES OU STAGIAIRES : LES JEUNES EN TRANSITION</b>	5 7
<b>I - AGE, SEXE ET NIVEAU DE FORMATION : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION JEUNE</b>	6 3
1. L'AGE DES JEUNES	6 3
2. SEXE ET ACTIVITE DES JEUNES	6 5
3. LES NIVEAUX DE FORMATION	7 0

<b>II - STATUTS INTERMEDIAIRES ET MILIEUX FAMILIAUX D'ORIGINE</b>	<b>7 4</b>
1. "RESTER OU NE PAS RESTER" CHEZ SES PARENTS	7 5
1-1. La localisation géographique	7 5
1-2. La nationalité de l'enquêté et la catégorie socio-professionnelle du père	7 6
1-3. Le niveau de formation	7 6
1-4. La recherche d'un emploi ou d'un autre emploi	7 7
2. LES JEUNES VIVANT CHEZ LEURS PARENTS	7 7
2-1. Composition de la famille et logement	7 8
2-2. Age des parents et nationalité	7 9
2-3. Activité et profession des parents	8 1
2-4. Niveau de formation et âge de fin d'études des parents	8 9
3. LES JEUNES ACTIFS VIVANT EN COUPLE	9 5
<b>III - STATUTS INTERMEDIAIRES ET GROUPES DE NIVEAU</b>	<b>1 0 5</b>
1. LES ECARTS DE TYPE D'ACTIVITE ENTRE HOMMES ET FEMMES	1 1 0
2. LE MODE DE VIE ET LE TYPE D'ACTIVITE RESTENT TRES LIES	1 1 3
3. L'INFLUENCE DU MILIEU SOCIO-PROFESSIONNEL DU PERE	1 1 5
<b>TROISIEME CHAPITRE</b>	<b>LA DUREE DE L'INTERMEDIARITE</b>
	<b>1 2 3</b>
1. DES TRAJECTOIRES DE LONGUEURS DIVERSES	1 2 7
2. D'UNE ETAPE A L'AUTRE	1 3 2
2-1. Le chômage rythme les trajectoires	1 3 2
2-2. Le stage point de passage quasi-obligé	1 3 4
2-3. Les pratiquants de l'intérim : une classe à part	1 3 6
2-4. Petits boulots et travaux à durées déterminées	1 3 7
3. DES TRAJECTOIRES TYPES	1 3 9
3-1. "Le contrat ou rien"	1 4 0
3-2. L'alternance "chômage-stage-chômage"	1 4 2
3-3. "Les débrouillards"	1 4 4
3-4. Les travailleurs sans contrat	1 4 5

	3-5. Les parcours dominés par l'inactivité ou le service militaire	146
	3-6. Les cas lourds d'inactivité	147
	3-7. Les individus en recherche	148
<b>QUATRIEME CHAPITRE</b>	<b>FAMILLES, DISPOSITIFS D'INSERTION, TRAVAIL UNE TRILOGIE DE LA POST-ADOLESCENCE</b>	<b>151</b>
	<b>I - LA JEUNESSE, UN CYCLE DE VIE QUI N'EN FINIT PLUS ?</b>	<b>155</b>
	1. DES ETAPES EN EVOLUTION	155
	2. LES PRATIQUES DU TEMPS VACANT	157
	3. STATUT INTERMEDIAIRE ET AUTONOMIE FAMILIALE UNE PERIODE SAS DE NEGOCIATION DIFFUSE	160
	<b>II - LE PASSAGE PAR LES STATUTS INTERME- DIAIRES : PERIODE DE TRANSITION ET PROCESSUS DE REDEFINITION DES ASPIRATIONS</b>	<b>165</b>
	1. LA MISE HORS JEU ET LE BROUILLAGE DES ASPIRATIONS POSSIBLES	165
	2. INTERNALITE / EXTERNALITE	167
	2.1. L'internalité : une norme	167
	2-2. Des perceptions différenciées selon que l'on évoque les difficultés des jeunes ou les raisons de ses propres difficultés	168
	2-3. L'internalité comme introduction à la socia- lisation	174
	<b>III - CAPACITE DE PROJECTION ET ELABORATION D'UN PROJET DE VIE OU PROJET PROFES- SIONNEL</b>	<b>176</b>
	1. CAPACITE DE PROJECTION ET PEDAGOGIE DU CONTRAT	176
	2. COMMENT DES JEUNES ADULTES DANS DES SITUATIONS "INTERMEDIAIRES" SE VOIENT DANS DEUX OU TROIS ANS	177
<b>CONCLUSION GENERALE</b>		<b>181</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>191</b>
<b>ANNEXE</b>		<b>197</b>
	<b>LISTE DES SIGLES UTILISES</b>	<b>199</b>
	<b>TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENTRETIENS</b>	<b>201</b>
	<b>GUIDE D'ENTRETIEN</b>	<b>205</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES MESURES TUC ET SIVP DE 1984 A 1988	1 5
Tableau n°2	NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES RECRUTES DANS LES SIVP LES CONTRATS D'ADAPTATION, LES CONTRATS DE QUALIFICATION	1 7
Tableau n°3	NON INDEMNISES DE MOINS DE 25 ANS (catégories 1, 2, 3)	1 8
Tableau n°4	PERSONNES ENTREES EN ACTIVITE AVEC UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE SELON L'AGE ET LE SEXE	3 3
Tableau n°5	PERSONNES ENTREES EN ACTIVITE AVEC UN CONTRAT D'INTERIM SELON L'AGE ET LE SEXE	3 5
Tableau n°6	LES ACTIFS OCCUPES DE 15 A 24 ANS SELON LE SEXE ET LE TYPE D'HORAIRE DE TRAVAIL	3 8
Tableau n°7	EVOLUTION QUANTITATIVE DES CEF ET DES STAGES DANS LE CADRE DES PACTES	4 4
Tableau n°8	EVOLUTION QUANTITATIVE DES DIVERSES FORMULES DU DISPOSITIF 16-18 ANS	4 5
Tableau n°9	EVOLUTION DES DISPOSITIFS CONTRATS D'ADAPTATION, CONTRAT QUALIFICATION, SIVP ET TUC	5 0
Tableau n°10	REPARTITION DES 16-24 ANS DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES	6 1
Tableau n°11	REPARTITION DES 16-24 ANS DANS L'ECHANTILLON OBSERVE POUR CHAQUE STATUT EN ACTIVITE, SELON LE MODE D'HABITATION	7 4
Tableau n°12	REPARTITION SELON LE TYPE DE MENAGE DES JEUNES ACTIFS VIVANT DANS LEUR FAMILLE	7 8
Tableau n°13	NATIONALITE DU PERE DES JEUNES	8 0
Tableau n°14	REPARTITION SELON LE SEXE DES JEUNES ACTIFS VIVANT "EN COUPLE"	9 5
Tableau n°15	REPARTITION SELON LA COMPOSITION DU MENAGE DES JEUNES ACTIVES VIVANT "EN COUPLE"	9 7
Tableau n°16	REPARTITION SELON LA COMPOSITION DU MENAGE DES JEUNES GENS ACTIFS VIVANT "EN COUPLE"	9 7
Tableau n°17	REPARTITION DES COUPLES SELON LE STATUT D' ACTIVITE DES DEUX MEMBRES	1 0 1
Tableau n°18	REVENU MENSUEL SALARIE PAR UNITE DE CONSOMMATION SELON LA CATEGORIE D'ACTIVITE DE LA JEUNE FEMME	1 0 3
Tableau n°19	REPARTITION DE CHAQUE GROUPE SELON LE SEXE	1 0 7
Tableau n°20	REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUÊTES SELON L'AGE DE SORTIE DE L'ECOLE	1 2 8
Tableau n°21	REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUÊTES SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION ET L'AGE DE SORTIE DE L'ECOLE	1 2 8
Tableau n°22	REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUÊTES SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION ET L'AGE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE	1 2 9

Tableau n°23	REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUETES SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION ET LE STATUT AU MOMENT DE L'ENQUÊTE	129
Tableau n°24	CARACTERISTIQUES DE LA TRAJECTOIRE SELON LA DUREE	130
Tableau n°25	PART DU TEMPS DE CHOMAGE DANS LA TRAJECTOIRE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	132
Tableau n°26	PART DE CHOMEURS SELON LE DELAI DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	134
Tableau n°27	PART DU TEMPS DE STAGE DANS LA TRAJECTOIRE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	134
Tableau n°28	PART DU TEMPS D'INTERIM DANS LA TRAJECTOIRE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	136
Tableau n°29	PART D'INTERIMAIRES SELON LE DELAI DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	137
Tableau n°30	PART DU TEMPS DE TRAVAIL SANS CONTRAT ET AVEC CONTRAT DANS LA TRAJECTOIRE POUR LES 100 JEUNES ENQUÊTES	138
Tableau n°31	COMPOSITION DES CLASSES SELON LE SEXE, LE MODE D'HABITAT ET LE STATUT PROFESSIONNEL	160
Tableau n°32	LES ECHANGES FINANCIERS AU SEIN DES FAMILLES DE L'ECHANTILLON	163

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1	EVOLUTION SELON L'AGE DE LA PART DES JEUNES DANS CHAQUE STATUT TRANSITOIRE	6 4
Graphique n°2	EVOLUTION SELON L'AGE DE LA PART D'ETUDIANTS, D'INACTIFS ET DE JEUNES "STABLES" DANS L'ENSEMBLE DES 16-24 ANS	6 4
Graphique n°3	REPARTITION SELON LE SEXE DANS CHAQUE TYPE DE STATUT (MILITAIRES EXCLUS)	6 6
Graphique n°4	EVOLUTION DE LA PART DES FEMMES PARTIES DE CHEZ LEURS PARENTS DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE	6 8
Graphique n°5	EVOLUTION DE LA PART D'HOMMES PARTIS DE CHEZ LEURS PARENTS DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE	6 8
Graphique n°6	EVOLUTION DE LA PART DE FEMMES VIVANT EN COUPLE DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE	6 9
Graphique n°7	EVOLUTION DE LA PART D'HOMMES VIVANT EN COUPLE DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE	6 9
Graphique n°8	REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION DE CHAQUE CATEGORIE DE JEUNES ACTIFS	7 1
Graphique n°9	EVOLUTION SELON LE TEMPS PASSE DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE DE LA PART DE STAGIAIRES PARMIS LES JEUNES ACTIFS, A SEXE ET NIVEAU DE FORMATION DONNES	7 2
Graphique n°10	EVOLUTION SELON LE TEMPS PASSE DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE DE LA PART DE PRECAIRES PARMIS LES JEUNES ACTIFS, A SEXE ET NIVEAU DE FORMATION DONNES	7 3
Graphique n°11	TAILLE DES MENAGES AUXQUELS APPARTIENNENT LES JEUNES ACTIFS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS	7 9
Graphique n°12	REPARTITION SELON L'AGE DES PERES	8 0
Graphique n°13	REPARTITION DES PERES DES JEUNES SELON LEUR ACTIVITE	8 2
Graphique n°14	REPARTITION SELON LEUR ACTIVITE DES MERES VIVANT AVEC LEUR CONJOINT	8 3
Graphique n°15	REPARTITION SELON LEUR ACTIVITE DES MERES DE FAMILLES MONOPARENTALES	8 4
Graphique n°16	REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PERES ACTIFS	8 6
Graphique n°17	REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MERES ACTIVES	8 6
Graphique n°18	REPARTITION SELON LE SALAIRE DES PERES ACTIFS	8 7
Graphique n°19	REPARTITION SELON LE SALAIRE DES MERES ACTIVES	8 9
Graphique n°20	REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION DES PERES	9 0
Graphique n°21	REPARTITION SELON L'AGE DE FIN D'ETUDES DES PERES	9 1
Graphique n°22	REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION DES MERES	9 2
Graphique n°23	REPARTITION SELON L'AGE DE FIN D'ETUDES DES MERES	9 3

Graphique n°24	DIFFERENCE D'AGE ENTRE CONJOINT ET CONJOINTE SELON LE STATUT EN ACTIVITE DE LA JEUNE FEMME	96
Graphique n°25	REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES SELON LEUR NIVEAU DE FORMATION	98
Graphique n°26	REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES SELON LEUR AGE DE FIN D'ETUDES	98
Graphique n°27	REPARTITION SELON LE STATUT EN ACTIVITE DES CONJOINTS DE CHAQUE CATEGORIE DE JEUNE ACTIVE	100
Graphique n°28	REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES SELON L'ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE	102
Graphique n°29	REPARTITION DE CHAQUE GROUPE SELON LE STATUT D'ACTIVITE	108
Graphique n°30	REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES HOMMES DE NIVEAUX V BIS OU VI	110
Graphique n°31	REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAU V	111
Graphique n°32	REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX I-II-III-IV	112
Graphique n°33	REPARTITION SELON LE MODE DE VIE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAU V BIS OU VI	114
Graphique n°34	REPARTITION SELON LE MODE DE VIE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAU V	114
Graphique n°35	REPARTITION SELON LE MODE DE VIE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX I-II-III-IV	115
Graphique n°36	REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX V BIS ET VI	117
Graphique n°37	REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAU V	118
Graphique n°38	REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX I-II-III ET IV	119
Graphique n°39	REPARTITION DES INDIVIDUS ENQUÊTES PAR LE CREDOC SELON LEUR TYPE DE TRAJECTOIRE	140
Graphique n°40	ANALYSE DE CORRESPONDANCES MULTIPLES DES PRATIQUES, DU TEMPS LIBRE POUR LES INDIVIDUS DE L'ECHANTILLON CREDOC	159

**INTRODUCTION**

D'articles en rapports, d'études en mémoires, un truisme hante les discours consacrés aux évolutions des conditions d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité : il serait plus difficile dans les années quatre-vingts que dans les années précédentes de passer de l'école au monde du travail. Pour être évident, chaque livraison de chiffres venant le confirmer, le fait n'en est pas moins trop simpliste et trop simplificateur. D'abord, il sous-estime totalement, les difficultés de passage, autrefois rencontrées par des jeunes basculant directement de l'école à l'emploi et pour lesquels l'accès au travail n'était pas forcément synonyme d'insertion professionnelle. Ensuite, pour la période actuelle, l'insertion professionnelle, qui se confond désormais avec l'accès à un emploi stable, ne présente pas les mêmes difficultés à tous les niveaux de formation. Si les modèles d'insertion professionnelle ont profondément changé de nature dans les deux décennies précédentes, ce changement atteint principalement les jeunes qui sortent du système de formation initiale à des niveaux V, V bis et VI. Pour ces jeunes, plus encore que pour les autres, le temps est venu des transitions floues entre l'école et l'emploi.

Les raisons de ce changement sont complexes et tiennent à la fois aux transformations industrielles et aux réponses à ces évolutions apportées par les politiques de l'emploi et, plus généralement, par les politiques sociales. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingts la structure des emplois s'est considérablement transformée. Le nombre total d'emplois a peu varié, mais les emplois ne sont plus les mêmes. L'offre de travail dans le secteur tertiaire a augmenté tandis que diminuait celle du secteur industriel, et si, à partir de 1985, l'emploi reprend dans tous les grands secteurs d'activité, à l'occasion de ce renouvellement du marché du travail, les entreprises ont fortement développé les contrats à durée limitée. Le nombre de ces contrats a dépassé un demi-million en mars 1988 et leur effectif a doublé depuis 1982 (INSEE, 1990).

Au milieu des années 1980, la politique de l'emploi change de cible prioritaire : elle s'adresse plus particulièrement aux jeunes sans formation et aux chômeurs de longue durée que le marché du travail tend à exclure. En effet, au sortir de l'appareil de formation, les possibilités d'emploi des jeunes se sont restreintes nettement au cours de la décennie 1974-1984. Dans cette période, les effectifs des jeunes qui occupaient un emploi neuf mois environ après leur sortie de l'appareil de formation diminuent de moitié, passant de

540 000 à 265 000, alors même que le nombre de sortants de l'appareil scolaire reste à peu près stable, autour de 800 000 (AUDIER, 1988).

L'insertion professionnelle des jeunes est progressivement devenue l'une des préoccupations majeures des politiques de l'emploi et divers programmes d'insertion professionnelle ont été créés et mis en place pour apporter une formation à ces jeunes sans emploi pour tenter de les faire entrer sur le marché du travail. Les publics ciblés sont allés en s'élargissant. Les programmes ont visé successivement les 16-18 ans, les 18-21 ans... pour former un ensemble : les 16-25 ans. Désormais, une catégorie "jeunes" est constituée, repérée par l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi par l'utilisation des classes d'âge dans les multiples études statistiques sur ce thème.

L'étude des usages de cet écart entre scolarité et emploi pour ces jeunes, vieux adolescents ou jeunes adultes, à faible niveau de qualification, constitue le sujet même de ce rapport. On peut, à propos de ces utilisations des dispositifs intermédiaires, faire l'hypothèse d'une absence d'homogénéité des usages. Bien que relevant d'un système transitionnel flou, chômeurs, personnes en contrat à durée déterminée ou bénéficiant d'un Travail d'Utilité Collective (TUC) ou d'un Stage d'Initiation à la Vie professionnelle (SIVP) ne se ressemblent pas, socialement du moins. Désignés par leur appartenance à un groupe d'âge relativement nouveau dans notre perception des cycles de vie, sortis du système scolaire plutôt en situation d'échec, ces jeunes -continus à les appeler ainsi- ne se caractérisent probablement pas par une profonde homogénéité dans laquelle une politique uniforme pourrait trouver ses raisons de bien fonctionner.

Cette diversité des situations intermédiaires nous semble devoir également être analysée en termes d'inclusion et d'exclusion. Confrontés à des dispositifs hétérogènes, des jeunes, eux-mêmes profondément dissemblables, ne bénéficient pas des mêmes atouts et les moins qualifiés paraissent se trouver davantage dans des filières à moindre capacité d'insertion professionnelle.

Le chômage des jeunes de 16 à 25 ans s'est réduit légèrement dans la période récente : 9% des jeunes sont chômeurs en 1988 contre 11% en 1985 (INSEE, 1990). Eric JOIN-LAMBERT (1988) confirme cette tendance : en mars 1988, environ 31% des jeunes actifs masculins sortis du système scolaire neuf mois auparavant étaient chômeurs ; la proportion était de 44% en mars 1984. Cette évolution se traduit par un moindre effectif

des jeunes inscrits à l'ANPE : du 1er trimestre 1985 au premier trimestre 1987 le nombre des jeunes inscrits a diminué de plus de 100 000.

Cependant l'"amélioration" des conditions d'insertion des sortants du système scolaire doit être relativisée. Si, avec une croissance retrouvée, l'emploi se redresse à partir de 1985, il ne faut pas négliger dans ce renversement de tendance, le soutien des dispositifs gouvernementaux et le développement des emplois de type particulier tels que les travaux d'utilité collective et les stages d'initiation à la vie professionnelle. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte du développement d'autres formes d'emplois précaires : contrats à durée déterminée, intérim.

En fait, on peut penser que le trait le plus caractéristique de cette dernière période est la diversification des formes d'emploi : le travail à temps partiel, l'emploi précaire, les stages se développent alors que le modèle classique d'emploi salarié à temps plein sans limitation de durée recule.

Les travaux d'évaluation de l'impact des mesures en faveur des jeunes sur leurs chances d'insertion professionnelle et sur la modification des pratiques de recrutement des entreprises conduisent à faire quelques remarques :

- La poursuite de la baisse du chômage des jeunes entre le premier trimestre 1987 et le premier trimestre 1988, alors même que le nombre des bénéficiaires des mesures TUC, SIVP, notamment, stagnait (tableau n°1) ou baissait sensiblement (contrats d'adaptation non compensés par l'augmentation des contrats de qualification), semble indiquer aussi que les employeurs font désormais des arbitrages plus favorables aux jeunes (Ministère du Travail, 1988).

Tableau n°1  
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES MESURES TUC ET SIVP  
DE 1984 A 1988

-En milliers-

	1985		1986		1987		1988	
	Flux	Stock	Flux	Stock	Flux	Stock	Flux	Stock
TUC	322,3	188,5	363,9	198,1	369,8	198,2	329,1	181,5
SIVP	37,8	19,0	183,1	72,0	323,3	102,0	289,4	87,3

Source INSEE, 1990.

- L'efficacité de ces dispositifs est difficile à évaluer, pourtant, il semble que ces diverses formules n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs mis en elles par leurs promoteurs. Ainsi, les exonérations de charges sociales accordées aux entreprises pour toute embauche de jeunes d'une durée d'au moins trois mois, dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, ont eu un effet très limité, obtenu en partie au détriment des actifs plus âgés (ELBAUM, 1988). La formation en alternance subit en 1988 une baisse sensible de son impact sur le marché du travail des jeunes : globalement le dispositif a recruté 454 000 jeunes contre 621 000 en 1987 (ce chiffre reste malgré tout supérieur à celui de 1986 : 367 000).

Cette réduction du volume de jeunes recrutés tient surtout à deux raisons. D'une part la fin des dispositions d'exonérations des cotisations sociales qui assortissaient fin 1986 et en 1987 le contrat d'adaptation : celui-ci devenu moins avantageux, enregistre une diminution rapide de ses entrées, de 251 000 en 1987 à 99 000 en 1988 (GUASCO, 1990). D'autre part, après que les critiques aient été formulées contre certains abus dans l'utilisation des SIVP, ceux-ci ont légèrement reculé quantitativement (323 000 en 1987 et 289 000 en 1988).

- Les jeunes les moins qualifiés n'ont pas, semble-t-il, été les principaux bénéficiaires des mesures permettant une meilleure insertion. Les stages de préparation à l'emploi continuent à les accueillir en priorité, mais les autres formules où le choix du jeune dépend d'un employeur leur sont bien moins ouvertes. C'est particulièrement vrai pour les contrats d'adaptation, mais c'est le cas aussi des contrats de qualification et des SIVP (tableau n°2). Les jeunes bénéficiant d'un TUC, quant à eux, n'ont pas le même profil suivant qu'ils sont recrutés par une petite commune ou un établissement public. Au total en 1988, comme en 1985, les jeunes sans qualification (niveau VI ou V bis de formation) constituent plus de 40% des inscrits à l'ANPE.

Tableau n°2  
**NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES RECRUTES DANS LES SIVP  
 LES CONTRATS D'ADAPTATION, LES CONTRATS DE QUALIFICATION**

-En pourcentage-

Situation à l'embauche	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1986 au 30 juin 1987	1988
<u>SIVP</u>		
Part des jeunes de niveau VI et Vbis	24,0	30,8
<i>Part des jeunes de niveau V</i>	<i>59,2</i>	<i>57,3</i>
<u>Contrat d'adaptation</u>		
Part des jeunes de niveau VI et Vbis	14,6	12,1
<i>Part des jeunes de niveau V</i>	<i>57,5</i>	<i>54,8</i>
<u>Contrat de qualification</u>		
Part des jeunes de niveau VI et Vbis	20,6	16,6
<i>Part des jeunes de niveau V</i>	<i>54,5</i>	<i>56,1</i>

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (SES).

Le CREDOC a essayé dans d'autres études d'analyser les causes de ce qu'il faut bien appeler une "dérive" par rapport aux objectifs affichés par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux en observant la mise en oeuvre de ces mesures dans plusieurs zones d'emploi (PASCAUD, SIMONIN, 1987). Il en ressort que face à des employeurs cherchant légitimement à maximiser le ratio productivité de jeune/coût du recrutement, les instances locales ne disposent pas encore de tous les moyens nécessaires à la mise en place d'une action cohérente autour de quelques objectifs d'insertion reconnus par tous comme prioritaires. De plus, les jeunes chômeurs des bassins d'emploi où se conjuguent faiblesse du système scolaire et manque de dynamisme économique semblent avoir moins de chances que les autres de bénéficier des effets positifs des différentes politiques d'aide à l'insertion professionnelle.

Il ne s'agit plus, dans cette recherche, d'analyser les causes organisationnelles des distorsions des politiques publiques mais bien d'explicitier les clivages qui peuvent rendre compte de l'utilisation différenciée des dispositifs d'insertion par les jeunes à faible niveau de qualification.

De nombreux articles ont souligné l'intérêt et les limites de la multiplication des statuts intermédiaires pour les jeunes. Le succès quantitatif évident des TUC et des SIVP a entraîné une réduction du nombre des jeunes actifs sans ressources. Mais, en dépit de ces mesures et malgré les allocations d'assurance chômage et l'allocation d'insertion, le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans non indemnisés reste important, même s'il a un peu baissé depuis 1985.

Tableau n°3

## DEMANDEURS D'EMPLOI NON INDEMNISES DE MOINS DE 25 ANS (catégories 1, 2, 3)

	1984	1985	Taux annuel	1986	Taux annuel	1987	Taux annuel
Fin mars		465 800		438 500	- 5,9 %	459 300	4,7 %
Fin juin		438 400		441 500	0,7 %	436 500	- 1,1 %
Fin septembre	609 600	598 200	- 1,9 %	601 000	0,5 %	561 100	- 6,6 %
Fin décembre	612 600	523 800	- 14,5 %	531 500	1,5 %	492 400	- 7,4 %
Moyenne annuelle		517 600		502 100	- 3,0 %	492 200	- 2,0 %

Catégorie 1 : personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 2 : personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 3 : personne sans emploi immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (y.c. de très courte durée).

Source : UNEDIC, 1988.

Ainsi, il n'est pas étonnant que les jeunes forment aujourd'hui une composante du public de l'aide sociale. Pour reprendre les résultats d'une étude du CREDOC (de la GORCE, 1988), on compte par exemple dans le Val-de-Marne, département où le taux de chômage est pourtant assez faible, plusieurs centaines de jeunes chômeurs non couverts par la Sécurité Sociale et obligés de recourir au service départemental de l'aide sociale pour obtenir la prise en charge de leur assurance personnelle. Toujours dans le même département, deux

mille autres, affiliés à un régime de Sécurité Sociale, bénéficiaient quand même de l'aide médicale faute de ressources suffisantes pour s'acquitter des dépenses restant à leur charge. Par ailleurs, l'aide extra-légale instaurée par le Conseil Général pour secourir les personnes isolées dans un dénuement extrême et ne pouvant plus compter sur une aide de leur entourage a été versée en 1987 à 250 jeunes de 21 à 25 ans, soit 18% du total des bénéficiaires.

En se référant aux résultats de l'enquête sur l'emploi de 1987, le Centre d'Etude des Revenus et des Coûts estimait, qu'au niveau national, il existait une présomption de pauvreté pour environ 100 000 ménages dont le chef était âgé de 16 à 25 ans, dont 50 000 qui n'avaient, au moment de l'enquête, ni revenu d'activité, ni allocation chômage (CERC, 1988).

Certaines données de l'enquête sur l'emploi publiées chaque année dans les collections de l'INSEE confirment la fréquence de ces situations familiales difficiles dues à l'absence de ressources des enfants chômeurs mais ne permettent pas d'analyses détaillées. Ainsi en 1987, il y avait 180 000 enfants d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans qui étaient au chômage et vivaient chez leurs parents, soit un nombre équivalent à celui des enfants d'ouvriers encore élèves ou étudiants à cet âge.

Les informations qui viennent d'être résumées ne permettent guère de se prononcer avec certitude quant à l'impact des mesures jeunes sur les ressources des ménages à bas revenus. Toutefois, la sélection qui s'opère, de fait, à l'entrée de la plupart des dispositifs et l'absence fréquente de réels cursus d'insertion professionnelle pour les moins qualifiés, malgré les efforts de l'ANPE, des missions locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation, laissent supposer que les statuts intermédiaires ne représentent pas une avancée significative dans l'apparition d'un droit à l'emploi et à un minimum de ressources pour les jeunes.

La loi relative au revenu minimum d'insertion exclut de son bénéfice les ménages où la personne de référence a moins de 25 ans et prévoit des compléments d'aide d'un faible montant (de 643 F à 1 073 F selon la majoration) pour toute personne à la charge d'un couple (et donc, en particulier, pour un enfant d'âge adulte sans ressources propres). On peut penser qu'en plus d'une fonction de socialisation et de formation, on attend des programmes en faveur de l'emploi des jeunes qu'ils contribuent à la résolution du problème social posé par les jeunes en situation de pauvreté.

De nos études précédentes, nous avons conclu que l'intensité du recours à chacune des mesures et le profil moyen des bénéficiaires dépendaient d'abord des besoins des employeurs dans les secteurs d'activité dominants et non de la spécificité des problèmes d'insertion rencontrés dans la zone. Par rapport à l'objet de la recherche actuelle, cela signifie que le service public de l'emploi (ou les organismes mutualisateurs pour le dispositif de formation en alternance) n'a pas imposé une définition stricte des publics prioritaires (jeunes les moins formés par exemple) qui aurait infléchi le comportement des employeurs. Or il est clair que les entreprises qui concluent un contrat d'adaptation, un contrat d'apprentissage ou même un SIVP n'ont pas pour critère de choix principal l'intensité des besoins des candidats.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de savoir s'il suffit, pour avoir un bon instrument de lutte contre la pauvreté des jeunes, d'amplifier encore les mesures de formation rémunérée et d'aide à l'insertion professionnelle (TUC, SIVP, contrats de qualification et d'apprentissage...), avec quelques modifications, mais sans altérer l'esprit - c'est-à-dire en faisant toujours largement appel à l'initiative des employeurs privés et publics avec, pour eux, une réelle liberté dans le choix du jeune- ou bien s'il faut s'orienter vers une nouvelle catégorie de mesures pour les jeunes sous conditions de ressources (jeunes sans revenu personnel et qui ne peuvent être pris en charge par leur famille).

S'il s'avère que l'accès à un statut intermédiaire reproduit, même d'une manière atténuée, les processus de sélection sociale souvent mis en évidence au sein du système scolaire, la seconde solution pourrait être envisagée. Si, au contraire, on constate qu'à niveau de formation égal, rentrent en priorité dans les dispositifs existants les jeunes des milieux défavorisés, la première solution est peut-être préférable. Elle éviterait surtout d'accroître encore la complexité des mesures jeunes.

Cette recherche avait pour but d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Finalement, il s'agit de savoir si l'on dispose d'un dispositif d'assez grande ampleur et s'adressant à des publics assez bien ciblés pour que tout jeune qui le désire puisse trouver sa place dans un cursus d'insertion professionnelle progressive, et dans un même temps lui assurer la garantie d'un minimum de ressource. Ou bien a-t-on développé ces dernières années des politiques actives de l'emploi, certes utiles, mais qui n'ont pas du tout pour objet de s'adresser en priorité aux jeunes qui en ont le plus besoin et qui recréent plutôt des processus de sélection défavorables aux plus démunis ?

A côté de l'analyse des processus de passage de l'école au travail pour les jeunes de bas niveau de formation, cette recherche développe, également, dans le champ des politiques sociales, une seconde problématique au terme de laquelle le dispositif jeune apparaît comme un ensemble de mesures sociales visant à rééquilibrer les effets négatifs de la dislocation des conditions traditionnelles d'entrée des jeunes sur le marché du travail. Bien avant la lettre, aurait été inventée une mesure complexe proche de ce que deviendra le RMI, c'est-à-dire un apport monétaire et une offre d'insertion.

Cette problématique conduit à s'intéresser aux effets, sur les jeunes, des dispositifs qui leur sont proposés au sein des statuts intermédiaires et pour cela à changer de point de vue en adoptant davantage le regard des usagers de ces dispositifs ou de ceux qui passent quelques années de leur vie dans ces statuts intermédiaires.

Ce renversement de perspective -des politiques aux sujets de ces politiques- conduit à nuancer l'appréciation que nous pourrions porter sur les effets des dispositifs jeunes et plus largement des statuts intermédiaires. Le temps de l'emploi précaire, du passage dans les dispositifs jeunes peut être aussi l'occasion de remplir un temps nécessaire pour sortir de l'adolescence et accéder à une position d'adulte en ayant approfondi un ensemble de connaissances sociales que la famille et l'école n'ont pu réussir à transmettre. Le temps de l'intermédiarité serait aussi celui de la socialisation continuée et peut-être renouvelée.

Avant de développer cet aspect, il importe de revenir et d'explicitier la montée de ces statuts intermédiaires, ce sera l'objet du premier chapitre de ce rapport. Le deuxième chapitre s'attachera à décrire la diversité des populations jeunes au regard de leurs usages des statuts intermédiaires. Le troisième chapitre s'intéressera à la durée de ces statuts intermédiaires et le quatrième, et dernier chapitre, explorera plus avant l'articulation réalisée par les jeunes entre leur parcours personnel et leur parcours dans les statuts intermédiaires.

La fin de cette introduction précise les matériaux utilisés pour la réalisation de cette recherche, principalement, une exploitation de l'enquête emploi de l'INSEE et une enquête par entretiens auprès de jeunes engagés dans ces statuts intermédiaires.

## ASPECTS METHODOLOGIQUES

Mener une recherche sur l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes, commence par une interrogation sur cette notion d'insertion, qui est devenue, selon l'expression de C. OFFREDI "un des nouveaux référentiels des politiques sociales" en France. Le flou qui caractérise le concept d'insertion oblige les chercheurs à distinguer les différents niveaux d'analyse possibles, l'Etat ou la société civile, les représentations et les pratiques des différents acteurs de ces deux niveaux. A partir de ces éléments d'hypothèses, C. OFFREDI propose une exploration à la fois, théorique sur la notion d'insertion et méthodologique, quant aux problèmes de mesures notamment.

Sur ce thème de l'insertion, C. DUBAR et son équipe du Laboratoire de Sociologie du Travail, de l'Education et de l'Emploi se sont engagés dans une recherche radicalement différente, privilégiant l'entretien direct et approfondi avec les jeunes eux-mêmes et leurs formateurs, dans le but de présenter une évaluation du "dispositif 16-18 ans". Trois démarches ont été mises en oeuvre : une analyse "structurelle" des politiques d'insertion, une analyse "typologique" des trajectoires et des discours tenus par les jeunes sur leur passé, leur situation présente et leurs perspectives d'avenir, une analyse des pratiques des organismes et des représentations des formateurs.

Les recherches du CREDOC dans ce champ mal défini de l'insertion de certaines catégories constituées de la population (les mères isolées, les handicapés, les "RMIstes",.etc) ont conduit les chercheurs du département "Evaluation des Politiques Sociales" à essayer d'articuler une analyse des données quantitatives avec une exploration plus qualitative de l'objet d'étude. Le terme "Jeunesse", n'est qu'un mot comme le souligne P. BOURDIEU, et à travers l'apparente homogénéité des intitulés des classes d'âge se dessinent des histoires singulières et des trajectoires différenciées. Cet essai de construction méthodologique recouvre deux types de démarches complémentaires qui s'inscrivent dans le droit fil des travaux récents du département "Evaluation des Politiques Sociales" :

- une exploitation détaillée des fichiers 1987 et 1988 de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE,

- une enquête auprès de 100 jeunes âgés de 20 à 23 ans, chômeurs, stagiaires, ou dans des positions professionnelles précaires (intérim, en contrats à durée déterminée...)

dans deux bassins d'emploi que nous connaissons bien pour y avoir étudié ces dernières années divers segments de politique sociale : la zone d'emploi des arrondissements de Saint-Nazaire et d'Amiens.

### L'exploitation de l'enquête sur l'emploi par le CREDOC.

L'enquête sur l'emploi est réalisée par l'INSEE en mars de chaque année sur un échantillon représentatif au 300 ème de la population française. Elle fournit une multitude d'informations sur chaque individu de plus de 15 ans appartenant à un ménage sondé :

- les caractéristiques socio-démographiques : sexe, âge, nationalité, état matrimonial,

- la formation : niveau d'études en enseignement général, professionnel et supérieur, les diplômes obtenus, l'âge de fin d'études, le niveau de formation atteint,

- l'activité :

- \* en cas d'exercice : catégorie socio-professionnelle, secteur d'activité, statut de l'entreprise, statut professionnel, qualification, type de contrat de travail, horaires habituels, ancienneté dans l'entreprise, rémunérations pour les salariés et type d'emploi recherché quand ils expriment le besoin de changer d'emploi,

- \* en cas de chômage : catégorie socio-professionnelle, circonstances de recherche d'emploi, dernier emploi occupé, modes de recherche d'emploi, type d'emploi recherché en termes de qualification, de contrat et d'horaires, ancienneté de la recherche...

De plus, elle renseigne sur des caractéristiques plus générales du ménage :

- des éléments descriptifs : type et taille du ménage, structure, lien entre les diverses personnes qui le composent, nombre et sexe des actifs occupés, nombre et position des chômeurs dans le ménage...

- des données sur le logement : classe du logement, statut d'occupation, nombre de pièces le composant, indice de peuplement,

- des informations d'ordre géographique : région et type de commune de résidence, migrations récentes...

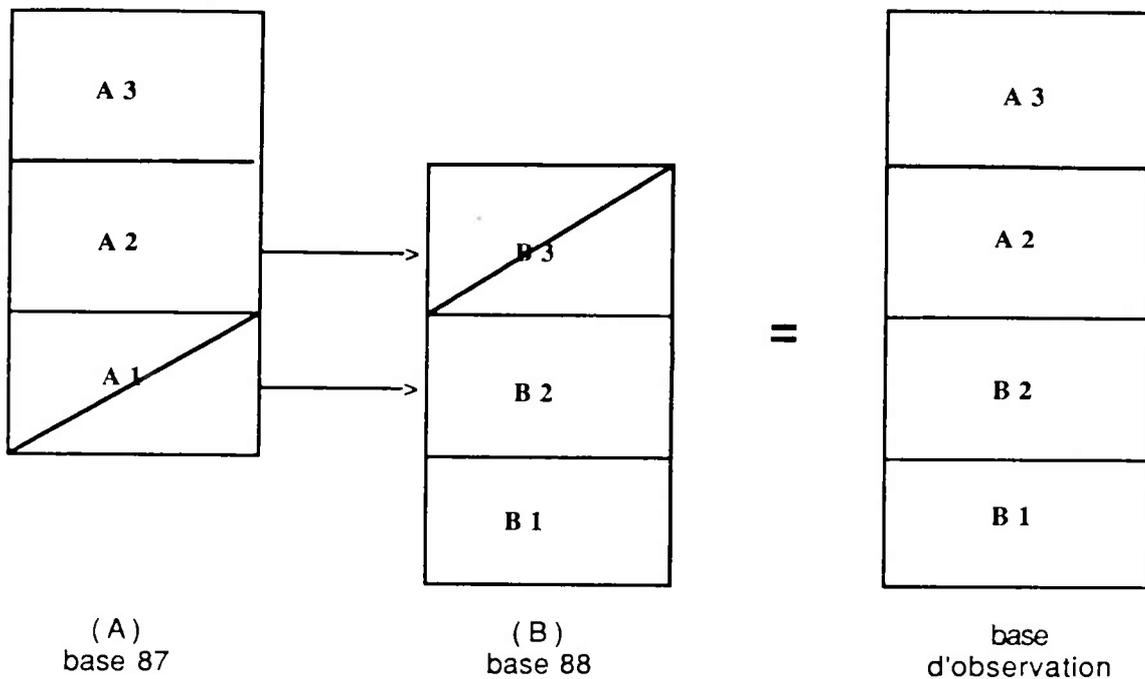
Ainsi, pour chaque jeune âgé de 16 à 24 ans, on dispose à la fois de toutes les informations individuelles et de celles plus générales, de son ménage d'appartenance. Ensuite, on peut relier sa situation à celle des autres membres du foyer. Cela nous permet de connaître le milieu familial d'origine pour ceux qui vivent encore chez leurs parents. Pour ceux l'ayant quitté, il est plus difficile de l'appréhender même s'il existe deux variables fournies pour chaque individu : la catégorie socio-professionnelle et le statut professionnel du père de l'enquêté. En revanche, pour ces derniers, lorsqu'ils vivent en couple, on peut s'intéresser à la situation relative de leur conjoint.

A partir de cette enquête, nous avons donc pu obtenir des informations statistiques représentatives au niveau national sur les jeunes ayant un statut intermédiaire au moment de l'enquête et sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages auxquels ils appartiennent, et de comparer les données obtenues pour cette population aux données relatives à d'autres catégories de jeunes : étudiants, jeunes disposant d'un emploi stable...

L'enquête sur l'emploi a été utilisée moyennant certaines précautions méthodologiques, dans la mesure où :

- Le nombre des ménages répondant chaque année à l'enquête (environ 65 000 regroupant plus de 130 000 personnes de 15 ans et plus pour lesquelles sont fournis des résultats détaillés) est assez important pour que les groupes qui nous intéressent soient représentés par un nombre significatif de dossiers : plus de 3 000 jeunes chômeurs, plus de 2 000 précaires et plus de 1 000 stagiaires en mars 1987, par exemple. Pour diminuer les incertitudes, les imprécisions liées aux erreurs aléatoires inhérentes à toute enquête par sondage, nous avons décidé, pour comparer les sous-populations, de travailler sur les résultats des deux dernières enquêtes disponibles au moment du démarrage de la recherche (1987 et 1988).

L'échantillon se renouvelant par tiers d'une année sur l'autre, pour éviter les recouvrements de population, nous avons choisi de regrouper les deux tiers de chaque échantillon de la manière suivante:



Ainsi, nous disposons d'un échantillon dont l'effectif est égal à  $4/3$  de l'effectif enquêté chaque année. Un individu donné n'est retenu qu'une fois dans notre base d'observation. Pour la population étudiée ici : les 16-24 ans, ce raisonnement n'est possible que dans l'hypothèse d'une quasi-stabilité des conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Cela ne semble pas absurde sur les deux années observées dans la mesure où, entre mars 1987 et mars 1988, les mesures jeunes n'ont guère été modifiées et le nombre des bénéficiaires des principaux dispositifs (TUC, SIVP, apprentissage) est resté à peu près stable.

Les informations relatives à chacune des situations d'activité possibles au moment de l'enquête sont très précises (selon les cas) : type de stage suivi, durée de la période de chômage, existence d'une allocation, caractéristiques détaillées de l'emploi occupé... (des informations plus agrégées existent également sur la situation de l'enquêté un an auparavant). Par ailleurs, on peut croiser entre elles les données relatives à chacun des membres d'un même ménage (pour étudier, par exemple, l'influence de la situation professionnelle du père et de la mère sur la position du jeune). Cependant, certains éléments sont plus difficiles à obtenir : il n'existe pas d'information directe sur l'ensemble des ressources financières dont dispose chaque ménage, et il est peu aisé et délicat d'appréhender le niveau des ressources disponibles par unité de consommation.

### L'enquête de terrain du CREDOC.

Une des hypothèses de cette étude est que l'acquisition d'un statut intermédiaire entre le chômage et le contrat de travail résulte d'un parcours individuel, mais aussi d'une démarche collective. Afin d'appréhender la généalogie et le quotidien de ces cheminements, l'enquête par entretiens visait à repérer les trajectoires de ces jeunes, leurs itinéraires dans les dispositifs d'insertion professionnelle ou le monde du travail. Ensuite, il s'agissait d'observer comment l'histoire de ces jeunes s'inscrivait dans celle de leurs parents, et dans celle de leur groupe d'âge.

Les sites d'enquête ont été choisis sur cette base. Au départ, les bassins d'emploi de la Loire-Atlantique et des Ardennes avaient donc été envisagés comme terrains d'étude. Le double avantage de ces sites résidait dans leur adéquation avec nos exigences, et dans certaines facilités du point de vue des conditions matérielles de réalisation. Cette dernière raison nous a conduit à remplacer les Ardennes par la Somme. A l'occasion d'études précédentes, nous avons déjà étudié le fonctionnement de certaines mesures jeunes dans ces deux zones (Saint-Nazaire et Amiens) et, par conséquent, nous avons une bonne connaissance du terrain.

Ces deux bassins d'emploi se caractérisent (selon les résultats de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE en 1987) par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et par une proportion élevée de jeunes parmi les chômeurs. Les risques de pauvreté chez les jeunes adultes semblent assez forts et les situations où cohabitent sous un même toit plusieurs personnes au chômage sont toujours selon l'enquête sur l'emploi assez fréquentes. On note enfin, un moindre taux de scolarisation et un taux de chômage plus élevé chez les jeunes.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes principalement intéressés à l'attitude des jeunes âgés de 20 à 23 ans, de niveau VI ou V bis, vis-à-vis des statuts intermédiaires qui leur sont proposés lorsqu'ils n'ont pas d'emploi. A expérience professionnelle et à niveau de diplôme égaux observe-t-on des différences sensibles de comportement ? Quelles en sont les raisons ? Quelle est l'influence de l'avis des parents dans l'attitude qu'adoptent les jeunes ? Peut-on à partir de ces réponses, constituer une typologie de comportements cohérente avec les données statistiques fournies par l'enquête sur l'emploi ?

Dans la mesure où cette dernière fournit un cadre représentatif au niveau national, le but de l'enquête sur le terrain n'était pas d'interroger un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes sans emploi, mais d'arriver à apprécier les motivations d'un nombre suffisant de jeunes chômeurs, stagiaires ou précaires.

Compte-tenu du public interrogé (jeunes ayant en majorité un niveau de qualification assez faible), du caractère personnel des renseignements souhaités (ressources, attitude des parents, jugement sur l'intérêt des positions intermédiaires qu'ils occupent au moment de l'enquête, ou qu'ils ont pu occuper, comment se voient-ils dans deux ou trois ans ?...), nous avons opté pour des entretiens semi-directifs conduits par les chercheurs du CREDOC eux-mêmes à partir d'un questionnaire assez ouvert.

100 jeunes ont été interrogés : 32 chômeurs, 36 stagiaires, 32 précaires. Ils ont été contactés à la fois dans les agences locales de l'emploi, les PAIO et les missions locales (pour ceux qui n'avaient pas d'activité intermédiaire), dans les stages du dispositif jeunes et dans les agences d'intérim. Les entretiens se déroulaient dans les locaux de ces différents organismes, mais aussi dans les bars et même au domicile des personnes lorsque celles-ci le souhaitaient.

**Premier chapitre**

**LES JEUNES ET L'ACCES A L'EMPLOI :  
LA MONTEE DES STATUTS INTERMEDIAIRES.**

## **I - LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS PRECAIRES POUR LES JEUNES**

Entre le non travail et le travail, les frontières se brouillent. Cela est vrai à l'entrée sur le marché du travail, mais le constat pourrait être fait de la même manière au moment du passage du travail à la retraite. Pré-retraités indemnisés ou demandeurs d'emploi trop âgés au regard des critères d'embauche, là aussi, un temps intermédiaire se met en place qui fragmente les césures traditionnelles.

Pour les années 1987-1989, période qui concerne cette étude, ce mouvement a pu paraître s'estomper, masqué qu'il était par une légère poussée de croissance. La réalité est plus complexe et les jeunes ont tiré peu de bénéfices de la reprise de l'emploi à partir de 1985. On enregistre là l'effet de l'allongement de la scolarité qui s'est nettement accéléré dans la période récente : à 18 ans, en 1988, environ 70% des filles et 60% des garçons sont scolarisés. Six ans plus tôt, ces taux étaient respectivement de 50% et 40%.

Plus globalement, si en 1987, 70 000 postes supplémentaires de travail ont été créés, 180 000 personnes supplémentaires se sont présentées sur le marché du travail. L'écart reste important.

L'ensemble des mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans mises en place n'inverse guère cette tendance, tout au plus les SIVP, les TUC et les PIL ont-ils permis de maintenir momentanément la place de ces jeunes dans l'emploi.

Ces mesures, ajoutées à la multiplication des contrats à durée déterminée, au développement du travail intérimaire et aux multiples formes d'emploi à temps partiel ont contribué à créer un secteur d'emplois bien indéfini où la recherche de flexibilité le dispute à une logique de traitement social du chômage.

Sortant du système de formation sans réelle qualification, les jeunes dont il est question dans cette étude peuvent entrer sur le marché du travail avec un statut de droit commun munis d'un contrat de travail. Entre le contrat de travail à durée indéterminée et les autres formes de contrat, la qualité de l'insertion professionnelle n'est certainement pas

identique. En l'absence de toute insertion contractuelle, les jeunes peuvent entrer dans les dispositifs dérogatoires. Décrire les formes intermédiaires d'accès à l'emploi, cela signifie s'intéresser aussi bien à ces formes contractuelles de droit commun qu'aux dispositifs dérogatoires.

### **1 - LA PROGRESSION DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE.**

En un peu plus de dix ans, la proportion de salariés sous contrat à durée déterminée a presque triplé : 1,4% des salariés en 1977, ils sont en 1987 3,8% dont près d'un tiers de jeunes en emplois d'insertion professionnelle. Selon l'enquête emploi de l'INSEE, le nombre de salariés sous contrat à durée déterminée se situerait, à cette date, aux environs de 400 000.

La proportion de jeunes de moins de 25 ans, entrés en activité avec un contrat à durée déterminée (CDD) est en diminution régulière (tableau n°4). Mais en fait cette tendance, confirmée en 1989 (9,4%) ne concerne que les jeunes de moins de 20 ans, qui entrent moins nombreux sur le marché du travail du fait de l'allongement de la scolarité. Et, en revanche, on constate une augmentation des entrées en activité, sous cette forme d'emploi, des jeunes entre 20 et 24 ans (60% en 1989).

Largement majoritaire en flux, le nombre de contrats à durée déterminée reste marginal en terme de stock. Dans la plupart des cas, la durée moyenne de ces contrats est très limitée dans le temps. Elle est comprise entre 2,3 et 2,6 mois pour l'ensemble des activités. En 1985, 43,5% d'entre eux étaient conclus pour une durée inférieure ou égale à trois mois. Les contrats à durée déterminée sont très saisonniers. Un peu plus de 40% de ces contrats sont signés au troisième trimestre, ce qui correspond en partie au remplacement des salariés en congé. Les entreprises utilisent aussi les contrats à durée déterminée pour répondre au rythme saisonnier de leurs activités, ou aux pointes de production.

Même si les salariés sous CDD restent concentrés dans le commerce et les services, le développement de cette forme d'emploi s'étend aux différents secteurs. La généralisation de l'appel au CDD dans les différentes activités économiques s'explique par l'augmentation des établissements utilisateurs : au 15 avril 1977, 12% des établissements y font appel, plus de la moitié en 1987 (DUSSERT, 1990). Les contrats à durée déterminée sont utilisés par les entreprises afin de pourvoir en majorité des emplois peu qualifiés, destinés

principalement à une main-d'oeuvre réputée "plus flexible" : essentiellement des jeunes, ouvriers ou ouvrières non qualifiés de l'industrie et employées non qualifiées dans le tertiaire.

Tableau n°4  
PERSONNES ENTREES EN ACTIVITE AVEC UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE  
SELON L'AGE ET LE SEXE

		Hommes	Femmes	Ensemble	Proportion par rapport à l'ensemble des salariés sous CDD <sup>2</sup>
1984	15-19 ans (%) <sup>1</sup>	8 841 (7,4)	8 123 (10,8)	16 964 (8,7)	26,3 %
	20-24 ans (%)	16 435 (8,5)	16 579 (11,3)	33 014 (9,7)	51,2 %
	Ensemble des -25 ans (%)			49 978 (9,3)	77,4 %
1986	15-19 ans (%)	5 820 (4,6)	7 404 (9,4)	13 227 (6,5)	16,5 %
	20-24 ans (%)	29 440 (13,6)	18 970 (12,5)	48 410 (13,2)	56,8 %
	Ensemble des -25 ans (%)			61 637 (10,8)	72,3 %
1988	15-19 ans (%)	7 128 (5,8)	4 871 (6,5)	11 999 (6,1)	10,9 %
	20-24 ans (%)	41 020 (19,3)	24 020 (14,8)	65 791 (17,3)	59,5 %
	Ensemble des -25 ans (%)			77 790 (13,5)	70,3 %

1 - Pourcentage par rapport aux actifs occupés de la classe d'âge.

2 - Sauf salariés de l'Etat ou des collectivités locales.

Source INSEE - Enquête Emploi.

Les femmes entrées en activité en 1988 constituent 48,5% des salariés, hors Etat et collectivités locales, sous CDD ; elles étaient près de 55% en 1984. Il y a donc une progression des embauches des hommes sous ce statut, même si dans certains secteurs comme le tertiaire, la féminisation de la main-d'œuvre embauchée dans ces conditions s'est accentuée. Pour le reste, il y a peu de changements : les emplois ouvriers sont les plus nombreux (51%) surtout chez les hommes (66%). Ils sont particulièrement représentés dans les emplois non qualifiés : 7,2% des ouvriers non qualifiés sont sous CDD, ils étaient 4,2% en 1983. Dans l'industrie, la part des moins de 25 ans avoisine les trois-quarts parmi les embauches masculines sur ces contrats. Le développement des emplois d'insertion professionnelle accompagne la progression de l'usage des contrats à durée déterminée. Ces jeunes sous contrat à durée déterminée, dont l'emploi est exonéré pour tout ou partie des charges sociales, sont nombreux dans l'industrie. Ils sont, en proportion, moins nombreux dans les grands établissements que dans les petits où la croissance générale des CDD est plus nette. Cela tendrait à confirmer l'absence de subsidiarité entre contrats à durée déterminée et dispositifs jeunes.

## **2 - LE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL INTERIMAIRE.**

L'analyse des deux formes d'emploi temporaire, CDD et intérim montre qu'elles n'évoluent pas de la même façon. L'intérim baisse au début des années 80, en raison d'un durcissement de la législation en 1982 et du repli de l'activité économique. Il reprend à partir de 1985, croissance qui s'accélère (126 000 en 1986), bien que sa progression soit beaucoup moins importante que celle des CDD, pour atteindre, en 1988, le chiffre de 164 000 intérimaires.

Si l'on observe les flux des personnes entrées en activité (tableau n°5), on observe une progression constante du nombre d'intérimaires de 20 à 24 ans. Cette tendance se confirme en 1989.

Actuellement, les intérimaires sont surtout employés dans l'industrie manufacturière et l'automobile où ils représentent 2,2% des salariés du secteur ainsi que dans le bâtiment dont la progression des besoins de main-d'œuvre a entraîné une augmentation des différentes formes d'embauches : embauches fermes, contrats à durée déterminée mais aussi intérim (dans le bâtiment-génie civil la part des intérimaires a

presque triplé en quatre ans). Dans l'industrie, l'intérim est surtout utilisé dans les établissements compris entre 200 et 500 salariés.

Comparé aux contrats à durée déterminée, l'intérim est plus "ouvrier", 70% des intérimaires selon F. DUSSERT, plus "industriel", plus "masculin". Les jeunes filles comme l'ensemble des femmes (elles constituent 29% des intérimaires) sont moins présentes dans cette forme d'emploi.

Tableau n°5  
PERSONNES ENTREES EN ACTIVITE AVEC UN CONTRAT D'INTERIM  
SELON L'AGE ET LE SEXE

		Hommes	Femmes	Ensemble	Proportion par rapport à l'ensemble des salariés sous CDD <sup>2</sup>
1984	15-19 ans (%) <sup>1</sup>	3 257 (2,7)	609 (0,8)	3 866 (8,7)	17,0 %
	20-24 ans (%)	7 002 (8,5)	3 700 (11,3)	10 702 (9,7)	47,0 %
	Ensemble des -25 ans (%)			14 568 (9,3)	64,0 %
1986	15-19 ans (%)	1 757 (1,4)	366 (0,5)	2 123 (1,0)	12,1 %
	20-24 ans (%)	7 675 (3,5)	2 161 (1,4)	9 836 (2,7)	56,1 %
	Ensemble des -25 ans (%)			11 959 (2,1)	68,2 %
1988	15-19 ans (%)	3 260 (2,7)	1 501 (1,7)	4 501 (2,3)	18,6 %
	20-24 ans (%)	9 553 (4,5)	4 108 (2,5)	13 661 (3,5)	56,4 %
	Ensemble des -25 ans (%)			18 162 (3,1)	75,0 %

1 - Pourcentage par rapport aux actifs occupés de la classe d'âge.

2 - Sauf salariés de l'Etat ou des collectivités locales.

Source INSEE - Enquêtes Emploi.

On peut s'interroger sur une possible fonction d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes. Or, pour P. CORBEL (1986), dans certains cas, les contrats à durée déterminée conduisent à un emploi durable et peuvent constituer une "porte d'entrée" dans les entreprises pour les salariés à la recherche d'un emploi stable. Au terme du contrat, un certain nombre de salariés sont embauchés définitivement, le contrat à durée déterminée jouant alors le rôle de période d'essai. Selon cet auteur, il est assez difficile de chiffrer ce phénomène : on compte en moyenne cinq entrées sur contrat à durée déterminée pour quatre départs seulement. Peut-on en conclure, s'interroge l'auteur de l'article, que 20% des embauches sur ce type de contrats se transforment en embauches fermes ? L'emploi temporaire, malgré son développement semblerait donc rarement une étape pour intégrer durablement l'entreprise. Si ce mode d'intégration dans l'entreprise demeure rare, il tend à devenir plus fréquent entre 1982 et 1986 pour les jeunes dans le cadre de contrats à durée déterminée ou à la suite d'un contrat d'intérim. Si l'on reprend ses chiffres, l'augmentation du nombre de jeunes embauchés suite à un CDD est passée de 164/1000 en 1982 à 174/1000 en 1986. En ce qui concerne l'intérim, on note une baisse sensible des intégrations des moins de 25 ans à la suite de ce type de contrat : 34/1000 en 1982, 27/1000 en 1986.

### 3 - SALARIES A TEMPS PARTIEL : EVOLUTION A LA HAUSSE.

Au même titre que l'instabilité engendrée par l'emploi temporaire ou la faible rémunération, le travail à horaire réduit peut être un élément de précarité. Ainsi, en mars 1988, selon l'enquête Emploi, 20% des femmes et 35% des hommes travaillant à temps partiel sont à la recherche d'un autre emploi, ce chiffre n'est que de 5% pour les hommes ou les femmes travaillant à temps complet.

Les emplois à temps partiel concernent 12% de la population active salariée en 1988, soit 2,2 millions de salariés dont 1,9 million de salariés permanents à durée indéterminée. La proportion chez les titulaires d'un CDD est de 16%, et seulement 8% chez les intérimaires. La proportion est la plus élevée chez les stagiaires et atteint 45%. L'importance relative des TUC parmi les stages explique en grande partie ce taux élevé. On constate une montée du temps partiel chez les jeunes de 15 à 24 ans (tableau n°6) entre 1984 et 1986 (de 11,9% des actifs occupés à temps partiel à 18,1%), et une baisse sensible dans les années suivantes, baisse qui semble se stabiliser pour le moment aux alentours de 16% (16,1% en 1989).

Les emplois à temps partiel restent fortement concentrés dans les professions très féminisées (en 1988, 71% des salariés à temps partiel sont des femmes) et peu qualifiées du secteur tertiaire (29%) : employées de commerce, de la restauration et des services marchands, femmes de ménage... L'évolution de l'emploi à temps partiel est très nette chez les jeunes femmes de moins de 25 ans (16,3% des actives occupées en 1984, 27,1% en 1988). Chez les hommes, la pratique du temps partiel reste très marginale. Pour B. BELLOC l'emploi à temps partiel masculin, dans la plupart des cas se présente comme un emploi de transition, "cette forme d'emploi se situe à la frontière entre activité et inactivité".

Entre 1982 et 1986, seule l'activité salariée à temps partiel a une variation positive (environ 550 000 emplois ont été créés), tandis que le nombre et le poids des emplois salariés à temps plein diminuent, particulièrement chez les moins de 25 ans : 89,8% des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans révolus occupaient en 1984 un emploi à temps plein, en 1988, ils sont 82,1% (81,6% en 1989). Cette évolution est très nette chez les jeunes femmes de moins de 25 ans évoluant de 84% à temps plein en 1984 à 73% en 1988.

Tableau n°6  
**LES ACTIFS OCCUPES DE 15 A 24 ANS**  
**SELON LE SEXE ET LE TYPE D'HORAIRE DE TRAVAIL**

		MARS 1984			MARS 1986			MARS 1988		
		Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
<b>Temps complet</b>	Effectif	1 318 886	981 524	2 300 410	1 180 622	874 424	2 055 046	1 097 777	785 363	1 883 140
	%	94,9	83,7	89,8	88,6	74,0	81,8	90,2	72,9	82,1
<b>Temps partiel</b>	Effectif	70 960	191 000	262 050	151 832	306 748	458 580	119 288	291 790	411 078
	%	5,1	16,3	10,2	11,4	26,0	18,2	9,8	27,1	17,9
Proportion par rapport à l'ensemble des actifs occupés à temps partiel.	%	20,6	10,3	11,9	35,3	14,6	18,1	28,2	13,5	15,9
	TP	344 322	1 849 469	2 193 791	430 013	2 099 730	2 529 743	423 148	2 160 094	2 589 242

Source INSEE - Enquêtes Emploi.

## II - LE DEVELOPPEMENT DES "DISPOSITIFS-JEUNES"

Lors de son discours du 1er janvier 1983, le Président de la République déclarait que la formation professionnelle de tous les jeunes était un des objectifs majeurs de son septennat. Cette question était déjà apparue suffisamment urgente pour que le Conseil des Ministres du 27 mai 1981 décide de confier à B. SCHWARTZ "une mission d'étude pour la réalisation d'une meilleure insertion des jeunes de 16 à 21 ans dans la vie professionnelle"<sup>1</sup>. La commission SCHWARTZ a rendu son rapport en septembre de la même année et proposait différentes mesures d'ordre institutionnel, pédagogique et politique visant à garantir une qualification professionnelle et sociale pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Renforcer les chances d'accès des jeunes de 18-21 ans à l'activité économique et sociale, inscrire l'action d'insertion des jeunes dans le cadre d'une politique élargie d'éducation permanente, et enfin, associer les jeunes à la vie de la cité (SCHWARTZ, 1981), tels étaient les objectifs initiaux de ce programme ambitieux.

Si l'ampleur des dispositifs créés dans les années quatre-vingts semble correspondre à celle du problème qui est posé, leur contenu n'a pas surgi du néant. Les politiques de lutte contre le chômage des jeunes ont une histoire.

### 1 - L'EVOLUTION DES DISPOSITIFS.

Tout comme nombre de pays, la France adopte au lendemain du premier choc pétrolier un ensemble de mesures destinées à amortir les effets de ce qui est alors perçu comme une crise conjoncturelle. On peut définir, après diverses expériences entre 1968 et 1974, trois phases d'extension et de généralisation : 1975-1977, 1977-1982, 1982-1985. Une sédimentation progressive des dispositifs s'est imposée avec l'accroissement du chômage et la nécessité d'offrir aux jeunes, fut-ce de façon temporaire, des statuts sociaux provisoires et différenciés autres que celui de demandeur d'emploi.

---

<sup>1</sup>Lettre de mission de P. MAUROY à B. SCHWARTZ, datée du 10 juin 1981.

### 1-1. Les premières expérimentations : 1968-1974

Entre 1968 et 1974, alors que le chômage croît régulièrement, mais encore lentement, l'Etat en lien avec divers organismes : l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, les Foyers de Jeunes Travailleurs, le secteur associatif, inaugure les premières expériences de mesure d'insertion.

Celles-ci concernent des jeunes chômeurs de faible niveau scolaire. L'A.F.P.A. organise des stages de pré-formation professionnelle et les Foyers de Jeunes Travailleurs conçoivent des stages de remise à niveau scolaire et d'aide à la recherche d'emploi.

Le programme mis en place en 1971-1972 par l'Education Nationale, préfigure le devenir des dispositifs jeunes. Par son financement, il s'inscrit dans les procédures régissant la formation professionnelle continue, procédures qui seront ensuite constamment réutilisées. Par l'organisation de stages de formation alternée, les entreprises sont associées et l'alternance devient une règle pédagogique permanente. Par la définition des publics jeunes concernés enfin, ce programme introduit les premières distinctions entre insertion sociale et insertion professionnelle.

Les jeunes sont définis par leur âge, 16-18, 18-20 ans et par le fait de n'avoir pas suivi de formation professionnelle et par divers critères scolaires : le type de cycle d'études suivi, la dernière classe fréquentée, l'obtention ou non d'un diplôme, les "niveaux de connaissances générales de base". On classe aussi les jeunes de manière plus empirique selon leurs rapports à l'école et à leur scolarité caractérisés par les expressions "vécu difficile", "échec", "refus ou rejet" de toute formation scolaire. Aux variables scolaires s'ajoutent des caractéristiques familiales et sociales susceptibles d'aggraver ou non la situation et le devenir de ces jeunes. La conjonction et l'articulation de ces variables suggèrent, quant à leurs chances d'insertion professionnelle, une hiérarchisation des jeunes selon leurs "handicaps" scolaires ou sociaux.

Les stages proposés s'organisent selon les caractéristiques des jeunes. Certains sont jugés "rescolarisables" ou susceptibles d'entrer dans un cycle de formation professionnelle suite à un stage d'auto-orientation ou de préformation. La logique selon C. DUBAR est alors la suivante : orientation et préformation-formation professionnelle-emploi.

D'autres, considérés en échec scolaire, lourd ou léger, relèvent de l'accès à un premier niveau de qualification par le biais de l'insertion professionnelle préalable pouvant comporter des stages de perfectionnement. La logique selon C. DUBAR est alors plutôt : insertion professionnelle-emploi-formation.

D'autres, enfin, considérés comme "cas sociaux" relèvent avant tout du "rattrapage scolaire" ou d'une "mise à l'emploi", de stages de "récupération sociale", de "resocialisation" selon une logique : resocialisation-préformation-emploi ou formation professionnelle.

Ces trois logiques, associées à des itinéraires possibles d'insertion sociale et/ou professionnelle, se retrouveront plus ou moins affinées dans les dispositifs ultérieurs. Par ailleurs, on constate que les groupes d'acteurs qui interviendront ultérieurement sont déjà présents dans ces premières expérimentations.

#### 1-2. Le premier programme interministériel : 1975-1976

Entre 1975 et 1976, dans le cadre d'un programme conjoncturel en faveur de la protection de l'emploi et de la formation professionnelle (circulaire du Premier Ministre de janvier 1975) sont d'abord mis en place les "stages GRANET", du nom du Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle d'alors, suivis, un peu plus tard, des contrats emploi-formation. Il s'agit du premier programme interministériel de formation alternée.

Les jeunes concernés par ces stages de formation ont entre 16 et 20 ans. Ils sont inscrits à l'A.N.P.E., et ne possèdent pas de diplôme professionnel ou bien ont "une qualification inadaptée au marché du travail". On leur propose trois types de stages, intitulés de *conversion*, quand leur qualification est "inadaptée", de *qualification*, quand la formation générale de base est suffisante, et de *pré-formation* professionnelle quand leurs connaissances de base sont insuffisantes pour suivre directement une formation professionnelle.

Les jeunes bénéficiaient du statut de stagiaires de la formation professionnelle et d'une rémunération légèrement inférieure à 900 F (valeur 1988). "L'opération 50 000 stages" ne connut qu'un succès relatif, puisque 37 000 personnes seulement furent

accueillies au cours des deux années d'existence de la formule. Cette formule de stage sera par la suite reprise sous la forme des stages de préparation à la vie professionnelle.

Par ailleurs, d'autres jeunes, de 16 à 25 ans, non titulaires d'un diplôme professionnel, se voient proposer un contrat de travail de type particulier incluant une période de formation. Ces contrats emplois-formation (C.E.F.) impliquent un recrutement et une formation en entreprise. Il s'agissait de contrats à durée déterminée d'au moins six mois. L'employeur embauchant un jeune bénéficiait d'une aide financière de l'État en contrepartie d'une formation dispensée soit dans l'entreprise, soit en dehors. La formule, créée à titre expérimental en 1975 fut renouvelée<sup>1</sup> avec certains aménagements : l'âge d'accès fut porté à 17 ans afin de ne pas concurrencer l'apprentissage, un axe formation-insertion reprenait la mesure initiale, mais une formule formation-qualification fut créée. Au terme d'une progression constante et très forte (22 750 CEF en 1975 et 1976), l'ensemble des contrats avait accueilli 350 000 personnes à la fin de 1982.

Ce premier programme interministériel étendait le dispositif à certains diplômés et créait à côté du statut de stagiaire de la formation professionnelle, celui de titulaire d'un contrat de travail de type particulier.

### 1-3. Plan de lutte contre le chômage et expériences en direction des jeunes en difficulté.

Durant ces années, les expériences antérieures sont à la fois reprises, étendues et insérées dans un ensemble de mesures pour l'emploi visant les jeunes mais aussi les femmes chefs de famille, les pré-retraités, les chômeurs de longue durée. Les mesures jeunes font l'objet de programmes massifs d'ensemble articulant exonérations de charges et formation.

#### Les Pactes Nationaux pour l'Emploi (P.N.E.).

Quatre dispositifs se succéderont de juillet 1977 à mars 1982 : le premier pacte durera huit mois (juillet 1977 à février 1978) ; le deuxième, neuf mois (juillet 1978 à mars 1979) et le troisième sera prolongé en deux campagnes (juillet 1979 et juin 1981), puis remanié sous une forme aménagée en juillet 1981 : le Plan Avenir Jeunes. Ces pactes à

---

<sup>1</sup> Décret de mars 1976.

travers des mesures qui furent réaménagées à de multiples reprises, comportaient quatre volets : des stages de formation, dits de préparation à la vie professionnelle (analogues aux anciens "stages GRANET"), des stages pratiques en entreprise, des contrats de travail de type particulier (CEF ou d'apprentissage), et enfin, des aides directes à l'embauche (exonération de charges sociales pendant un an, prime à l'embauche...).

*Le Plan Avenir Jeunes.*

Ce plan reprend pour l'essentiel les dispositions du P.N.E. La nouveauté essentielle concerne la bipolarisation opérée parmi les jeunes chômeurs. Certains, jugés scolairement aptes à suivre une formation professionnelle et considérés comme ne rencontrant pas de "problèmes sérieux d'intégration sociale" relèvent des stages de qualification. Les autres, dont on pense qu'ils cumulent des problèmes d'intégration sociale et une insuffisance des connaissances de base relèvent des stages d'insertion.

Ces dispositifs concernaient tous les jeunes chômeurs de 16 à 25 ans, quels que soient leur titre, diplôme ou niveau de formation. Quatre formules leur sont en fait proposées :

- \* Les jeunes non-qualifiés, sans formation professionnelle, et sans formation générale de "niveau suffisant" sont plutôt orientés vers les stages de préparation à la vie professionnelle.

- \* Les jeunes qui ont suivi une formation technique de niveau secondaire, sanctionnée ou non par un diplôme peuvent bénéficier d'"une formation technique complémentaire" et d'une initiation à la vie de l'entreprise.

- \* Les jeunes ayant une formation générale de niveau secondaire, se voient proposer un stage de formation impliquant "l'acquisition d'une qualification" et une initiation à la vie de l'entreprise.

- \* Enfin, les jeunes sortis de l'enseignement supérieur relèvent de "stages d'adaptation à la vie et aux techniques de l'entreprise".

Ainsi les jeunes relèvent soit de stages centrés sur la pré-formation, sur l'adaptation ou la formation professionnelle. Tous, d'après les concepteurs, ont à s'initier à

la vie des entreprises ce qui associe l'accès à l'emploi à une expérimentation de la vie de travail.

En cinq années les P.N.E. ont concerné un million et demi de jeunes<sup>1</sup> dont plus de 785 000 aides directes à l'embauche (95% d'embauches exonérées). Mais les multiples modifications qui se sont succédées, notamment concernant les stages pratiques, ont conduit à des résultats très inégaux selon les campagnes (tableau n° 7). D'autre part, sur un plan plus qualitatif, on constate que les jeunes les moins formés restent largement exclus d'un dispositif qui, en définitive, profite essentiellement aux niveaux IV et V (RIGAUDIAT, 1988).

Tableau n°7

**EVOLUTION QUANTITATIVE DES CEF ET DES STAGES  
DANS LE CADRE DES PACTES**

	PACTE I 1-07-1977 au 28-02-1978	PACTE II 1-07-1978 au 31-03-1979	PACTE III 1ère campagne 1-07-1979 au 30-06-1980	PACTE III 2ème campag. 1-08-1980 au 30-06-1981	PAJ 1-07-1981 au 30-06-1982	TOTAL
Contrats emploi-formation	26 354	38 122	64 253	64 719	72 080	265 528
%		(76)*	(129)	(93)	(72)	
Stages pratiques	145 679	20 332	55 303	143 461	75 250	440 025
%		(40)	(46)	(120)	(150)	
Stages formation profession.	68 652	55 914	46 227	38 851	65 700	275 344
%		(93)	(132)	(97)	(120)	

\* Les pourcentages inscrits représentent les taux d'occupation des places offertes ou de réalisation des objectifs chiffrés.

Source : ANPE. DES.

<sup>1</sup> Non compris les jeunes en apprentissage.

Les expériences en direction des jeunes en difficulté.

Menées entre 1977 et 1981, ces expériences concernent les jeunes qui, cumulant des difficultés scolaires, familiales et sociales, risquent de ne pas entrer dans le processus des P.N.E. et d'être durablement marginalisés.

La première expérience, lancée par la communauté européenne (C.E.E.), concerne des jeunes de 16 à 18 ans, sans qualification, en échec et en rejet scolaires. Deux sous-populations sont distinguées, la première où les jeunes sont décrits comme "passifs", incapables de s'insérer dans une démarche "autonome", souvent dominés par un "milieu familial contraignant", "repliés sur eux-mêmes", "sans perspectives d'avenir". La seconde est constituée de jeunes "instables et vulnérables" et jugés susceptibles de verser dans la délinquance. Pour ces jeunes, on prévoit des stages de formation de 6 à 9 mois visant à "rendre la plus gratifiante possible l'insertion dans le monde adulte", à "dépasser l'échec scolaire", à "autonomiser les comportements sociaux" et à définir un "choix professionnel motivé". Ces actions ont concerné environ 200 jeunes répartis dans dix académies.

Cette logique préside également aux actions dites E.S.T. (menées conjointement par les Ministères de l'Education, de la Santé, du Travail), qui visent des jeunes de 16 à 21 ans présentant des caractéristiques familiales et sociales similaires. Ces actions prévoyaient la création d'un groupe d'appui local réunissant des "personnes ressources", du marché "économique" ou "éducatif" pour aider, sur le plan local, au suivi de l'insertion des jeunes. Il s'agit de la première expérience qui associe des partenaires locaux, à la résolution des problèmes des jeunes les plus en difficulté.

Les séquences de formation alternée, réservées jusqu'ici aux entreprises industrielles et commerciales peuvent, pour les stages d'insertion, être menées dans des collectivités locales ou des associations régies par la loi de 1901 qui deviennent désormais partenaires à côté des instances de la Formation Professionnelle Continue, des entreprises de droit privé et des organismes de formation.

#### **1-4. Le dispositif d'insertion sociale et professionnelle.**

##### **Les 16-18 ans. le pari de la qualification**

L'ordonnance du 26 mars 1982 s'inspire largement des perspectives tracées par B. SCHWARTZ et met en place un dispositif-cadre s'adressant aux jeunes en difficulté d'insertion. Le programme d'insertion sociale et professionnelle mis en place par le Gouvernement s'appuie essentiellement sur la valorisation de la formation au moyen du déploiement d'un dispositif d'accueil, d'information, d'orientation et de stages pour des jeunes sans qualification et sans emploi. Les objectifs consistent à amener tous les jeunes de 16-18 ans à acquérir une qualification professionnelle de manière à ce "qu'en 1985 aucun jeune de cet âge ne se présente sur le marché du travail s'il n'a acquis une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme". En fait, une des hypothèses qui sous-tend cette opération est que la probabilité d'emploi des jeunes s'accroît avec l'élévation de leur niveau de formation et de diplôme.

Une des innovations de ce dispositif réside dans la certification prévue pour les stagiaires : à côté de la possibilité d'acquérir un C.A.P. (traditionnel ou par unités capitalisables), les jeunes peuvent obtenir aussi un certificat de formation générale (C.F.G. délivré par l'Education Nationale) ou un certificat de capacité à l'insertion professionnelle (C.C.I.P. délivré par l'A.F.P.A.), diplômes créés à l'occasion du dispositif.

Les publics concernés sont à la fois ciblés sur une catégorie d'âge et indifférenciés dans leurs caractéristiques socio-scolaires. Et, pour la première fois, les mesures proposées définissent des itinéraires de formations différenciées, on distingue :

\* *les stages d'orientation approfondie (S.O.A.)* dont l'objectif est d'aider les jeunes à construire leur projet d'orientation professionnelle et sociale. A l'issue du stage (4 à 6 semaines), les jeunes ont la possibilité de suivre un stage de formation alternée de qualification, éventuellement d'insertion, de retourner en formation initiale, d'entrer en apprentissage ou d'accéder à un emploi (C.E.F.).

\* *les stages d'insertion sociale* dont l'objectif est de permettre à des jeunes qui rencontrent des difficultés (situation d'échec scolaire, absence de projet personnel, difficultés d'insertion sociale) de s'insérer dans la société, d'entrer dans la vie active. Prévus à l'origine pour une durée de dix mois, ils ont été ramenés à cinq mois pour

distinguer les jeunes qui relèvent d'un rattrapage scolaire (insertion courte) de ceux qui relèvent de difficultés sociales et psychologiques (insertion longue, deux fois cinq mois). Les périodes en entreprise doivent représenter en moyenne la moitié de la durée de la formation. A l'issue du stage, les jeunes ont les mêmes possibilités que ceux des S.O.A. et bénéficient d'une procédure de validation de certains acquis théoriques permettant une capitalisation pour une formation qualifiante ultérieure.

*\*les stages de qualification* dont l'objectif est d'accéder à une qualification reconnue qui prépare les jeunes à des métiers et des activités conduisant à un emploi en rapport avec la situation économique locale. La durée moyenne est de huit mois, à raison de trente heures par semaine en centre. Pendant toute la durée du stage, le jeune a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ce dispositif juxtapose deux logiques qui ne sont pas identiques : insertion sociale et découverte de l'entreprise et du travail d'un côté, qualification sur le lieu de production de l'autre.

La qualification professionnelle et l'insertion sociale des 16-18 ans sont érigées, dès 1982, en "priorité nationale" et dès août, 92 000 places de stages sont accordées (tableau n°8).

Tableau n°8  
EVOLUTION QUANTITATIVE DES DIVERSES FORMULES DU DISPOSITIF 16-18 ANS

- Effectifs en stock -

Campagne	SOA	Insertion	Qualification	TOTAL
Septembre 82-juin 83	16 400	44 900	30 800	92 100
Septembre 83-juin 84	6 500	55 500	40 000	102 000
Septembre 84-juin 85	4 600	52 700	34 600	91 900
Septembre 85-juin 86	4 100	46 000	27 200	77 300

Source ANPE-DES

### Les stages "18-21 ans"

Ces stages, conçus en complément du dispositif 16-18 ans présentent de nombreuses caractéristiques communes, les stages de préparation à la vie professionnelle sont proposés aux jeunes de 18 à 21 ans à la recherche d'un premier emploi, sans qualification professionnelle et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Tous les "18-21 ans" ne relèvent pas d'actions de formation préparatoires à la vie professionnelle, une distinction est faite entre ceux qui rencontrent "des difficultés graves d'insertion sociale et professionnelle", et ceux qui "ont la possibilité d'accéder à l'emploi par la voie du contrat emploi-formation" ou "par d'autres stages ouverts à l'ensemble des demandeurs d'emploi". Les mesures proposées suggèrent donc que plus les difficultés sociales sont graves, plus les jeunes relèvent d'un "soutien éducatif prolongé" au sein duquel la qualification professionnelle n'est pas au centre des apprentissages.

Le dispositif-cadre mis en place par l'ordonnance de 1982, s'appuie sur des institutions nouvelles. Sur l'ensemble du territoire sont mises en place des Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.) créées à partir de structures existantes et des Missions Locales (M.L.) possédant une identité juridique propre. Les P.A.I.O. sont chargées de l'accueil, de l'information des jeunes et de leur orientation principalement vers les stages de formation mais aussi vers le retour en formation initiale ou en apprentissage. Elles assurent le suivi des jeunes dans leur itinéraire de formation, jusqu'à leur insertion professionnelle. Les Missions Locales n'ont pas les mêmes attributions et objectifs. Elles se préoccupent de l'ensemble des problèmes de l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans : vie quotidienne, logement, santé, loisirs...

### Vers l'emploi précaire

Entre mars 1982 et fin 1985, les mesures pour l'insertion sociale et professionnelle ont profondément évolué. C. DUBAR, pour sa part, relève trois inflexions majeures :

- \* l'extension et la généralisation des stages de formation de type orientation, insertion, qualification à l'ensemble des 16-25 ans présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,

\* le développement et la diversification de contrats de travail de type particulier et de stages d'initiation à la vie professionnelle ou de pratiques professionnelles nouvelles et précaires,

\* la mise en place de mesures visant à la réintégration d'une fraction des jeunes dans le système scolaire et à prolonger la durée de la formation professionnelle initiale : passerelles entre B.E.P. et enseignement technique long, création de Cycles d'Insertion Professionnelle par Alternance (C.I.P.P.A.) organisés par les établissements scolaires<sup>1</sup>.

La fin de 1983 et le début de l'année 1984 constituent une période charnière pour les politiques d'emploi : se dessine peu à peu un nouveau paysage du dispositif jeunes avec l'apparition, à côté du contrat emploi-formation, de contrats emploi-adaptation et de contrats emploi-orientation. Ils visent non pas la qualification dans le cadre de l'emploi mais l'adaptation à un poste de travail ou la découverte de l'entreprise pour préciser un projet professionnel. Ces formules connaîtront des fortunes diverses et seuls subsisteront, les contrats de qualification et les contrats d'adaptation.

*Les contrats de qualification* sont financés et mis en oeuvre par l'employeur (la rémunération comprise entre 17 et 75 % du SMIC est versée par l'entreprise dont le jeune est salarié), ils prévoient une formation sur le temps de travail (un quart de temps) qui permette aux jeunes "d'acquérir une qualification reconnue". Ils remplacent les contrats emploi-formation mais avec une distinction majeure, ils sont à durée déterminée (de six mois à deux ans). Ils s'adressent en priorité à des jeunes dépourvus de qualification pouvant les conduire à un emploi, et particulièrement à ceux qui sont depuis longtemps au chômage.

*Les contrats d'adaptation* à l'emploi pour des jeunes déjà munis d'une qualification professionnelle ont pour objectif de permettre aux jeunes "d'adapter leur qualification à l'emploi qu'ils occupent dans l'entreprise". Le contrat qui peut être à durée indéterminée ou déterminée de six mois minimum (un an à l'origine), comporte un temps de formation de 200 heures environ. Pendant la durée du contrat, s'il est à durée déterminée, et pendant la seule période d'alternance, s'il est à durée indéterminée, le jeune perçoit une rémunération au moins égale à 80 % du salaire minimum conventionnel pour l'emploi qu'il occupe.

Ces nouveaux types de contrats inaugurent un mode de classement des jeunes modifiant la logique qui présidait au traitement de leurs problèmes : les plus en difficulté

---

<sup>1</sup> A ce sujet, une étude a été réalisée par le CREDOC (BAUER D., DUBECHOT P., 1989).

sont stagiaires de la formation professionnelle et orientés prioritairement vers les stages d'insertion, les plus "qualifiés" accèdent au marché du travail (mais précaire) et ajustent leur qualification aux besoins de l'entreprise.

A l'automne 1984, le Gouvernement met en place les *Travaux d'Utilité Collective* (T.U.C.). Initialement ouverts aux jeunes de 16 à 21 ans, puis aux 16 à 25 ans sans emploi et qui ne suivent pas une formation et n'exercent aucune activité rémunérée. Cette formule, par l'accès à une pratique professionnelle temporaire, doit permettre au jeune d'élaborer un projet professionnel. Les bénéficiaires, qui ont un statut de stagiaires de la formation professionnelle, exécutent à mi-temps et pour une durée de trois à douze mois, renouvelables des tâches d'intérêt général dans des organismes à but non lucratif dont la liste sera progressivement élargie.

*Les Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle* (S.I.V.P.), doivent permettre aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de découvrir l'entreprise et de développer leur aptitude au travail, afin de les aider à choisir une orientation et à construire un projet professionnel. Le stage, défini par un contrat de formation et non par un contrat de travail, est d'une durée de trois à six mois et la rémunération du stagiaire est assurée par l'Etat avec un complément versé par l'employeur, non assujetti aux cotisations sociales, de 17 à 27 % du SMIC. Les SIVP, à l'inverse des TUC, concernent tous les employeurs à l'exception de l'Etat, des établissements publics à caractère administratif ainsi que des collectivités locales.

Tableau n°9  
**EVOLUTION DES DISPOSITIFS**  
**CONTRAT D'ADAPTATION, CONTRAT DE QUALIFICATION SIVP ET TUC**  
**DE 1985 A 1988**

- En milliers -

	1985		1986		1987		1988	
	Flux	Stock	Flux	Stock	Flux	Stock	Flux	Stock
Contrat d'adaptation	18,0	-	175,8	-	250,6	-	99,4	-
Contrat de qualification	3,0	-	19,2	-	38,6	-	65,4	-
SIVP	49,9	19,0	175,1	72,0	323,3	102,0	289,4	90,
TUC	322,3	189,3	363,9	198,1	369,8	198,2	329,2	181,5

Source SES<sup>1</sup>

<sup>1</sup> On constate quelques "désaccords" entre les chiffres du Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail et ceux de l'INSEE (p.9 du présent rapport).

Cependant, alors que près de 750 000 jeunes avaient bénéficié d'une formation en alternance en 1987, ils sont 587 000 en 1988. Cette diminution résulte certainement d'une amélioration de la conjoncture économique, mais surtout, du non-renouvellement de l'exonération des cotisations patronales, des nouvelles dispositions de limitation et de réorientation des SIVP, de la dépréciation de la notoriété chez les jeunes du dispositif TUC (le nombre d'entrées en TUC a diminué de 11% entre 1987 et 1988). Les contrats de qualification ont en fait bénéficié des réajustements des autres formules (tableau n°9). On assiste par ailleurs à une recomposition des publics : davantage de jeunes de niveau IV et plus signent des contrats de qualification ou d'adaptation, alors que la proportion de jeunes de niveau infra-IV est en progression dans les SIVP, 31% en 1988 contre 24% en 1987, et dans les TUC, 40,2% contre 35,5% (Bilan de l'emploi, 1988).

*Les Programmes d'Insertion Locale (PIL)*, institués en avril 1987, visent un public plus large : les chômeurs de longue durée indemnisés en allocation de solidarité spécifique (ASS) ou en allocation de fin de droits (AFD). Ils sont largement inspirés dans leur philosophie des Travaux d'Utilité Collective. La durée d'affectation des stagiaires est limitée à six mois renouvelables une fois. La durée des activités est comprise entre 80 et 120 heures par mois afin que les intéressés puissent continuer à rechercher un emploi et bénéficier d'une formation complémentaire. Le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il perçoit une rémunération de stage dont le montant est égal à celui de l'ASS ou de l'AFD qu'il percevait précédemment. Il reçoit en outre une indemnité de frais d'un montant de 500 à 750 F par mois à la charge de l'organisme d'accueil. Les organismes susceptibles d'accueillir ces chômeurs de longue durée sont les mêmes que ceux susceptibles d'accueillir des jeunes en TUC. Au cours de l'année 1988, 17 827 personnes ont été concernées (auxquelles il faut ajouter les 3 700 femmes des Programmes Locaux d'Insertion Féminine) mais parmi celles-ci seules 1% avaient moins de 25 ans<sup>1</sup>.

Au cours de l'année 1988, deux campagnes de stages se sont succédées. Le volume de jeunes accueillis est de l'ordre de 120 000 personnes dans les deux cas et chacune s'est attachée à développer à la fois des stages de préparation à l'emploi renforcés (SPER) et des actions à vocation qualifiante. Les formations suivies durent de six à neuf mois et le volume d'heures en centre de formation varie de 550 heures en SPE à 830 heures en SPER, et de 600 à 700 en stages qualifiants de niveau V ou IV. Les SPE et SPER accueillent plus de 40% de jeunes de 16-17 ans, et forment le public de très bas niveau scolaire.

---

<sup>1</sup> Source UNEDIC-Evaluation SES, 1988.

Enfin, plus récemment, de nouvelles dispositions ont entraîné, la refonte de l'ensemble des stages dans "un dispositif unifié permettant l'organisation de parcours individualisés de formation, dont l'objectif est l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue". Ce nouveau dispositif trouve son achèvement dans l'instauration en 1989 du "crédit-formation". Par ailleurs, les T.U.C., P.I.L. et autres activités d'intérêt général sont remplacés par une nouvelle forme de contrat : le contrat emploi-solidarité.

Avec le contrat emploi-solidarité, les jeunes passent du statut de stagiaires de la formation professionnelle à celui de salariés à part entière, titulaires d'un contrat de travail. La rémunération est le S.M.I.C. à mi-temps. Cette action "doit contribuer à développer des services nationaux qui puissent répondre à des besoins peu ou mal satisfaits".

Le crédit-formation n'est pas une formule supplémentaire de stages. Il s'agit selon les promoteurs d'un nouveau mode de gestion de l'ensemble des mesures de formation existantes ouvertes aux jeunes demandeurs d'emploi. Le crédit-formation jeunes est destiné à composer pour chaque jeune, sur la base du volontariat, un parcours adapté et personnalisé de formation. Il doit permettre aux jeunes d'obtenir un niveau de qualification reconnu correspondant à celui du CAP (niveau V).

100 000 jeunes sont visés par ce dispositif mis en place au 1er septembre 1989. Il s'agit :

- \* en priorité de jeunes primo-demandeurs d'emploi ayant connu une période prolongée de chômage,

- \* de jeunes demandeurs d'emploi sortis de formation initiale depuis plus d'un an sans avoir obtenu au moins le CAP ou le BEP.

Le crédit-formation est organisé sur une base territoriale de zones d'action qui fréquemment recouvrent un bassin d'emploi. Elle peut également être déterminée en fonction du nombre de structures d'accueil et de l'offre existant localement. Les organismes de formation sont labélisés selon un cahier des charges conventionné par le préfet de région. Chaque jeune doit pouvoir effectuer un "parcours personnalisé de formation" (PPF). Il s'agit alors d'une "démarche volontaire", contractuellement établie entre le jeune et l'Etat.

### Dispositifs transitoires : la diversification des produits

Dans son acception la plus large, la catégorie "stagiaire", remaniée dans le cadre des mesures spécifiques en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, hors apprentissage a connu une croissance régulière et soutenue pour atteindre 588 200 jeunes environ en 1985, 1 262 400 en 1986 et culminer à 1 470 000 en 1987 pour décroître assez fortement et revenir à 882 200 en 1988<sup>1</sup>

Cette offre massive de stages et des autres possibilités d'accès au marché du travail que forment les dispositifs transitoires relevant du droit commun du travail constitue un fait nouveau dans le champ des politiques sociales et économiques même si les formes d'alternance travail-formation existaient préalablement à la mise en œuvre des stages comme en témoigne l'apprentissage.

De création très ancienne, l'apprentissage a subi de nombreuses modifications et l'évolution des effectifs pourrait être découpée en trois étapes. De 1956 à 1965 la hausse est constante pour atteindre le niveau maximum de 300 000 apprentis. La tendance se retourne ensuite et les effectifs vont baisser pendant dix ans, on constate une chute de 40% entre 1967 et 1975. On observe ensuite une reprise lente mais significative sur la période des trois pactes pour l'emploi (exonération de charges sociales pour les entreprises), pour concerner aux environs de 210 000 jeunes de 16 à 25 ans dans les années suivantes (213 000 en mars 1986, 229 000 en 1988) avec une progression de l'ordre de 5%, liée à la possibilité de conclure un contrat pour obtenir un second CAP en un ou deux ans, mais aussi à deux autres facteurs :

- L'apprentissage semble désormais permettre une embauche relativement rapide, puisqu'une partie des apprentis conservent leur emploi chez leur maître d'apprentissage. Le taux de chômage des apprentis, neuf mois après l'obtention de leur CAP, est moins élevé que celui des élèves sortis de lycées d'enseignement professionnel avec un CAP ou un BEP : 28% contre 46%. Cependant, sortants de LEP et sortants d'apprentissage ne sont pas en situation de complète concurrence, ils se présentent sur des marchés du travail en partie distincts.

---

<sup>1</sup> Au cours de ce chapitre, on s'est efforcé de présenter sous une forme synthétique des données relatives aux principaux dispositifs. Ce qui n'est pas une tâche facile car selon les sources (MTEFP, ANPE, CNASEA, DFP), les chiffres fournis correspondent soit à des flux (nombre d'entrées au cours de l'année civile), soit à un stock (nombre de bénéficiaires en fin d'année). Autres difficultés, les actions de formation en faveur des jeunes sont organisées par "campagne" (de juillet à juin), et les données fournies peuvent correspondre à une "campagne" ou une année civile.

Les entreprises qui embauchent des apprentis diffèrent en effet de celles qui recrutent des jeunes issus directement du système scolaire. Les premières sont plus souvent des petites entreprises artisanales.

- La rénovation de l'apprentissage par la loi du 23 juillet 1987, ainsi que les politiques d'allongement de la scolarité effective, accélèrent un processus de vieillissement : 4% des nouveaux apprentis avaient plus de 17 ans en 1977-1978, ils sont 21% en 1987-1988. Par ailleurs, la loi de juillet 1987 a sensiblement modifié la physionomie de l'apprentissage<sup>1</sup> en élargissant, d'une part, son champ d'application, l'ouvrant à de nouveaux niveaux de qualification, et d'autre part, en simplifiant les procédures et en allégeant les charges supportées par les entreprises.

De même, la forme "stage" n'est pas récente. Initiée dans les années 50 par les tenants de l'éducation populaire puis popularisée dans le cadre de la formation permanente, elle reproduit une forme pédagogique traditionnelle qui laisse face à face le maître et ses élèves.

Ni totalement nouveau dans sa forme pédagogique, ni innovateur au plan de la logique d'alternance, le dispositif jeune, et plus largement, l'ensemble des statuts intermédiaires destinés aux jeunes, s'est caractérisé par la mise en œuvre d'une logique de produits diversifiés et évolutifs.

A la différence de l'apprentissage ou d'autres cursus de formation professionnelle qui intègrent des phases d'alternance, les statuts intermédiaires proposés aux jeunes se présentent comme une palette de mesures ponctuelles, le plus souvent de courte durée ; quelques mois, voire quelques semaines, pour les dispositifs jeunes ou nettement limités dans le temps, dans le cas des contrats à durée déterminée. Aux limites temporelles, ces produits associent la garantie d'un niveau, fut-il très faible, de rémunération. Lié à l'activité ou à la personne dans un stage, le statut intermédiaire procure un minimum de ressources au jeune qui l'utilise.

---

<sup>1</sup> La définition donnée aujourd'hui à l'apprentissage par le code du travail (article L.115-1) précise que:

- l'apprentissage est une forme d'éducation alternée;
- il a pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle;
- il associe une formation dans une ou plusieurs entreprises et les enseignements dispensés dans un CFA,
- il a fait l'objet d'un contrat avec un employeur.

Les produits offerts, en plus de ces deux caractéristiques : une limitation temporelle et une garantie de revenus présentent encore deux autres particularités. En premier lieu, ils s'inscrivent, à des degrés divers, dans une perspective de formation professionnelle. Ensuite, leur objectif affirmé, et le plus souvent réalisé, consiste à créer des occasions de rencontre entre les jeunes et les milieux professionnels.

Les travailleurs sociaux ou les employeurs se plaignent parfois de la complexité et des changements survenus au fil des plans-avenir ou des plans-jeunes-emplois. Cette complexité est induite par la diversité des produits offerts. Le premier élément de distinction entre les uns et les autres est constitué par les parts respectives accordées à la formation et à la production : certains dispositifs consacrent l'essentiel du temps à des activités de formation, d'autres le réduisent de façon drastique. Un second clivage tient au type de contrat passé avec le jeune. Certains contrats relèvent de la formation alors que d'autres s'apparentent, de façon plus ou moins proche, au contrat de travail classique.

Des critères particuliers, comme l'âge, effectuent une sélection à l'entrée de certains stages, d'autres s'adressent à un public beaucoup plus large. En dernier lieu, l'inscription territoriale des composantes du dispositif-jeunes constitue également une source importante de diversité selon les communes et les territoires. En raison du recours au volontariat des associations ou des collectivités locales, l'offre de statuts intermédiaires peut varier de façon très importante.

Outre leur diversité, ces dispositifs connaissent des évolutions. A titre d'exemple, il faut noter que les proportions relatives entre les stages de formation et les mesures de mise à l'emploi précaire (emploi de type particulier) se sont modifiées au fil des années. Alors qu'en 1984, les contrats de type particulier regroupaient, à l'exception des contrats d'apprentissage et des embauches avec exonérations, 41,1% des bénéficiaires des dispositifs, en 1985 ils étaient 77,2%, et les trois années suivantes, on en comptait environ 88% embauchés sur des contrats particuliers.

Enfin, il faut noter que la baisse du niveau de formation initial des jeunes entrant en TUC, SIVP, et contrats d'adaptation est concomitante avec la baisse du nombre d'entrées dans ces mesures. Le désintérêt marqué par certains jeunes à l'égard de celles-ci (les organismes d'accueil font état de difficultés de recrutement pour des TUC) et des employeurs (limitation et réorientation des SIVP) semble favoriser l'entrée des jeunes de bas niveau (VI et V bis), comme si, lorsqu'un dispositif se déprécie, il s'ouvrait plus largement au public le plus en difficulté.

Dans les dernières années, on semble se détourner de la formation ou de l'insertion sociale pour aller vers les contrats de travail de type particulier sur le modèle du contrat-emploi-solidarité. Un mouvement de bascule s'opère alors de l'insertion à finalité sociale à l'insertion professionnelle. Ce mouvement pose deux problèmes spécifiques. Le premier est lié au devenir des jeunes de niveau VI qui risquent de se trouver mis à l'écart par les employeurs en raison de leur très faible niveau de formation et de leurs compétences limitées sur le marché du travail. Le second réside dans le passage d'un système de régulation des dispositifs pour la formation ou l'intervention sociale à une régulation par les instances compétentes pour contrôler l'application de la législation du travail. Ce second système de régulation est certainement moins attentif que le premier, ne serait-ce qu'en raison d'un champ de compétences plus large, à la situation des jeunes en cours d'insertion professionnelle. Le passage dans le monde du travail peut se faire alors dans des conditions de plus grande précarité et de moins grande attention de la part des instances de contrôle.

En formulant la première version de ce projet d'étude, nous envisagions de nous interroger sur les rapports entre le Revenu Minimum d'Insertion et les dispositifs jeunes. Cette perspective de travail s'inscrivait dans l'hypothèse d'une extension du RMI aux jeunes de moins de 25 ans. Extension qui aurait conduit à remplacer l'ensemble des dispositifs jeunes par une procédure empruntée au RMI garantissant aux jeunes, dans le cadre d'une relation contractuelle, une activité d'insertion et un niveau minimum de ressources. Au terme de cette première analyse des dispositifs transitoires proposés aux jeunes, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence d'un retournement de cette problématique en se demandant si les dispositifs jeunes ne présentent pas l'image d'un RMI dont l'efficacité ne souffrirait pas de contestations. Les dispositifs de transition entre le temps de l'école et celui de l'emploi stable fonctionnent sur un modèle contractuel mais dont le contrat est étroitement synallagmatique : le revenu étant directement lié à l'activité d'insertion ou à l'emploi, la collectivité se chargeant de proposer aux jeunes une pluralité d'opportunités d'insertion sous forme de stages ou d'emplois précaires. A la différence du RMI cependant, la présence du secteur des entreprises est loin d'être quantité négligeable dans l'ensemble du dispositif qui, de ce point de vue, est davantage tiré par l'économie que par le social.

La perspective offerte par les statuts intermédiaires doit être complétée, et c'est l'essentiel de ce rapport, par le point de vue de la demande ou tout au moins par le regard des jeunes qui parcourent ces dispositifs. Tel est l'objet des chapitres suivants.

Deuxième chapitre

**PRECAIRES OU STAGIAIRES :  
LES JEUNES EN TRANSITION**

A la diversification de l'offre de produits intermédiaires correspond probablement une différenciation des usagers. Cette hypothèse de travail ne présente pas une originalité particulière puisque l'on sait que les dispositifs jeunes s'adressent à des populations spécifiques, en plus ou moins grande difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. En revanche, plusieurs distinctions nous semblent devoir être explorées en accord avec la problématique de cette étude.

La première distinction porte sur les différences pouvant exister entre les jeunes utilisant les dispositifs-jeunes, que l'on peut désigner du terme générique de stagiaires dans la mesure où les données utilisées sont antérieures au développement des contrats emploi-solidarité ou de crédit formation individualisée, et les jeunes qui se retrouvent dans des formes de contrats de travail de type particulier ou de droit commun. Pour les jeunes employés dans le cadre de contrat à durée déterminée, à temps partiel ou par des entreprises de travail intérimaire, nous parlerons globalement de statuts précaires. Stagiaires et précaires se ressemblent-ils ? Si tel était le cas, alors les dispositifs jeunes auraient pour effet de rapprocher de l'emploi, de façon moins directe, une fraction des jeunes de faible niveau de formation.

Si les deux groupes de population présentent des caractéristiques dissemblables, il faut alors pouvoir qualifier les écarts avec d'autres populations. Nous avons pour cela défini deux autres groupes, populations témoins, pour situer les itinéraires et les situations des jeunes précaires et stagiaires. Le premier groupe est constitué de jeunes que l'on peut qualifier de stables dans la mesure où ils bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Le second groupe est composé de jeunes demandeurs d'emploi en situation de chômage.

La classification des jeunes a été effectuée à partir de l'exploitation de l'enquête Emploi de l'INSEE et chaque catégorie de population a été construite selon la procédure décrite ci-dessous.

La variable "occupation actuelle", établie sur chaque individu, permet de repérer dans l'enquête Emploi :

- les jeunes à l'école,
- les jeunes au service militaire,

- les inactifs,
- les chômeurs.

Une dernière catégorie comprend les personnes "exerçant une profession, occupant un emploi rémunéré". Elle regroupe, entre autres, les jeunes actifs stables, précaires, apprentis ou stagiaires. Une variable spécifique permet d'identifier les apprentis et les stagiaires.

L'effectif de la catégorie "stagiaires" a nettement augmenté -surtout pour les 16-24 ans- depuis le recensement de 1982, base d'échantillonnage de l'Enquête sur l'Emploi. La nomenclature de l'Enquête concernant les stages s'est transformée en fonction de l'évolution des dispositifs. Trois grandes catégories de stages ont été établies : les stages jeunes, les stages adultes et les stages employeurs, une catégorie "autres stages" recueille les inclassables. En effet, il n'a pas été toujours possible pour l'enquêteur d'obtenir auprès de la personne interrogée dans le logement, la définition exacte du stage effectué par elle-même ou par une autre personne du ménage. De plus, il existe une multitude de stages dont l'appellation, le statut sont parfois mal connus, même par l'individu concerné.

Les jeunes classés comme stagiaires dans cette enquête sont au nombre de 1432, répartis de la manière suivante :

- 1057 stagiaires (74%) participent à des stages "jeunes" : stages d'orientation, d'insertion ou de qualification des programmes "16-18 ans" ou "18-25 ans", TUC, SIVP, contrats de qualification ou autres stages réservés aux jeunes.

- 118 stagiaires (8%) relèvent des stages "adultes" : stages de mise à niveau, de l'AFPA, de reconversion, modulaires, du FNE pour chômeurs longue durée, SRA, PIL et autres stages adultes.

- 97 stagiaires (7%) prennent part à des stages "employeurs" : stages à l'entrée de certaines professions, stages de début d'emploi et stages de recyclage financés par l'employeur, et autres stages "employeurs".

- Enfin, pour 160 stagiaires (11%) aucune indication supplémentaire n'est fournie quant au type de stage effectué.

Compte-tenu de notre problématique, les stagiaires relevant d'un "stage employeur" n'ont pas été introduits dans la population des stagiaires, mais ils ont été reclassés parmi les jeunes actifs ayant un statut professionnel stable. De la même manière, les jeunes effectuant un stage "adulte" ont été retenus dans la catégorie des jeunes ayant un statut professionnel précaire. Ils se situent à une étape plus avancée de leurs parcours d'insertion.

Ensuite, nous avons différencié les jeunes ayant un statut professionnel précaire. Outre les jeunes effectuant un stage "adulte" décrits ci-dessus, les jeunes ayant un contrat de travail "à l'essai", les "intérimaires" et les salariés à contrat à durée déterminée entrent dans la catégorie des jeunes précaires. Nous avons considéré également comme "précaires" tous les salariés dont le niveau de rémunération était inférieur à 2 000 Francs. Il apparaît certain qu'il ne s'agit pas d'emplois stables, d'autant plus qu'une majorité d'entre eux déclare explicitement rechercher un autre emploi, lorsque la question leur est posée. Enfin, et à défaut d'informations complémentaires, les non-salariés font, eux aussi, partie des jeunes dits "précaires" dans cette étude.

Les jeunes actifs n'appartenant à aucune des catégories précédentes forment la catégorie des jeunes ayant un statut professionnel stable.

Tableau n°10

## REPARTITION DES 16-24 ANS DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES

Statut	Effectif	Pourcentage
Etudiant, élève, stagiaire non rémunéré	13 615	42,8
Apprenti	864	2,7
Chômeur	3 792	11,9
Stagiaire	1 217	3,8
Précaire	2 624	8,3
Stable	7 387	23,2
Militaire du contingent	1 007	3,2
Inactif	1 272	4,0
<b>TOTAL</b>	<b>31 778</b>	<b>100,0</b>

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

La première partie de ce chapitre présente les principales caractéristiques socio-démographiques de ces populations. La deuxième partie s'intéresse à leur milieu familial enfin, la troisième partie recompose ces groupes en inversant la perspective de départ et en essayant de réorganiser ces populations à partir de leur niveau de formation.

## **I - AGE, SEXE ET NIVEAU DE FORMATION : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION JEUNE**

La législation en vigueur concernant les conditions d'accès au marché du travail mais également le ciblage des dispositifs jeunes sur des tranches d'âge spécifiques nécessitent un examen tout particulier de la répartition des jeunes de 16 à 24 ans selon leur âge et leur activité. La même remarque peut être faite à propos des niveaux de formation qui constituent un critère essentiel de base tant pour la sélection par les employeurs que pour l'inscription dans une des cases du dispositif-jeunes. En revanche, moins attendu, bien que plus classique, le critère du "sexe" influence dans une large mesure les usages des différents statuts intermédiaires.

### **1 - L'AGE DES JEUNES**

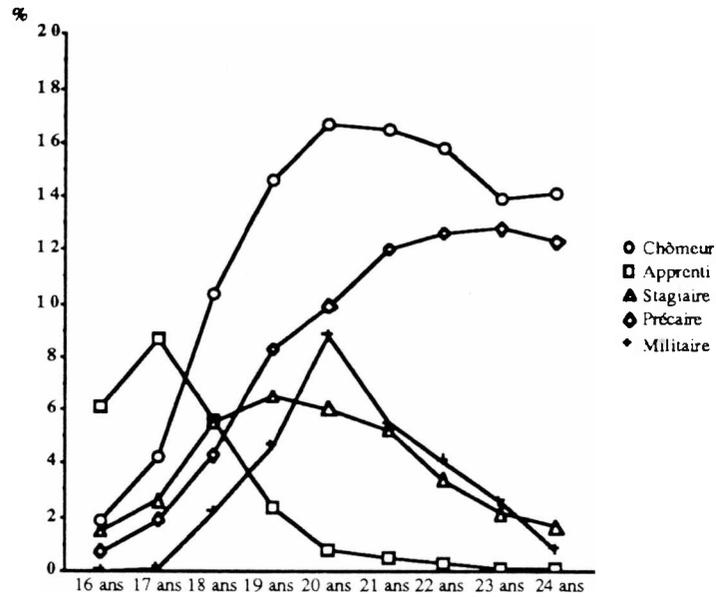
Si, pour l'ensemble de la population étudiée, la répartition selon l'âge est assez égalitaire avec 11% pour chaque tranche d'âge de 16 à 24 ans, en revanche entre les statuts provisoires et les autres, l'âge constitue une source réelle de différence.

Les catégories baptisées "transitoires", y compris les militaires, ont des évolutions contrastées. Chacune d'entre elles ne concerne qu'un effectif limité de jeunes à chaque âge, à l'exception cependant des chômeurs, qui représentent à leur maximum, près de 17% des jeunes de 20 ans.

L'apprentissage recrute essentiellement à la sortie du collège. L'essentiel de cette population est constitué par les 16-18 ans : près de 9% des jeunes de 17 ans suivent un apprentissage.

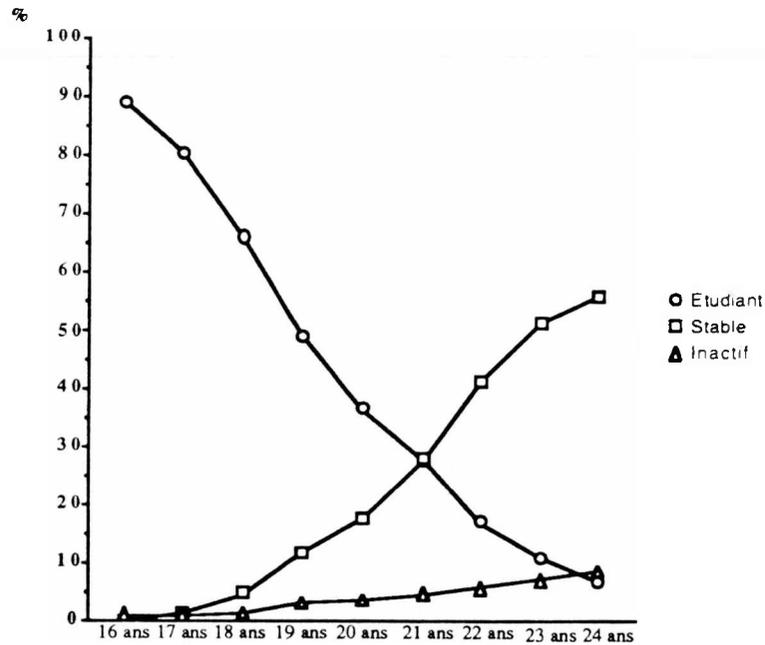
Graphique n°1

EVOLUTION SELON L'AGE DE LA PART DE JEUNES  
DANS CHAQUE STATUT TRANSITOIRE



Graphique n°2

EVOLUTION SELON L'AGE DE LA PART D'ETUDIANTS, D'INACTIFS ET  
DE JEUNES "STABLES" DANS L'ENSEMBLE DES 16-24 ANS



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Environ 15% des 19-22 ans sont en situation de chômage, avec une pointe entre 20 et 21 ans.

Les stages sont utilisés principalement par les 18-21 ans, et ils accueillent 6% des jeunes entre 19 et 20 ans. La nette diminution du nombre des stagiaires à partir de 20 ans trouve son explication, dans la moindre capacité des dispositifs d'accueil des stagiaires (ici essentiellement des TUC et des SIVP) à recevoir des jeunes ayant atteint l'âge butoir de 20 ans.

Enfin les statuts précaires concernent davantage les 21-24 ans, trouvent leur maximum à 22 et 23 ans, ils recueillent alors 17% des jeunes.

Les parts des jeunes stables et inactifs parmi les 16-24 ans ne connaissent qu'un sens d'évolution, régulièrement ascendant à chaque âge, à l'inverse de la proportion de jeunes scolarisés.

## **2 - SEXE ET ACTIVITE DES JEUNES**

Les jeunes restent de plus en plus longtemps sous le toit familial. Ce constat a marqué la fin des années 80 (PITROU, 1987). Plusieurs facteurs sont mis en avant : la crise économique et l'entrée difficile sur le marché du travail, l'allongement de la durée des études, un avenir professionnel incertain et une vie à deux moins précoce. De multiples travaux constatent un assouplissement des rapports entre générations. A la différence de leurs aînés, les 16-24 ans actuels semblent avoir renégocié leur place au sein de la famille au prix probablement de multiples formes de compromis entre jeunes et parents.

Les hommes quittent plus tard la famille. Plus l'âge augmente, plus l'écart entre hommes et femmes s'agrandit. Dans la tranche d'âge des 20-24 ans, les hommes partent entre un an et deux ans et demi plus tard que les femmes. Ensuite, quel que soit le type d'activité, les jeunes filles sont en couple plus tôt que les garçons.

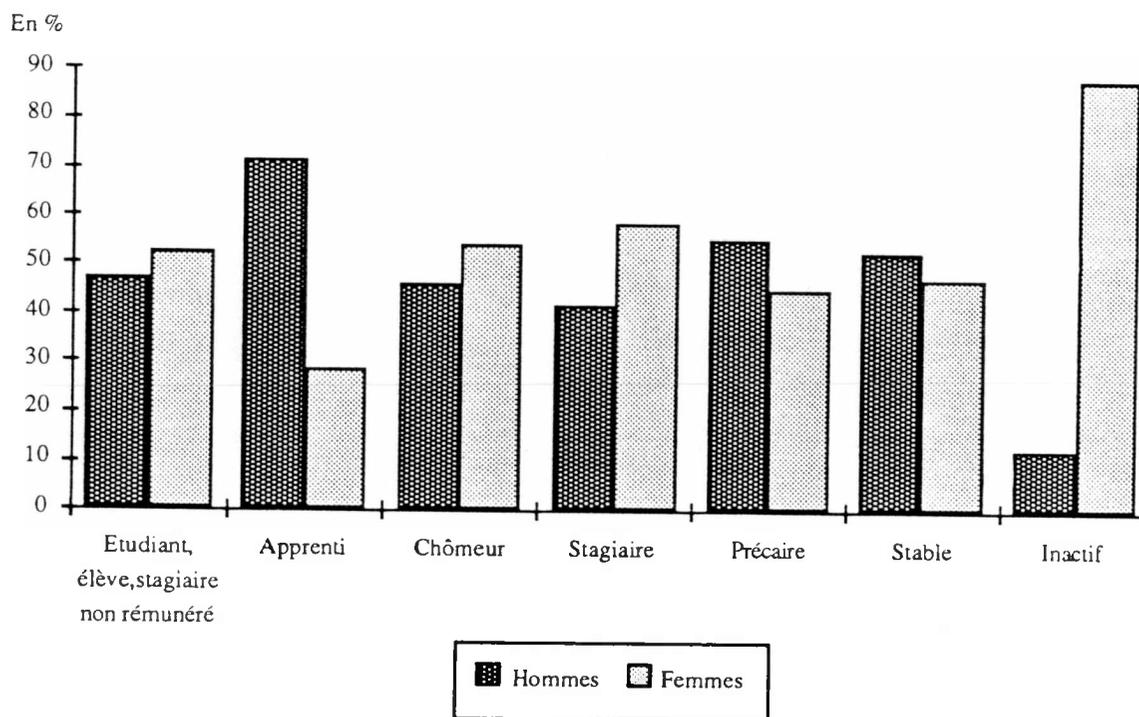
Comme le dit Agnès PITROU : "Les filles se marient plus jeunes que leurs frères et sont donc amenées à quitter plus tôt le domicile familial, les recherches menées à ce sujet ont clairement montré que l'indépendance des filles n'était obtenue qu'à ce prix. A l'inverse

des garçons, même la possession d'un emploi stable ne suffit pas à les affranchir complètement du contrôle des parents. (...) Il faut se séparer des parents ou se marier".

Les jeunes inactifs sont plutôt des inactives, jeunes femmes vivant en couple pour leur majorité et assez fréquemment dans le cadre du mariage. L'apprentissage est à dominante masculine (pour les trois quarts), les jeunes filles restant plus à l'école dans l'enseignement général aux mêmes âges. Le chômage et les stages sont plus féminins ; à l'opposé, les statuts professionnels stables sont plus accessibles aux hommes, et plus nettement encore les emplois précaires.

Graphique n°3

REPARTITION DES 16-24 ANS SELON LE SEXE DANS CHAQUE TYPE DE STATUT  
(MILITAIRES EXCLUS)



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

A âge et sexe donnés, il est possible de mesurer l'effet du type d'activité sur le départ du foyer parental. Cette mesure a été réalisée pour le groupe 19-22 ans pour lequel les changements de mode d'habitation sont statistiquement significatifs et autorisent les

comparaisons entre les différents types d'activité. Pour éliminer l'effet sexe, les filles et les garçons ont été étudiés séparément.

Se vérifie le fait que le statut dans l'activité engendre plus de différences pour les hommes que pour les femmes, comme si subsistait la tradition voulant que les garçons ne se marient qu'après l'acquisition d'une situation professionnelle, alors que le mariage peut constituer pour une fille "inactive" un moyen d'acquérir un statut social reconnu.

Les jeunes filles ayant une position professionnelle stable quittent tôt la résidence familiale : 45% d'entre elles vivent hors de la maison à 19 ans, et deux sur trois à 22 ans. Elles vivent alors en couple pour la majorité d'entre elles, toutefois, elles partent aussi pour vivre seule ou avec d'autres personnes qu'un conjoint.

Les jeunes filles au chômage et celles ayant un statut professionnel précaire sont un peu moins précoces. A 19 ans, 30% d'entre elles habitent hors de leur famille d'origine ; à 22 ans, près de 60%. Leur départ est rapidement suivi d'une installation en couple.

Par contre, le statut de stagiaire n'incite pas les jeunes filles à l'émancipation. Elles restent encore plus souvent chez leurs parents que les étudiantes. Mais, à la différence de ces dernières, qui s'en vont assez généralement habiter seules ou avec d'autres personnes, la majorité des stagiaires féminines quittent la maison pour aller vivre avec un conjoint ou concubin.

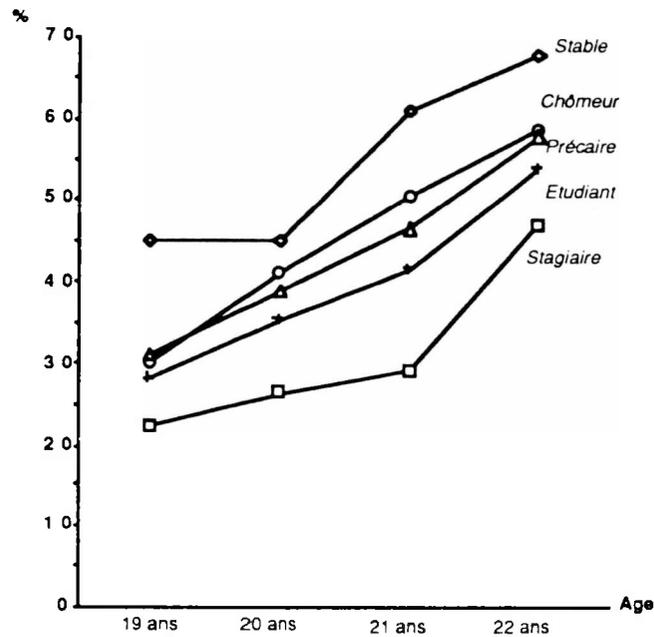
Pour les jeunes gens, plus l'âge augmente, plus l'effet de la stabilité de l'emploi différencie le mode d'habitation :

- 15% des jeunes ayant un statut professionnel stable ont quitté le foyer parental à 19 ans, ce pourcentage s'élève à 50% à 22 ans. Ces pourcentages sont, respectivement, de 12 et de 32% pour les autres actifs.

- à 19 ans, comme tous ceux de leur âge, ils ne sont que 2% à vivre en couple. A 22 ans, ils sont deux fois plus nombreux en couple que les autres actifs. 35% contre environ 16%.

Graphique n°4

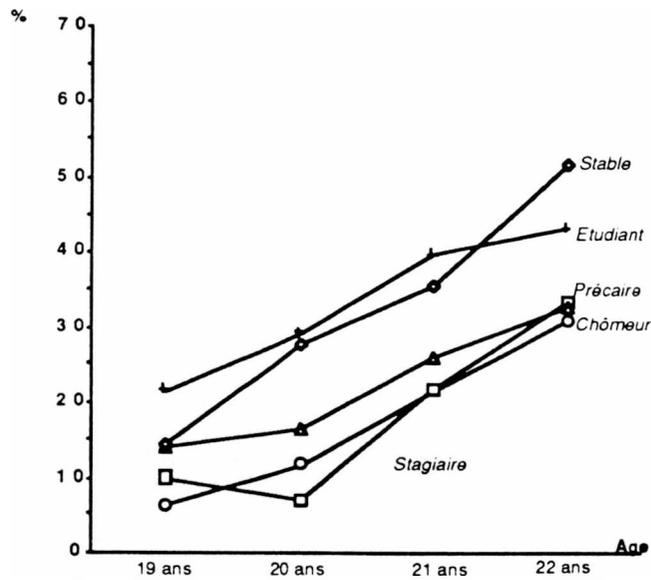
EVOLUTION DE LA PART DE FEMMES PARTIES DE CHEZ LEURS PARENTS  
DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°5

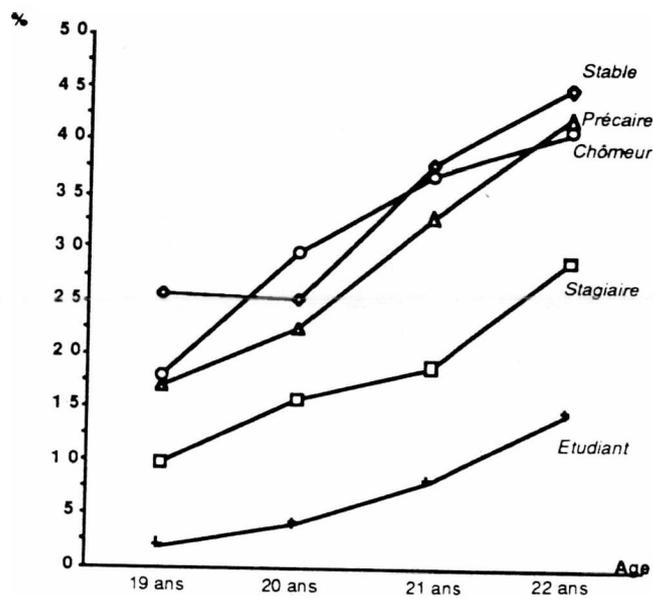
EVOLUTION DE LA PART D'HOMMES PARTIS DE CHEZ LEURS PARENTS  
DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°6

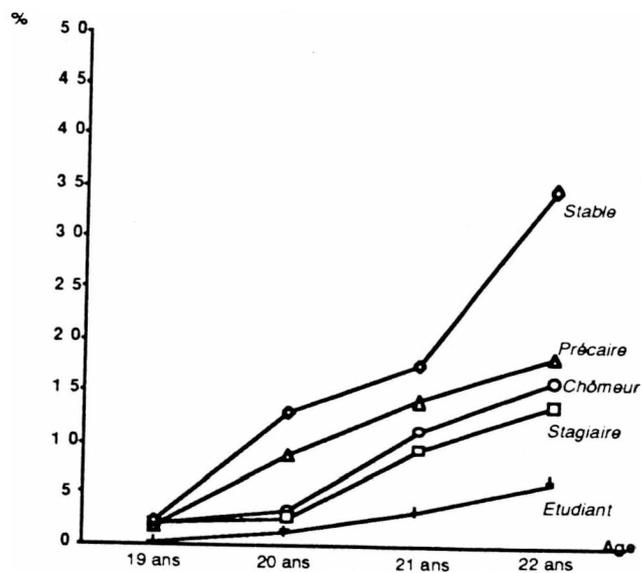
**EVOLUTION DE LA PART DE FEMMES VIVANT EN COUPLE  
DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°7

**EVOLUTION DE LA PART D'HOMMES VIVANT EN COUPLE  
DANS CHAQUE CATEGORIE ET SELON L'AGE**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Les jeunes stagiaires, précaires et chômeurs ont plus de difficultés à prendre leur indépendance vis-à-vis de la famille, même si les jeunes précaires sont un peu moins frileux à ce sujet.

Pour les chômeurs et les stagiaires, quel que soit l'âge, la famille reste le principal lieu de résidence. Entre faire un stage et pointer au chômage, la différence est mince.

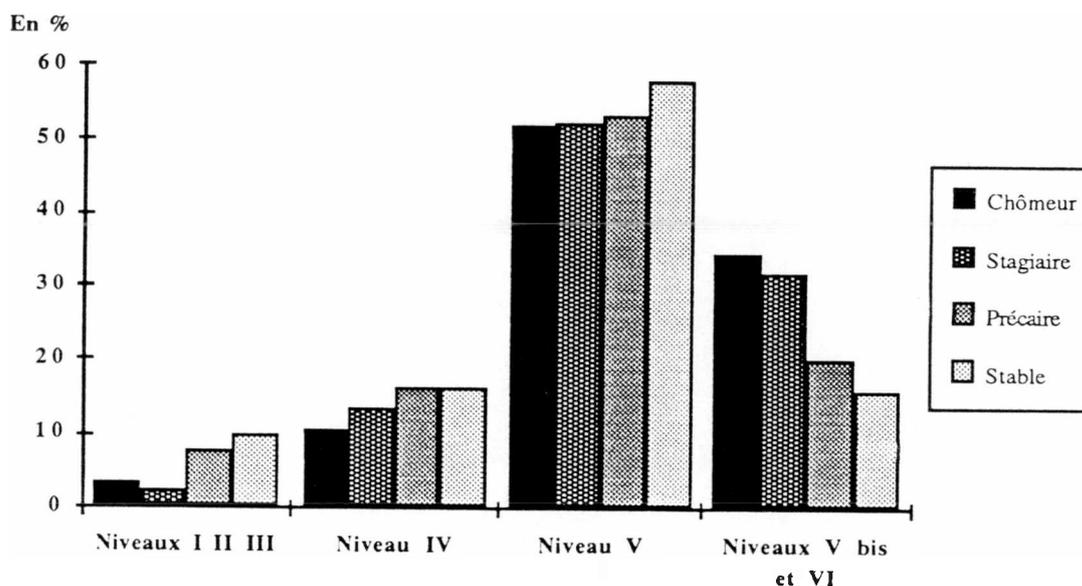
D'autres éléments explicatifs du départ ou du non-départ de la cellule familiale ont été testés, afin, de mesurer l'influence différentielle du statut professionnel. Peu de différences apparaissent en termes de précocité ou de rapidité de départ, en fonction du type de commune de résidence et du niveau de formation du jeune observé.

### **3 - LES NIVEAUX DE FORMATION**

La comparaison des diverses catégories de jeunes actifs, selon le niveau de formation, révèle une hiérarchie : les jeunes ayant un statut professionnel stable ont le niveau de formation moyen le plus élevé, ensuite viennent les jeunes précaires, puis les stagiaires et enfin les chômeurs. Cette hiérarchie n'est pas étonnante en soi : si l'on considère que l'emploi stable avec contrat de travail en bonne et due forme est d'abord recherché, le contrat de travail à durée déterminée sera ensuite privilégié, au détriment de l'activité et du statut attachés aux stages proposés aux jeunes avant le chômage. Le niveau de formation constitue un élément sélectif prépondérant. La structuration des quatre catégories de jeunes qui apparaît ici nettement pour la première fois sera retrouvée à plusieurs reprises au cours de cette étude.

Le graphique n°8 illustre ces rapprochements entre les jeunes stables et les précaires d'une part, et entre les chômeurs et les stagiaires, d'autre part.

Graphique n°8  
 REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION  
 DE CHAQUE CATEGORIE DE JEUNES ACTIFS



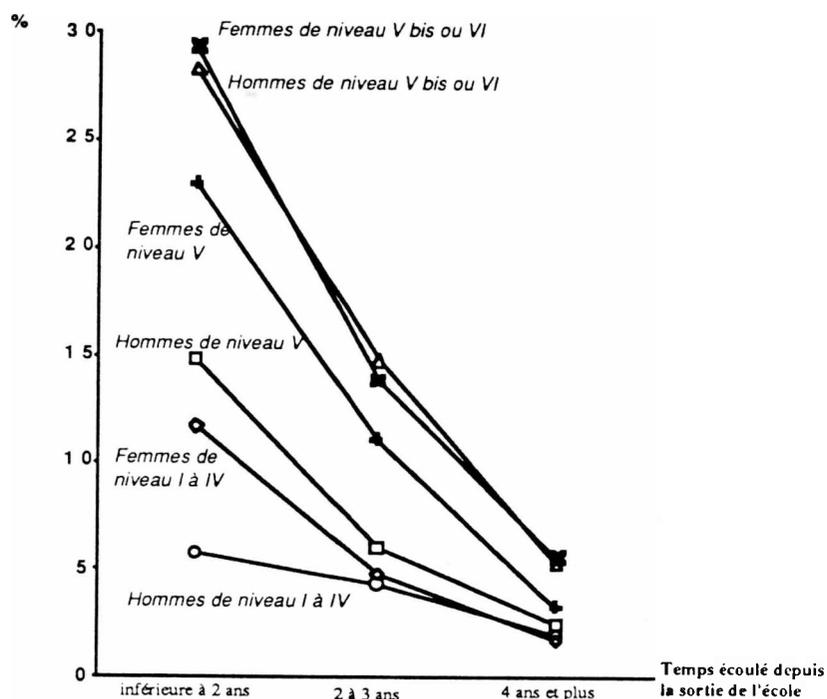
Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Pour nuancer ce constat, on remarque qu'à âge de fin d'études et niveau de formation donnés, une fille a une probabilité plus forte d'être stagiaire, qu'un garçon. D'autre part, à classe d'âge de fin d'études donnée, plus le niveau de formation s'élève, plus la probabilité d'avoir un statut de stagiaire baisse.

Enfin, il faut noter que le stage intéresse préférentiellement les jeunes venant de quitter le système scolaire, et constitue une forme d'activité de remplacement acceptée en début de parcours d'insertion.

Graphique n°9

**EVOLUTION SELON LE TEMPS PASSE DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE**  
 (exprimé en années, par l'âge au moment de l'interview - l'âge de fin d'études)  
**DE LA PART DE STAGIAIRES PARMIS LES JEUNES ACTIFS,**  
**A SEXE ET NIVEAU DE FORMATION DONNES**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les individus ayant quitté le système scolaire depuis moins de 2 ans sont les plus concernés par les stages, à niveau de formation et sexe donnés. Le pourcentage de jeunes stagiaires varie de 5 à 30 points selon le niveau de sortie du système scolaire et le sexe.

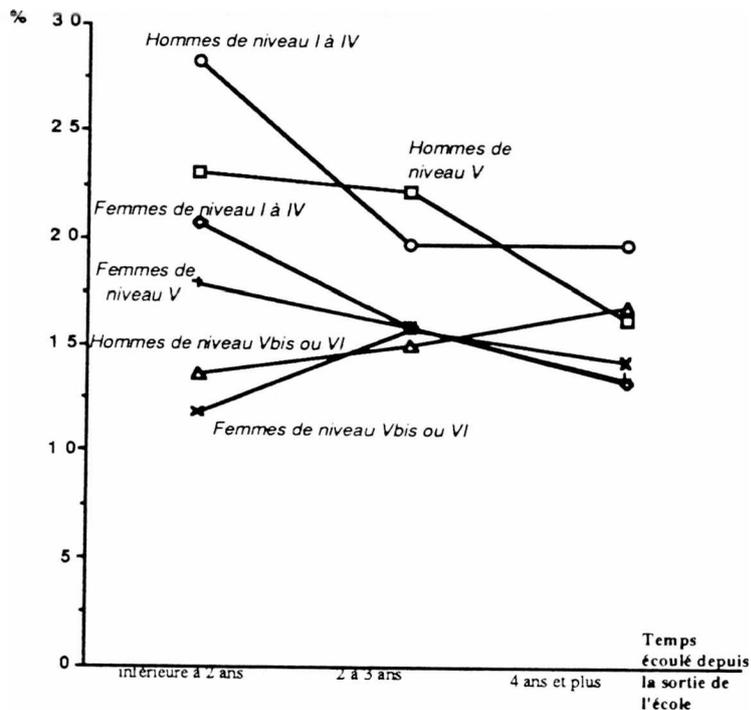
Il est plus difficile de dater les statuts précaires dans le parcours d'insertion. La précarité professionnelle peut durer plus longtemps que les stages et les différences entre garçons et filles ne sont pas régulières.

Cependant, là encore le niveau de formation est discriminant. Au sortir de l'école, les jeunes sans qualification (de niveau VI ou V bis) se retrouvent moins souvent que les autres dans des statuts précaires. Si les jeunes de niveaux supérieurs se détournent avec les

années de ce type de statut, les jeunes sans qualification y accèdent progressivement dans des proportions oscillant autour de 15%

Graphique n°10

**EVOLUTION SELON LE TEMPS PASSE DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE  
(exprimé en années, par l'âge au moment de l'interview - l'âge de fin d'études)  
DE LA PART DE PRECAIRES PARI LES JEUNES ACTIFS,  
A SEXE ET NIVEAU DE FORMATION DONNES**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Ainsi, sur plusieurs points, jeunes stables et jeunes précaires se rejoignent, ces derniers se différenciant plus nettement des deux autres populations de statuts intermédiaires, stagiaires et chômeurs. Participants aux stages et jeunes au chômage ont des caractéristiques proches du point de vue du sexe et du mode de vie. Leur proximité relative apparaît d'ailleurs plus clairement dans la suite de ce chapitre.

## II - STATUTS INTERMEDIAIRES ET MILIEUX FAMILIAUX D'ORIGINE

Existe-t-il des différences nettes entre les diverses catégories de jeunes actifs en terme de milieu social d'origine ? La réponse à cette question est capitale pour interpréter les effets des dispositifs jeunes qui peuvent agir soit dans le sens d'une compensation, et l'on pourrait parler alors d'effet réducteur d'inégalités, soit, en sens inverse, comme des dispositifs redondants par rapport aux situations familiales. Des informations précises sont disponibles dans l'enquête Emploi sur le milieu familial d'origine du jeune enquêté, lorsqu'il vit chez ses parents. Le degré de connaissance est plus réduit quand il a quitté la cellule familiale pour vivre seul ou avec d'autres personnes. Dans le cas où l'individu vit avec un(e) conjoint(e) ou un(e) concubin(e), nous disposons de données relatives à ce dernier ou cette dernière.

La proportion de jeunes vivant chez leurs parents connaît de fortes fluctuations selon le statut en activité, ainsi que l'indique le tableau suivant.

Tableau n°11

### REPARTITION DES 16-24 ANS DANS L'ECHANTILLON OBSERVE POUR CHAQUE STATUT EN ACTIVITE, SELON LE MODE D'HABITATION

- En pourcentage -

STATUT	MODE D'HABITATION				TOTAL
	Chez parents	En couple	Seul ou avec d'autres	Hors ménage ordinaire	
Chômeur	64,4	23,2	12,3	0,2	100,0
Stagiaire	76,2	12,0	10,8	1,1	100,0
Précaire	60,5	25,0	13,5	1,0	100,0
Stable	40,7	38,9	19,5	0,9	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>63,7</b>	<b>17,9</b>	<b>12,2</b>	<b>6,1</b>	<b>100,0</b>

Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

## 1. "RESTER OU NE PAS RESTER" CHEZ SES PARENTS

La localisation géographique par l'intermédiaire du groupe régional<sup>1</sup> et du type de commune de résidence, la nationalité et la situation socio-professionnelle du père de l'enquêté, le niveau de formation, le nombre, le type de modes de recherche et les caractéristiques de l'emploi éventuellement recherché ont servi successivement d'axe de comparaison des quatre catégories de jeunes.

### 1-1. La localisation géographique

Les jeunes stagiaires et les jeunes précaires vivent dans de mêmes proportions chez leurs parents, quel que soit le groupe régional de résidence. Pour les jeunes chômeurs et les jeunes "stables", le départ du foyer est avancé ou retardé de manière différentielle selon le groupe régional d'appartenance : dans les régions situées au Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin) et à l'Est (Lorraine, Alsace et Franche-Comté) ces deux catégories se distinguent nettement par un plus fort taux de résidence chez leurs parents. A l'opposé, dans les groupes régionaux de l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes) et du "pourtour parisien" (Champagne-Ardenne, Picardie, Haute et Basse Normandie, Centre et Bourgogne), ils résident plus fréquemment hors de la famille d'origine. Les jeunes ayant un statut professionnel stable se singularisent, en outre, par une plus forte autonomie en Ile-de-France. Il existe une plus grande hétérogénéité des comportements au sein de la population des jeunes stables selon le groupe régional d'appartenance.

Ces écarts -cependant peu importants- ne semblent pas liés à l'âge. La comparaison de l'âge moyen dans chacune des sous-populations (définies simultanément par le statut en activité et le groupe régional) ne révèle aucune différence significative, propre à influencer des écarts de comportement.

La résidence dans l'un ou l'autre type de commune (sont distinguées les communes rurales dans un canton totalement rural ou partiellement urbain, les unités urbaines selon l'effectif de leurs habitants et selon leur appartenance à l'agglomération parisienne et

---

<sup>1</sup> On désigne par groupe régional d'origine, une nomenclature en 10 classes des régions françaises. Sont distingués ici les groupes régionaux suivants : Sud-Ouest, Est, Ile-de-France, Nord, Centre-Est, Sud-Est, Pourtour parisien et Ouest.

Paris) ne semble guère induire de comportements différenciés. Seuls les stagiaires présentent des taux, relativement plus élevés, de départ du foyer familial à Paris et dans l'agglomération parisienne.

### **1-2. La nationalité de l'enquêté et la catégorie socio-professionnelle de son père**

Les jeunes étrangers restent plus fréquemment au domicile familial que les jeunes Français. Les jeunes précaires sont les seuls à échapper à cette règle : 60% d'entre eux vivent chez leurs parents, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

La différence de comportement selon la nationalité est très marquée pour les jeunes stagiaires et les jeunes chômeurs, le départ du foyer parental s'est opéré pour moins de 25% d'entre eux, lorsqu'ils sont de nationalité étrangère. Cet écart s'explique vraisemblablement par la surreprésentation des jeunes filles au sein de ces deux sous-populations.

L'origine sociale peut être grossièrement appréhendée dans un premier temps par la catégorie socio-professionnelle du père de l'enquêté. Elle apparaît peu discriminante dans les facteurs de départ du domicile familial, sauf pour l'extrême supérieure de l'échelle sociale : les jeunes dont le père exerce une profession libérale, intellectuelle ou artistique, ou est cadre supérieur vivent plus fréquemment en dehors de la cellule familiale d'origine. A l'opposé, les enfants d'ouvriers restent plus à la maison, sauf s'ils ont obtenu un contrat de travail stable. Il est vrai que les enfants d'ouvriers sont en moyenne moins âgés que les autres.

### **1-3. Le niveau de formation**

Les plus grands écarts apparaissent entre le groupe des jeunes de niveaux de formation les plus élevés (niveaux I, II, III et IV) et les autres.

Pour les jeunes stagiaires et les jeunes chômeurs : plus le niveau de formation est faible, plus la part de jeunes vivant chez leurs parents augmente.

La disposition d'un emploi -qu'il soit précaire ou non- est moins génératrice de départs pour les jeunes ayant un niveau V de formation. Les effets de l'âge et de la formation se combinent ici : les élèves ayant quitté le système scolaire aux niveaux les plus bas, donc aux âges les plus jeunes, ont déjà vécu une assez longue période de recherche d'un emploi.

#### **1-4. La recherche d'un emploi ou d'un autre emploi**

Il existe peu de différences dans le nombre et le type de modes de recherche utilisés pour obtenir un emploi ou un autre emploi, pour les jeunes de statut précaire ou stable. Le niveau d'exigence quant au type d'emploi recherché est peut-être un peu plus élevé, pour les jeunes stagiaires et chômeurs, lorsqu'ils vivent chez leurs parents : ils sont plus fréquemment à la recherche d'un contrat de travail à temps complet exclusivement.

La catégorie socio-professionnelle d'exercice du contrat recherché est peu différenciée, selon qu'ils résident ou non chez leurs parents. Il faut noter toutefois, le relatif désintérêt des chômeurs pour des professions d'employés. Ils espèrent plutôt une profession d'ouvrier.

En résumé, le fait de "rester ou non chez ses parents" n'est pas indépendant du groupe régional et de la commune de résidence des jeunes, de leur nationalité et de leur niveau de formation. Cependant, les différences sont moins nettes, au niveau de la catégorie socio-professionnelle du père, des modalités et du type d'emploi recherché.

## **2 - LES JEUNES VIVANT CHEZ LEURS PARENTS**

Issus de familles monoparentales ou de familles nombreuses, de parents souvent plus jeunes et ayant eu, eux-mêmes, des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, les jeunes stagiaires, sur bien des aspects se rapprochent des jeunes chômeurs.

### 2-1. Composition de la famille et logement

La majorité des jeunes stagiaires ne vit pas dans une famille moyenne française, au sens où les deux parents seraient présents avec un ou deux enfants. 42% des familles de stagiaires abritent au moins trois enfants et 17% vivent dans une structure familiale monoparentale. La structure monoparentale est plus fréquente que pour les jeunes stables et précaires.

Ici s'opère une nouvelle fois un clivage entre jeunes stagiaires et chômeurs, d'une part, et jeunes précaires et stables, d'autre part.

Les grandes unités familiales sont caractéristiques des stagiaires comme des chômeurs : un peu plus d'un sur quatre appartient à un ménage comprenant six personnes au moins ; pour 5%, l'unité familiale atteint ou dépasse l'effectif de neuf personnes. Les autres 16-24 ans actifs, qu'ils aient un statut professionnel précaire ou stable, sont issus plus fréquemment de ménages de deux à quatre personnes (62%), les très grandes familles étant pour eux deux fois moins nombreuses que pour les deux catégories précédentes (entre 2 et 2,5%).

Tableau n°12

#### REPARTITION SELON LE TYPE DE MENAGE DES JEUNES ACTIFS VIVANT DANS LEUR FAMILLE

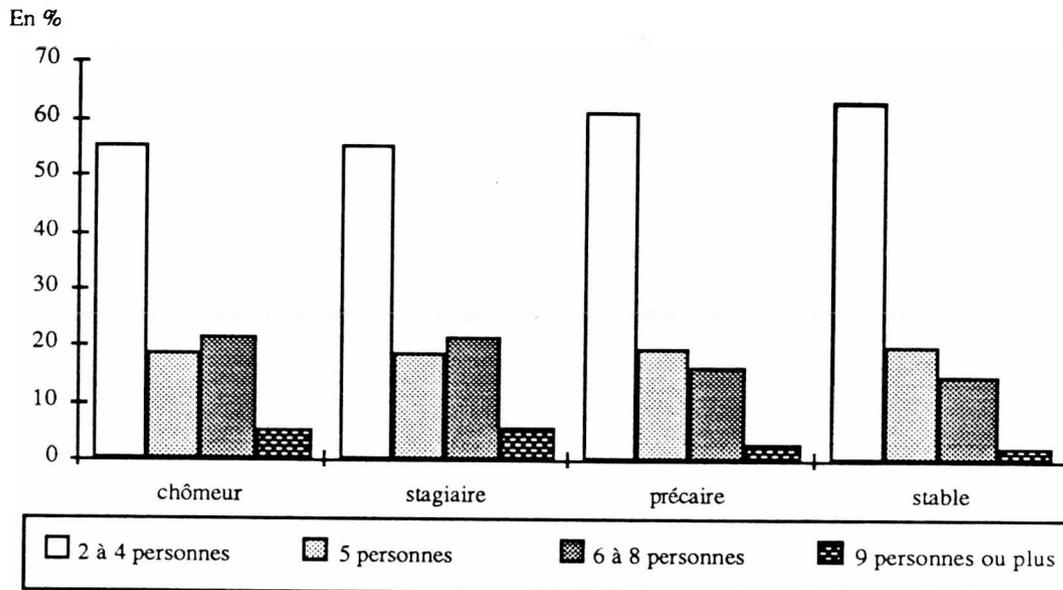
- En pourcentage -

TYPE DE MENAGE	Chômeur	Stagiaire	Précaire	Stable
<b>FAMILLE OU LES DEUX PARENTS SONT PRESENTS</b>	<b>78,7</b>	<b>82,5</b>	<b>84,7</b>	<b>85,5</b>
<i>dont</i>				
- couple sans enfants	2,0	0,6	3,1	5,1
- couple avec un enfant	21,8	21,0	27,8	28,3
- couple avec deux enfants	22,8	23,8	26,9	25,5
- couple avec trois enfants ou plus	32,2	37,0	26,9	26,5
<b>FAMILLE MONOPARENTALE</b>	<b>20,0</b>	<b>17,3</b>	<b>14,4</b>	<b>13,2</b>
<i>dont</i>				
- mère présente	16,5	14,7	11,8	11,4
- père présent	3,5	2,6	2,6	2,8
<b>MENAGE SANS FAMILLE PRINCIPALE</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°11

**TAILLE DES MENAGES AUXQUELS APPARTIENNENT LES JEUNES ACTIFS  
VIVANT CHEZ LEURS PARENTS**



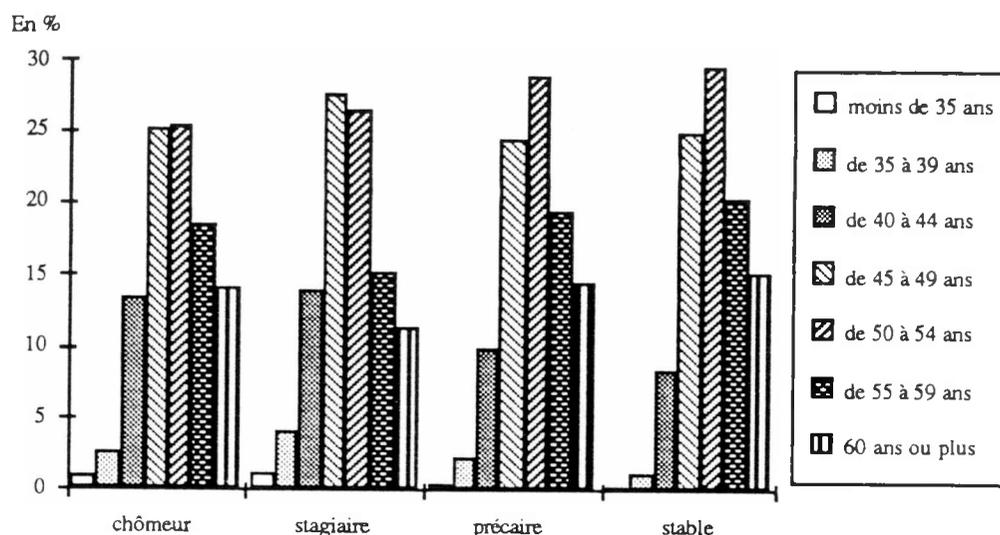
Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

En matière de logement, être propriétaire de son appartement ou de sa maison constitue bien souvent un objectif pour les familles. Les parents accueillant les 16-24 ans ayant un statut professionnel précaire ou stable, y sont arrivés dans près de deux cas sur trois. Les parents de jeunes stagiaires ont un peu moins bien réussi. 56% d'entre eux seulement sont propriétaires, ils se trouvent plus fréquemment locataires ou sous-locataires (38%), mais aussi logés à titre gratuit ou par l'employeur (6%). La population des jeunes chômeurs se caractérise par une proportion élevée (44%) de locataires ou sous-locataires.

## 2-2. Age des parents et nationalité

La comparaison avec les parents des autres catégories d'actifs révèle la relative jeunesse des ascendants des stagiaires. Il est vrai qu'au sein de la classe d'âge des 16-24 ans, les stagiaires ont un âge moyen moins élevé que les jeunes chômeurs, précaires ou stables.

Graphique n°12  
REPARTITION SELON L'AGE DES PERES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Leurs pères sont un peu plus nombreux dans les tranches d'âge les plus faibles - 5,4% ont moins de 40 ans- et moins représentés dans les classes d'âge plus élevées (28% ont atteint leur cinquante-cinquième année).

Les mères des jeunes stagiaires présentent le même profil relatif. Elles sont plus souvent âgées de moins de 40 ans (11%). Elles sont aussi moins présentes dans les catégories âgées, parmi les plus de 55 ans et plus nettement parmi les 60 ans et plus.

Les pères des jeunes stagiaires comme les pères des jeunes ayant un statut professionnel précaire ou stable sont, pour au moins 90% d'entre eux, de nationalité française.

Tableau n°13  
NATIONALITE DU PERE DES JEUNES

- en pourcentage -

Nationalité du père	Chômeur	Stagiaire	Précaire	Stable
Française	85,8	90,2	92,7	90,8
Etrangère	14,2	9,8	7,3	9,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif absolu</i>	1755	715	1265	2368

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Si stagiaires et stables se trouvent rapprochés, en revanche les ascendants masculins des jeunes chômeurs présentent le taux d'étrangers le plus important. La même configuration s'applique à l'examen de la nationalité des mères des jeunes.

### 2-3. Activité et profession des parents

Les profils professionnels masculins et féminins restant très différenciés, la situation des hommes et des femmes a été étudiée séparément. La situation professionnelle du père des jeunes vivant seulement avec leur mère n'est donc pas prise en compte.

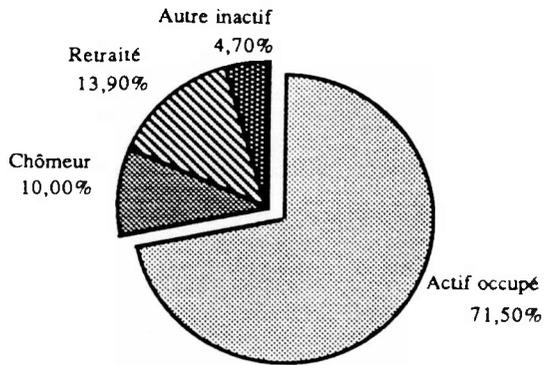
Le profil d'activité des pères des stagiaires est assez proche de celui des pères de chômeurs. Une part située autour de 70% d'entre eux est actif occupé, de 9 à 10% se déclarent au chômage et environ 5% inactifs, sans être retraités. Cependant, outre la plus faible part de retraités parmi les parents de jeunes stagiaires, induite en grande partie par leur relative jeunesse, ils sont dans une petite mesure plus souvent actifs occupés (71,5% contre 69,9%) et moins souvent inactifs (18,6% contre 21,1%) que les pères de chômeurs.

Les pères des jeunes ayant un statut professionnel stable ou précaire, se ressemblent dans leurs grands traits. Cependant, parmi les inactifs, la retraite est plus fréquente pour les ascendants masculins des jeunes stables, que pour ceux des jeunes précaires.

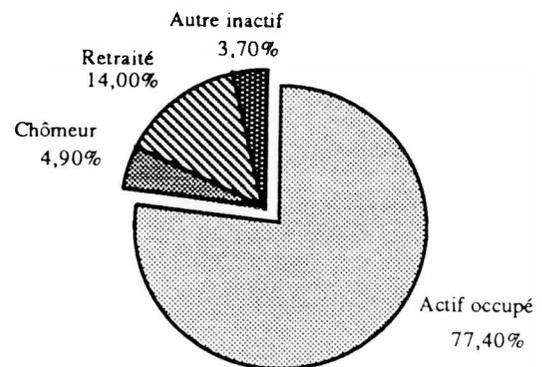
Dans un second temps, le profil de la population des mères a été examiné. L'observation est présentée en premier lieu pour les mères vivant avec leur conjoint, il était préférable de les séparer des mères de famille monoparentale, ces dernières ayant du fait de leur solitude, une activité différenciée.

Graphique n°13

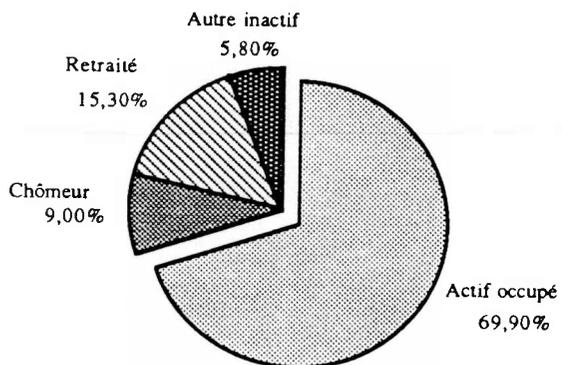
## REPARTITION DES PERES DES JEUNES SELON LEUR ACTIVITE



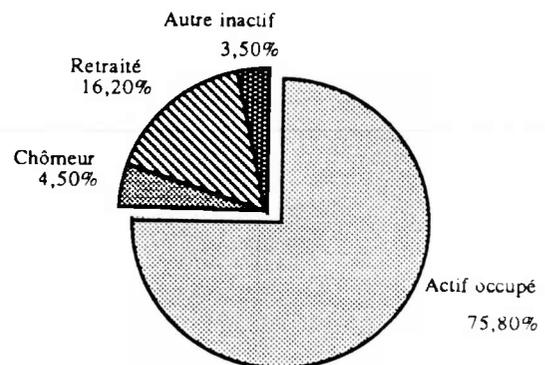
stagiaire



précaire



chômeur

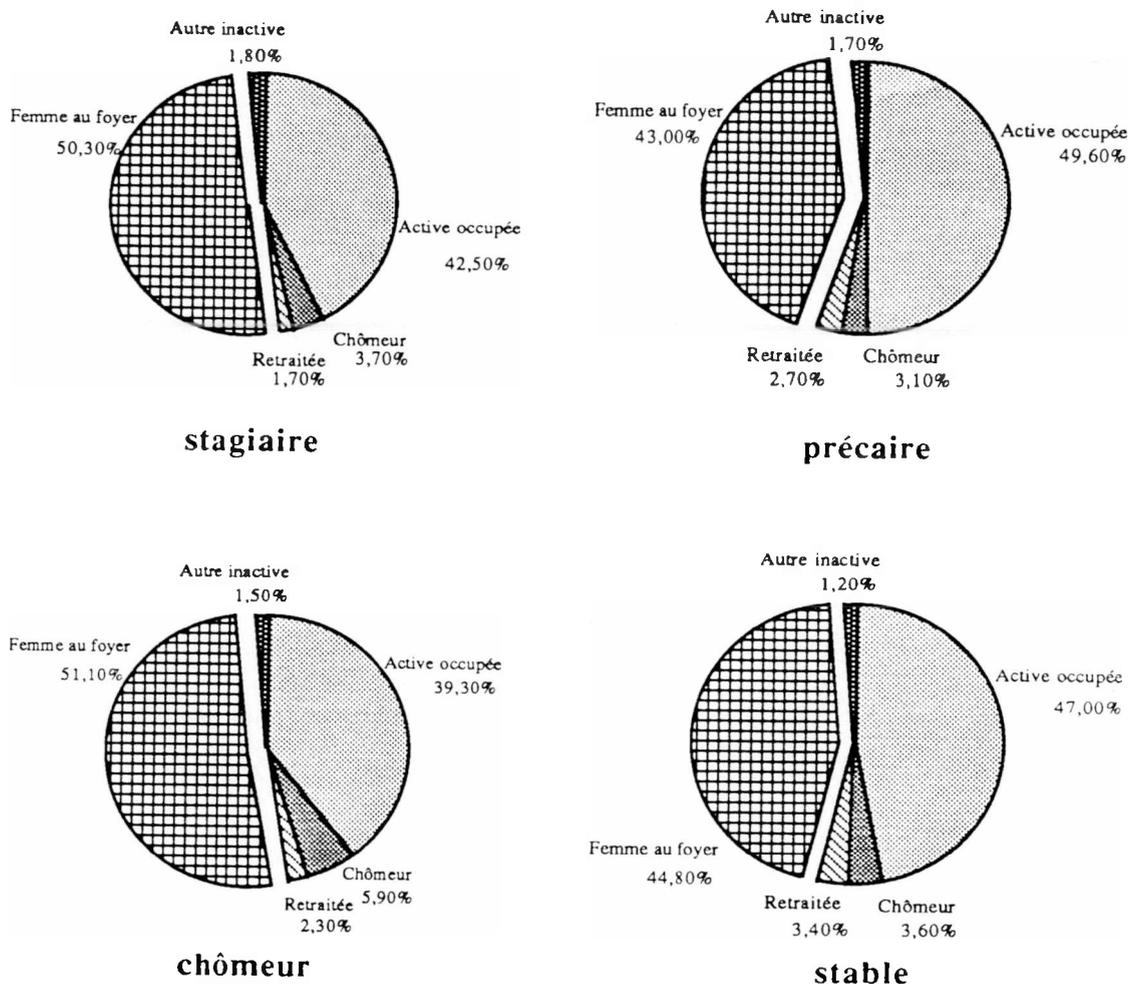


stable

Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°14

## REPARTITION SELON LEUR ACTIVITE DES MERES VIVANT AVEC LEUR CONJOINT



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

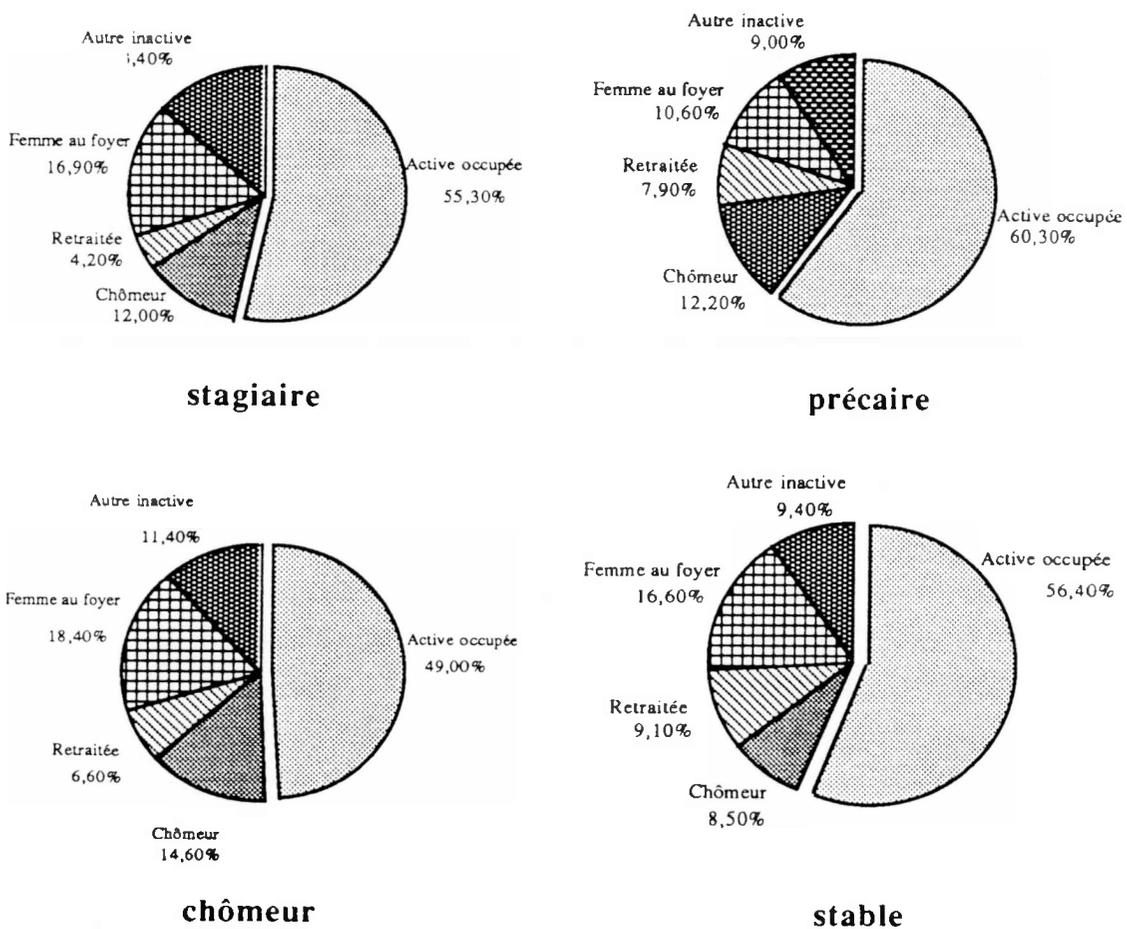
Les mères des jeunes stagiaires se situent dans une position intermédiaire, plus proche des mères des jeunes chômeurs. Pour 50% d'entre elles, elles sont femmes au foyer et pour 43%, exercent une profession. Près de 4% se déclarent au chômage.

Les mères de jeunes chômeurs présentent le profil le plus défavorable à l'activité professionnelle. Une petite majorité de femmes reste au foyer, moins de 40% d'entre elles exercent une profession et 6% sont au chômage. A l'opposé, les mères des jeunes ayant un statut professionnel stable ou précaire sont, en presque majorité actives (exerçant une profession pour 48% d'entre elles) et femmes au foyer dans une proportion de 43 à 45% seulement.

Le profil d'activité des mères de famille monoparentale met en évidence une même hiérarchie entre les diverses catégories en termes de taux d'activité. Les mères de jeunes ayant un statut professionnel stable ou précaire présentent toujours le plus fort taux d'activité, puis les mères de stagiaires (67,5%) et celles de chômeurs (63,5%) viennent ensuite.

Les taux de chômage parmi les mères actives se situent aux environs de 15% pour les mères de jeunes à statut professionnel précaire ou stable, il avoisine les 20% pour les mères seules des stagiaires, 23% pour celles des chômeurs.

Graphique n°15  
REPARTITION SELON LEUR ACTIVITE  
DES MERES DE FAMILLES MONOPARENTALES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Quand ils ont un emploi, la catégorie socio-professionnelle fait se rapprocher les parents des stagiaires et des chômeurs.

Aux deux extrêmes de l'échelle des catégories socio-professionnelles, les pères des stagiaires présentent des particularités. Leur profil professionnel, bien que peu différent de celui des pères de chômeurs, les place un peu plus bas dans la hiérarchie socio-professionnelle. Moins de 5% d'entre eux appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs et professions libérales, 58% sont "ouvriers".

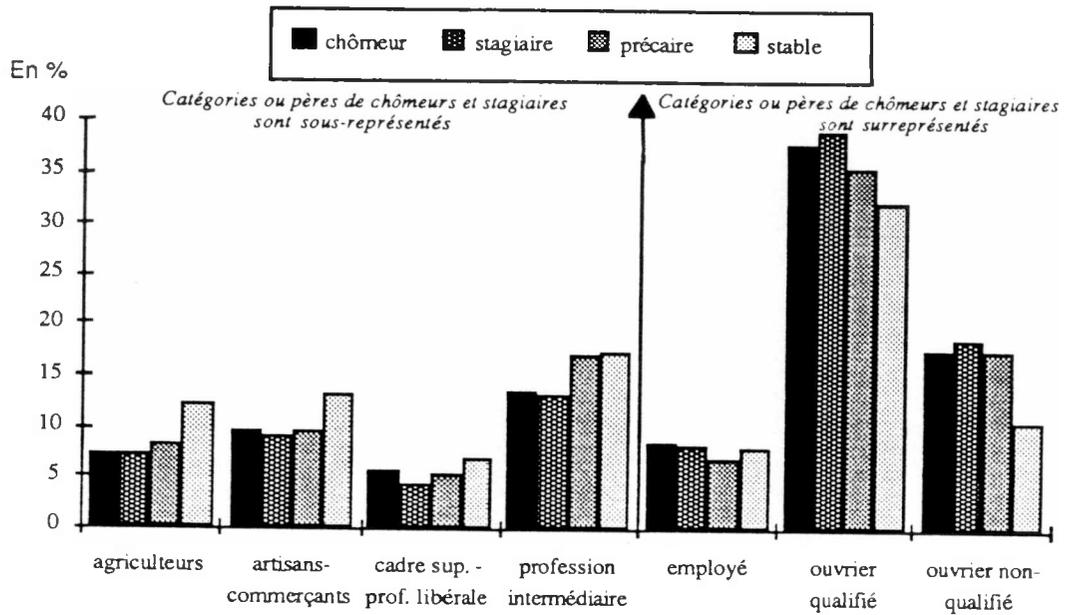
Si, dans les catégories moyennes, les pères de jeunes ayant un statut professionnel stable et précaire se rejoignent, les pères des jeunes stables restent les mieux placés. Présents une fois sur quatre dans les catégories de cadres supérieurs ou de professions intermédiaires, ce sont aussi les plus nombreux parmi les artisans-commerçants. Les pères des jeunes précaires sont assez peu présents parmi les cadres supérieurs, mais cela se compense pour partie par un plus fort poids chez les cadres intermédiaires, au détriment des employés. Il semblerait qu'ils se situent mieux sur l'échelle socio-professionnelle que les parents des jeunes chômeurs ou stagiaires

La forte part d'agriculteurs parmi les pères de jeunes précaires est particulièrement remarquable. Elle apparaît aussi chez leurs mères dans la mesure où il existe une forte homogamie professionnelle, pour la catégorie des agriculteurs.

Il est plus difficile de conclure au sujet des catégories socio-professionnelles des mères. Quel que soit le statut professionnel de leur enfant, elles se trouvent dans environ un cas sur deux parmi les employées. Les femmes se trouvent pour 15 à 20% parmi les professions composant la catégorie des "ouvriers non-qualifiés". Les écarts entre les mères de stagiaires et les autres sont moins nets. Elles sont en majorité (55%) "employées", puis "ouvrières" (qualifiées pour 5%, non-qualifiées pour 19%). Le poids des professions intermédiaires n'est pas négligeable, il est cependant équivalent pour les mères de stagiaires à celui des autres mères.

Graphique n°16

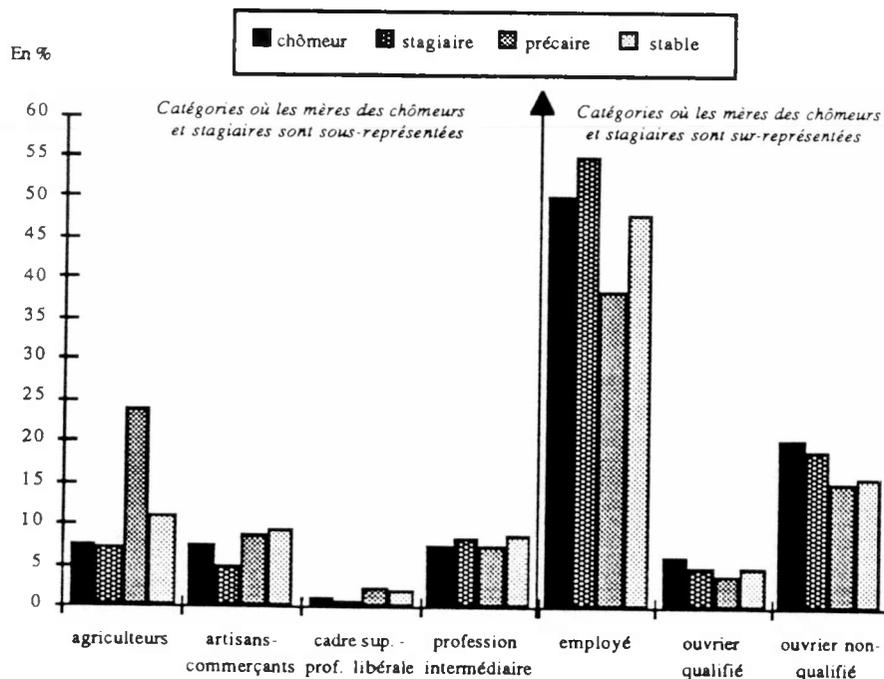
## REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PERES ACTIFS



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes sur l'Emploi de 1987 et 1988.

Graphique n°17

## REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MERES ACTIVES



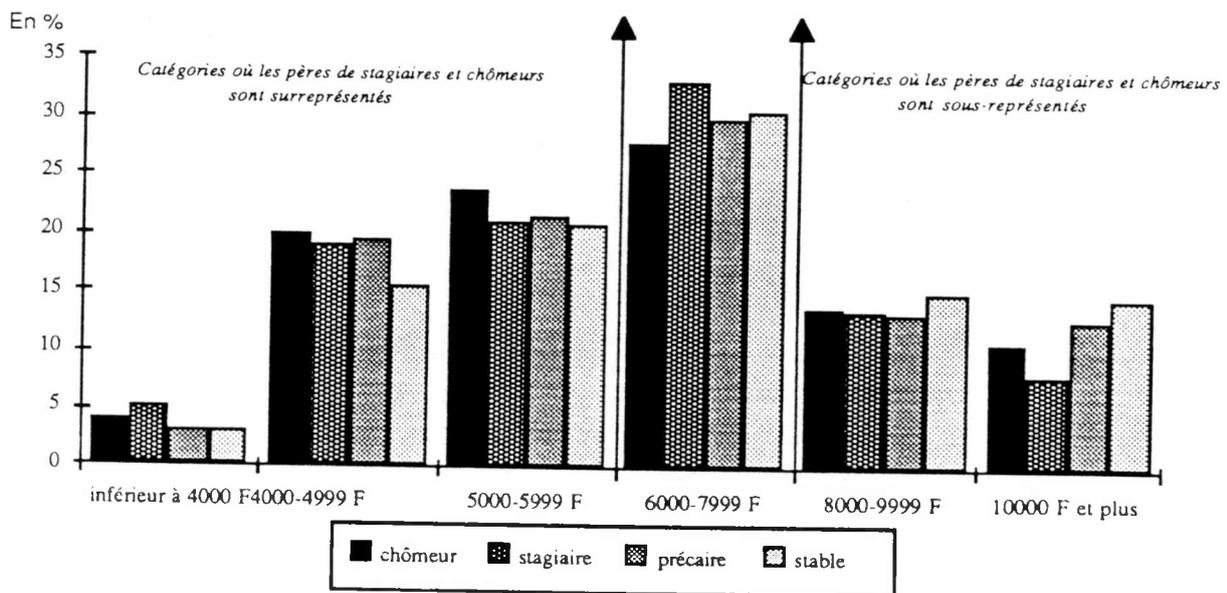
Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes sur l'Emploi de 1987 et 1988.

Les différences socio-professionnelles se traduisent pour les salariés en terme de niveau de rémunération ; pères de stagiaires et de chômeurs se rapprochent encore.

Les pères des jeunes stagiaires se trouvent rarement dans la tranche la plus élevée que nous ayons définie : 8% perçoivent 10 000 F ou plus par mois. A l'opposé sur l'échelle des salaires, ils sont surreprésentés dans la tranche la plus basse : 5% reçoivent moins de 4 000 F par mois. A ces deux extrêmes, leurs pères sont plus défavorisés que les pères des autres jeunes actifs. Cependant dans les tranches intermédiaires, ce sont les pères des jeunes chômeurs qui ont les salaires moyens les plus faibles.

Les pères des jeunes précaires présentent un profil plus favorable dans les extrêmes de l'échelle salariale : moins nombreux à percevoir des salaires proches du SMIC, plus nombreux dans les niveaux de rémunération élevés. Cependant, ils se rapprochent des deux catégories précédemment observées, pour les salaires situés entre 4 000 et 6 000 F.

Graphique n°18  
REPARTITION SELON LE SALAIRE DES PERES ACTIFS



Source : Exploitation par le CREDOC des enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Les ascendants des 16-24 ans ayant un statut professionnel stable sont les plus rarement situés dans le bas de l'échelle salariale, moins de 20% perçoivent un salaire

inférieur à 5 000 F. Cependant, ils se différencient peu des pères des jeunes précaires dans les tranches de salaire supérieures ou égales à 8 000 F (31%).

Les horaires habituels de travail des pères des jeunes stagiaires sont comparables à ceux qui caractérisent les pères des autres jeunes actifs. Les pères des jeunes stables sont les seuls à se distinguer sur ce point, dans la mesure où ils déclarent plus fréquemment ne pas avoir d'horaire habituel, ou effectuer un nombre d'heures par semaine supérieur à 40 heures.

L'ancienneté dans l'entreprise pour tous les salariés du secteur privé constitue un indicateur simple, mais révélateur d'une certaine forme de précarité, qui ne semble pas spécifiquement marquer les pères des stagiaires. Il faut simplement noter qu'en raison de leur jeunesse relative, la durée de leur carrière dans l'entreprise a moins fréquemment atteint le seuil des 20 années.

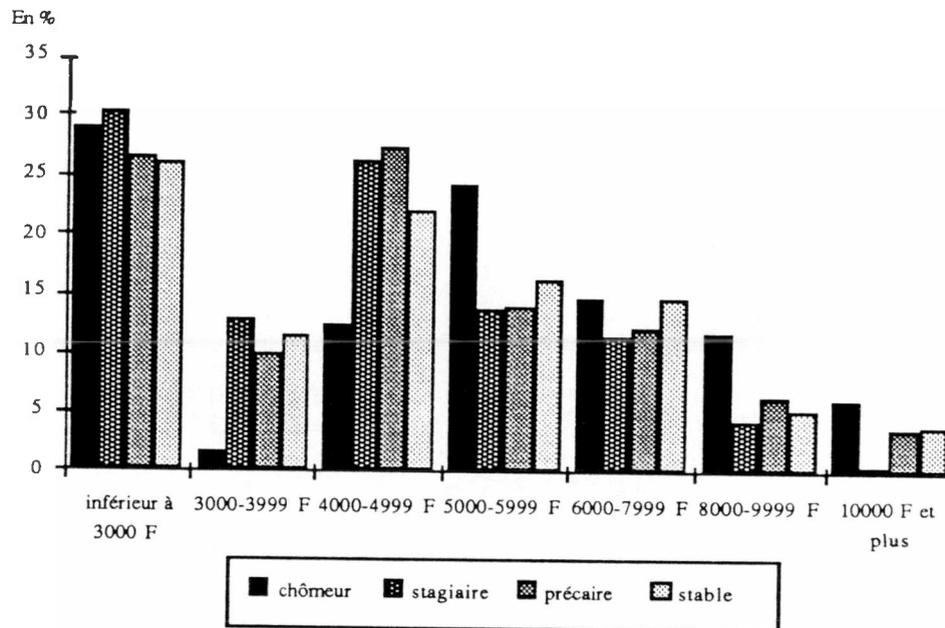
Nous avons dans un deuxième temps observé le salaire de leurs mères. Nous n'avons pas séparé ici les femmes vivant avec un conjoint des mères de famille monoparentale.

Il convient de préciser que la "tranche de salaire" est une variable accessible pour une partie seulement de la population des mères. Selon le statut professionnel du jeune, la proportion des mères pour lesquelles cette variable existe dans le fichier oscille entre 33 et 38%. Cette faible proportion s'explique, d'une part par la moindre activité professionnelle féminine, d'autre part par la moindre connaissance de leur niveau de rémunération, associée à des statuts professionnels plus spécifiquement féminins, comme le statut d'aide familiale.

Le profil salarial des mères de jeunes stagiaires peut être résumé de la manière suivante : 30% d'entre elles perçoivent un salaire mensuel inférieur à 3 000 F., 39% perçoivent entre 3 000 et 5 000 F., 14% reçoivent de 5 000 à moins de 6 000 F. par mois, 12% de 6 000 à moins de 8 000 F, et 5% ont un salaire équivalent ou supérieur à 8 000 F.

C'est dans la population des mères des jeunes stagiaires, qu'existent, le plus fréquemment, des salaires inférieurs à 3 000 F. par mois. Ces faibles niveaux de salaire sont induits par les contrats à temps partiel, qui les concernent pour près de 33%, les mères des autres jeunes actifs étant moins fréquemment (en moyenne 28%) liées à leur employeur par ce type de contrat.

Graphique n°19  
REPARTITION SELON LE SALAIRE DES MERES ACTIVES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

A l'opposé de l'échelle salariale ici définie, ce sont les mères de jeunes stagiaires qui reçoivent dans les plus faibles proportions, des salaires atteignant le seuil de 8 000 F.

Entre mères de stagiaires et mères de chômeurs ou de jeunes précaires ces différences restent cependant peu marquées. Elles n'excèdent pas trois points et ne sont pas réellement significatives.

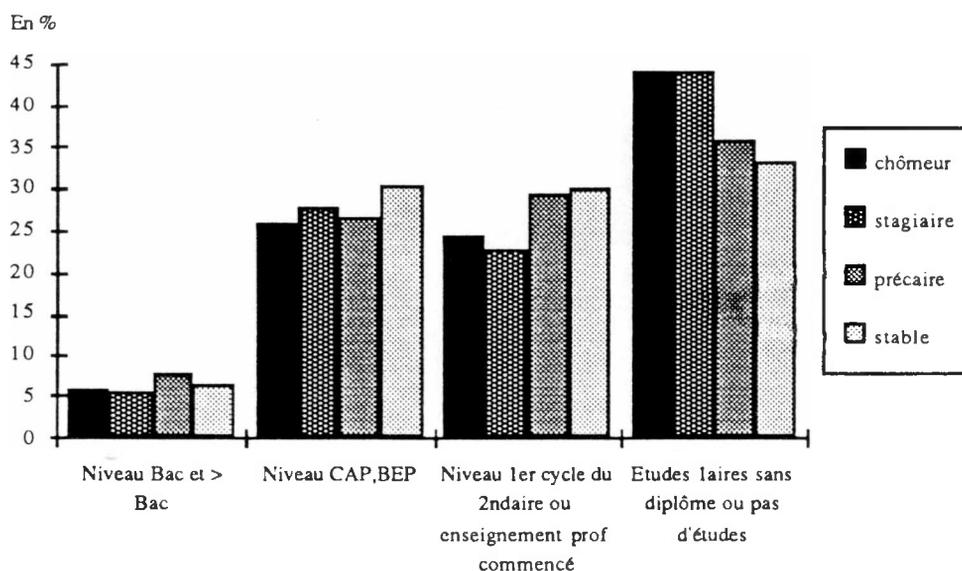
#### 2-4. Niveau de formation et âge de fin d'études des parents

L'effet du niveau de formation a sans doute été moins déterminant pour leurs parents dans leur insertion sur le marché du travail, qu'il ne l'est pour les 16-24 ans de la fin des années quatre-vingts. Cependant il est nécessaire de le prendre en compte, du moins dans ses grands traits, pour appréhender le milieu familial d'origine des jeunes actifs de notre échantillon. Dans cet esprit, l'âge de fin d'études -défini relativement au seuil des 14 ans- est aussi à considérer.

Les différences sont peu sensibles dans les niveaux les plus élevés de formation (niveaux I, II, III ou IV). La faible fréquence de chacun de ces niveaux de formation pour l'ensemble des pères de jeunes actifs nous a conduits à les regrouper dans une seule et même classe.

Graphique n°20

## REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION DES PERES



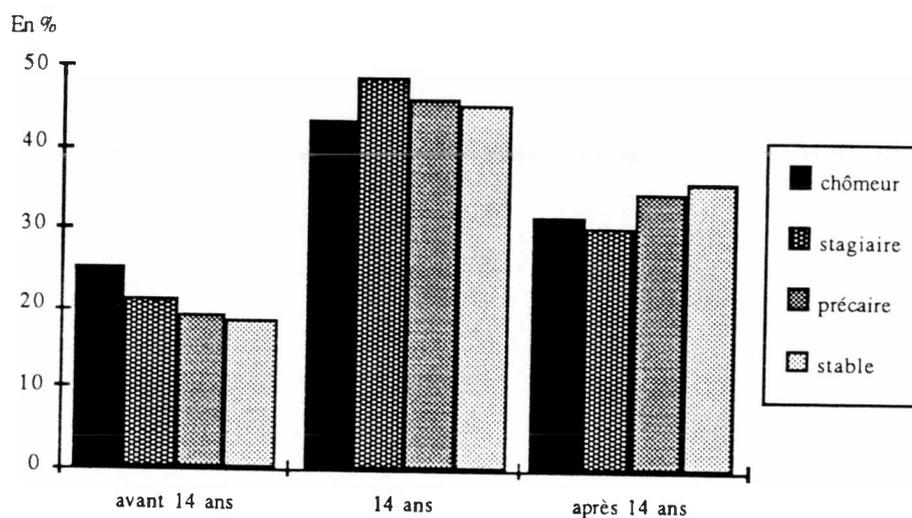
Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Pour les autres niveaux, une forme de hiérarchie s'inscrit à nouveau. Les pères des jeunes stables sont plus qualifiés, suivis par les pères des jeunes précaires, puis par ceux des stagiaires et, enfin, par les ascendants des chômeurs. C'est au niveau le plus faible (pas d'études ou des études primaires non sanctionnées par un diplôme) que s'expriment nettement les plus fortes difficultés des pères des jeunes chômeurs et stagiaires. Il semble que la moindre fréquence des ascendants masculins des stagiaires au niveau intermédiaire (correspondant à une interruption lors du premier cycle du secondaire ou au cours d'une formation professionnelle) soit imputable à une poursuite de leur cursus jusqu'à l'obtention d'un CAP, d'un BEP ou plus loin encore.

La prise en compte de l'âge de fin d'études ne fait que confirmer ces constatations. L'âge de fin d'études est défini ici en rapport avec l'âge charnière de 14 ans. Age où se passait le certificat d'études, et à partir duquel il était possible de commencer à travailler. Les pères de jeunes chômeurs sont les plus nombreux à avoir abandonné l'école avant d'avoir

atteint leurs 14 ans. Ce seuil est primordial, plus nettement pour les pères de jeunes stagiaires. Il l'est, un peu moins, pour les ascendants des jeunes ayant un statut professionnel stable ou précaire qui ont arrêté leurs études plus tard soit 35% d'entre eux.

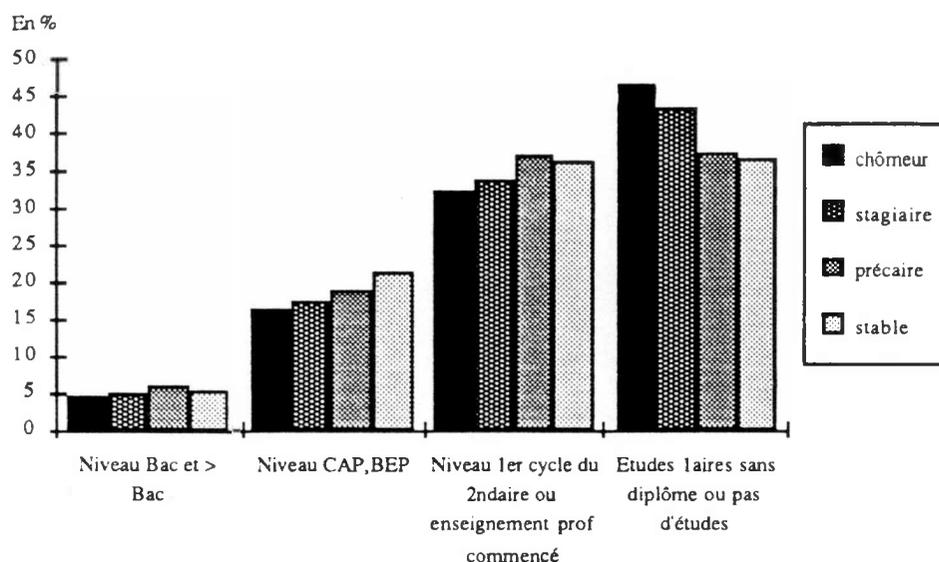
Graphique n° 21  
REPARTITION SELON L'AGE DE FIN D'ETUDES DES PERES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Le niveau de formation des mères peut être décrit selon les mêmes grandes lignes. D'un côté, se trouvent les ascendants des jeunes stagiaires et des jeunes chômeurs entre 44 et 47% n'ont aucune qualification ; de 33 à 34% ont atteint le premier cycle du secondaire ou entamé une formation professionnelle. On rapproche, de l'autre côté, les mères des jeunes précaires et des jeunes stables, moins nombreuses que les deux catégories précédentes dans les niveaux les plus faibles de formation.

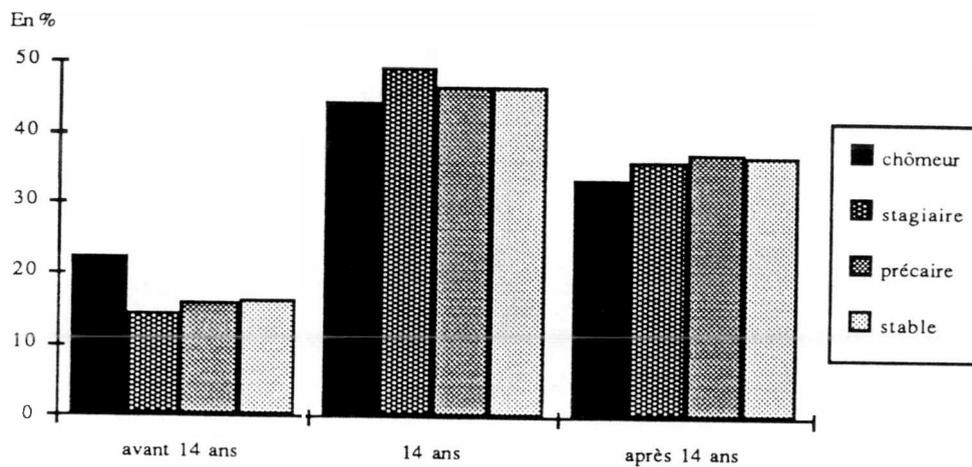
Graphique n°22  
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE FORMATION DES MERES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Les différences entre les diverses catégories de mères selon l'âge de fin d'études sont moins clairement lisibles. Les mères des jeunes chômeurs restent les plus défavorisées dans la mesure où 22% d'entre elles ont quitté l'école avant d'atteindre l'âge de 14 ans ; dans deux cas sur trois il ne leur a pas été possible de continuer leurs études au delà de cet âge charnière. Les mères des jeunes actifs à statut professionnel stable ou précaire conservent un avantage du fait de leur plus grande longévité dans le système scolaire, près de 40% d'entre elles ont poursuivi leur scolarité jusqu'après leur quatorzième année. Il est plus délicat de situer les mères des jeunes stagiaires, le seuil des 14 ans a été réellement essentiel pour elle ; pour près d'une sur deux il a été déterminant.

Graphique n°23  
REPARTITION SELON L'AGE DE FIN D'ETUDES DES MERES



Source : Exploitation CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Le clivage existant entre les diverses catégories de jeunes actifs, d'une part se rapprochent jeunes stagiaires et jeunes chômeurs, de l'autre jeunes précaires et jeunes stables, s'appuie sur de nombreux indices.

Une plus forte précarité caractérise les premiers en termes de milieu familial : unités familiales de grandes tailles, familles monoparentales plus fréquentes, moins souvent propriétaires de leur logement. Cependant, seule la population des ascendants de chômeurs se distingue du point de vue de la nationalité, avec plus de 10% de personnes de nationalité étrangère. Le plus jeune âge des parents de stagiaires s'explique par la relative jeunesse du public des stages.

L'inactivité professionnelle touche également les pères des jeunes dans chacune de nos populations, mais les pères actifs de stagiaires et de chômeurs sont plus souvent atteints par le chômage. Parallèlement les profils des mères se différencient sur le chapitre de l'activité : les femmes au foyer sont plus nombreuses parmi les mères de stagiaires et de chômeurs, vivant avec leur conjoint.

Au sujet de la catégorie socio-professionnelle, il est plus difficile de conclure. Il semble là que les pères des jeunes stagiaires soient les moins bien placés, peu éloignés cependant des pères de chômeurs. Ceci se traduit en terme salarial, par des niveaux de

rémunération parfois plus faibles. Les salaires les plus élevés leur sont relativement peu accessibles. Les profils socio-professionnels maternels sont moins aisément discernables.

Enfin, aux niveaux les plus faibles de formation (correspondant à la non-obtention d'un diplôme à la fin des études primaires, ou pas d'études) se trouvent proportionnellement plus de parents de chômeurs et de stagiaires. En outre ces derniers ont plus rarement continué l'école au delà de l'âge charnière de 14 ans.

Selon l'ensemble de ces critères, la population des jeunes précaires semble moins défavorisée. Elle est plus proche de la population des jeunes ayant un statut professionnel stable tant du point de vue de la structure familiale et des situations scolaire et professionnelle de leurs parents.

La mise en évidence de ce clivage tend à prouver que les stages touchent une population souvent vulnérable du fait de son milieu social d'origine, acceptant cette "solution" comme l'alternative au chômage. Simultanément, le travail précaire s'adresserait de manière préférentielle à des jeunes moins défavorisés, et constituerait une étape préliminaire à l'obtention d'un contrat de travail stable.

### 3 - LES JEUNES ACTIFS VIVANT EN COUPLE

La part de jeunes vivant en couple dans chacune des catégories varie fortement. En outre, les jeunes femmes se mettent en couple plus tôt que les garçons.

Tableau n°14

#### REPARTITION SELON LE SEXE DES JEUNES ACTIFS VIVANT "EN COUPLE"

- en pourcentage -

STATUT	Homme	Femme	TOTAL	% de jeunes "en couple"
Stable	45,4	54,6	100,0	38,9
Précaire	37,8	62,2	100,0	25,0
Stagiaire	21,2	78,8	100,0	12,0
Chômeur	21,5	78,5	100,0	23,2
<b>TOTAL</b>	<b>39,0</b>	<b>61,0</b>	<b>100,0</b>	<b>17,9</b>

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Il était plus judicieux d'observer séparément conjoints et conjointes de jeunes actifs, notamment en raison du plus faible taux de mise en couple dans la population des jeunes gens de 16-24 ans comparativement à leurs homologues féminines. Il s'avère qu'il existe plus de différences entre les compagnons des jeunes actives selon le statut d'activité de cette dernière, qu'entre les compagnes des jeunes actifs. Il aurait été inopportun de regrouper les résultats des conjoints et des conjointes, les caractéristiques en termes d'activité professionnelle ou de formation, de l'un ou l'autre groupe ne sont pas réellement comparables et auraient brouillé les résultats obtenus. En outre, les jeunes gens vivent généralement avec des compagnes plus jeunes, le cursus scolaire et professionnel de celles-ci n'a donc pas la même durée, ni la même signification. L'essentiel des résultats présentés concerne les conjoints des jeunes femmes inscrites dans notre population, sauf mention contraire.

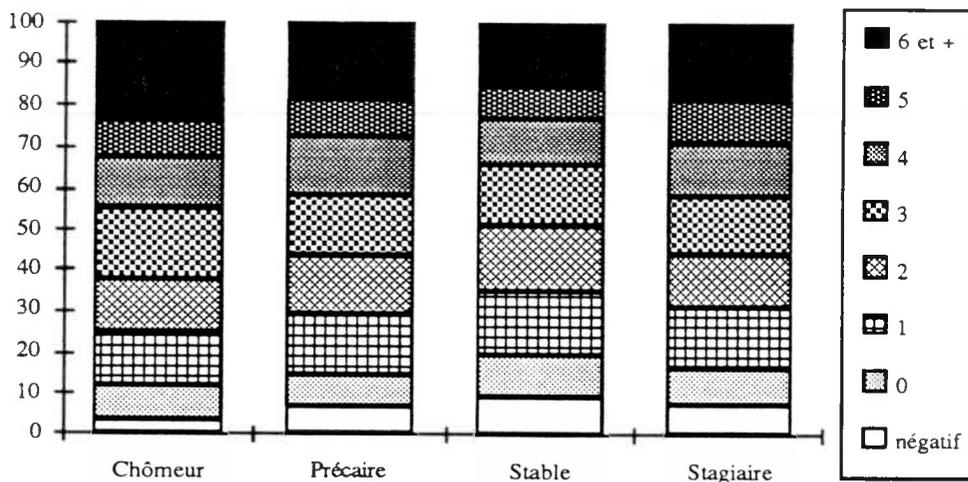
A titre indicatif et en premier lieu, il est intéressant d'observer la différence d'âge entre les conjoints, l'âge du conjoint en lui-même ayant peu d'intérêt compte-tenu de la variabilité de l'âge moyen des jeunes femmes dans chaque catégorie.

En conformité avec les "lois" du genre" (BOZON, 1990), l'âge de l'homme est généralement supérieur à celui de sa conjointe<sup>1</sup>. Ici, la proportion de couples où la femme est plus âgée que l'homme n'excède pas 10% quelle que soit la catégorie observée.

Cet écart varie sensiblement dans chacune des catégories d'actifs. Il est plus faible entre jeunes filles stables et leurs conjoints, et plus fort quand la jeune fille est au chômage. Il est troublant de constater que les jeunes chômeuses se retrouvent avec les hommes plus âgés, dans la mesure où les positions que les femmes adoptent quant à l'âge de leur conjoint, ne sont pas indépendantes de leur milieu social d'origine. Nous ne pouvons guère examiner ce fait plus avant, l'enquête sur l'emploi ne donne que des informations relatives au foyer de l'individu au moment de l'interview, et par définition les jeunes femmes vivant en couple ont quitté le foyer parental. Cependant, ceci tend à confirmer les impressions établies précédemment où il apparaissait que les jeunes femmes au chômage étaient plus fréquemment issues de milieux peu favorisés. Les jeunes stagiaires ne présentent pas de particularité sur ce point.

Graphique n°24

**DIFFERENCE D'AGE ENTRE CONJOINT ET CONJOINTE  
SELON LE STATUT EN ACTIVITE DE LA JEUNE FEMME**  
(Age de l'homme - Age de la femme en années)



Source : Exploitation par le CREDOC des Enquête Emploi de 1987 et 1988

<sup>1</sup>Il s'agit d'une conjointe de fait. Dans l'enquête sur l'Emploi, est appelée conjointe toute personne déclarant vivre en couple, avec une personne de sexe opposée.

Pour la majorité de ces couples, il n'y a pas d'enfants dans le ménage. Cependant, là encore, une distinction s'établit selon le statut d'activité de la jeune fille. Les stagiaires - ayant quitté leurs parents depuis le moins longtemps- ont un ou plusieurs enfants dans seulement 19% des cas. Les jeunes filles au chômage, à l'opposé, ont au moins un enfant dans 42% des cas, et près de 12% ont deux enfants ou plus. Les jeunes femmes précaires ou stables occupent ici une situation moyenne.

Tableau n°15  
REPARTITION SELON LA COMPOSITION DU MENAGE  
DES JEUNES ACTIVES VIVANT "EN COUPLE"

- en pourcentage -

STATUT de la jeune femme	Couple sans enfants	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants ou +	TOTAL
Stable	69,2	26,6	4,2	100,0
Précaire	67,0	24,9	8,1	100,0
Stagiaire	81,7	17,4	0,9	100,0
Chômeur	58,1	30,4	11,5	100,0

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

La mise en couple des jeunes gens est plus nettement associée à la présence d'enfants. Il n'est pas rare qu'ils aient deux enfants. Les couples où le chef de ménage est au chômage se distinguent essentiellement par leur plus grande progéniture.

Tableau n°16  
REPARTITION SELON LA COMPOSITION DU MENAGE  
DES JEUNES GENS ACTIFS VIVANT "EN COUPLE"\*

- en pourcentage -

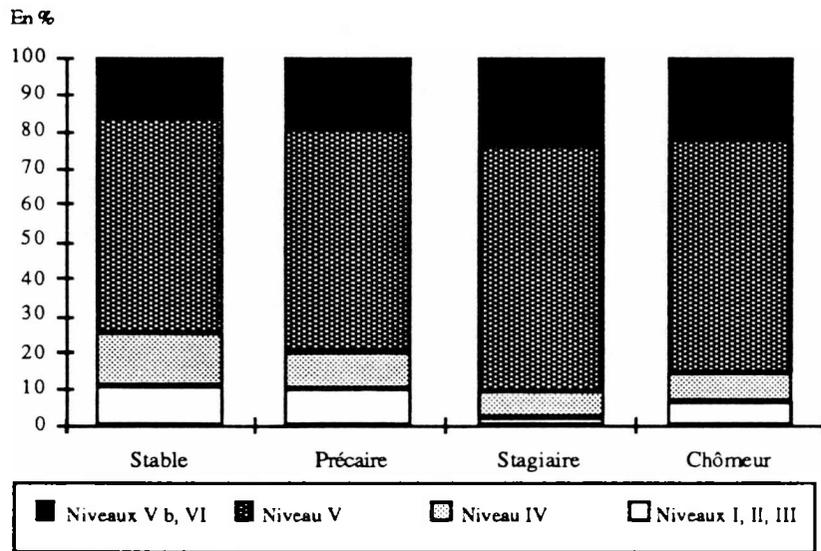
STATUT du jeune homme	Couple sans enfants	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants ou +	TOTAL
Stable	65,5	27,9	6,6	100,0
Précaire	64,5	26,2	9,3	100,0
Chômeur	64,0	21,2	14,8	100,0

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

\* Le trop faible nombre de jeunes stagiaires masculins résidant avec une compagne nous a poussé à les exclure de cette comparaison .

graphique n°25

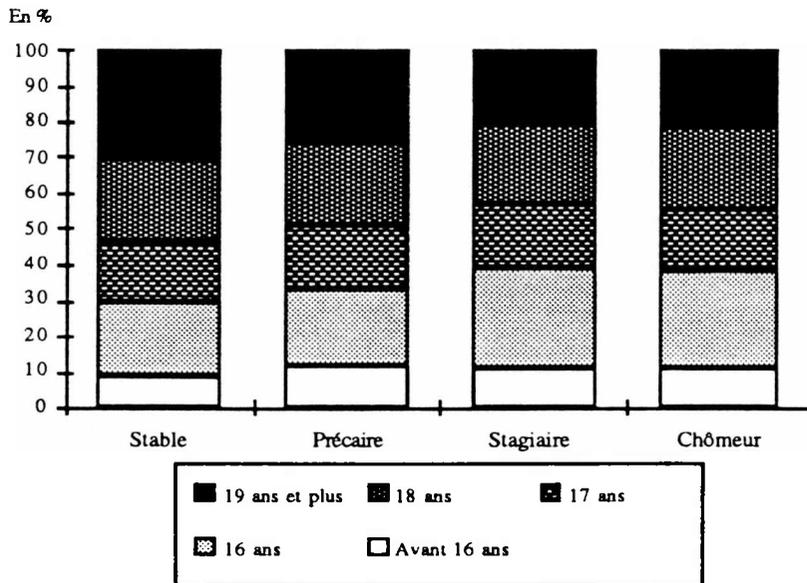
**REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES  
SELON LEUR NIVEAU DE FORMATION**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°26

**REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES  
SELON LEUR AGE DE FIN D'ETUDES**



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Le niveau de formation est une variable assez discriminante : environ 10% des conjoints de jeunes filles stables ou précaires ont un niveau de formation I, II ou III. A l'inverse, ils sont un peu moins de 20% à ne pas avoir atteint le niveau V. Les conjoints des stagiaires ou "chômeuses" ont eu plus de difficultés à atteindre les niveaux de formation supra-V : pour plus de 20%, ils ont arrêté leurs études avant d'obtenir une qualification.

L'âge frontière des 16 ans pour l'interruption de la scolarité a été nettement plus déterminant pour les conjoints de stagiaires et de jeunes filles au chômage : ils ont quitté l'école à cet âge pour 28% d'entre eux, contre 20,5% et 22,2% pour les conjoints respectifs des jeunes stables et précaires. Ces derniers ont plus fréquemment continué leurs études jusqu'à 19 ans ou à un âge plus élevé encore.

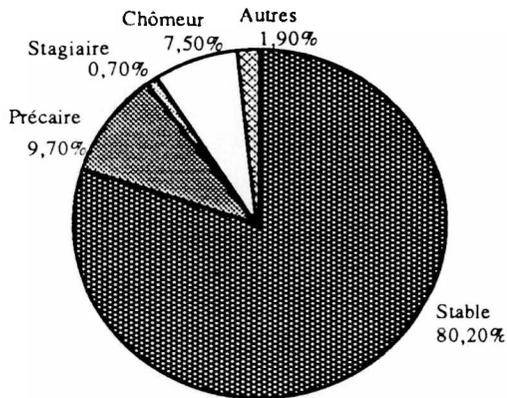
Le statut en activité des conjoints a été repéré selon une nomenclature identique à celle de leur compagne : stable, précaire, chômeur, stagiaire et une dernière catégorie "fourre-tout" où se trouvent -généralement peu nombreux- militaires, apprentis, inactifs divers, étudiants et élèves. La catégorie des stagiaires est peu importante, ce qui n'est pas surprenant compte-tenu de leur âge.

D'une manière générale, les conjoints de jeunes filles stagiaires ou au chômage se trouvent plus fréquemment inactifs ou au chômage (pour 15% contre moins de 10% pour les conjoints de "stables" ou précaires). Il existe en fait une relative similitude à l'intérieur des couples : les conjoints de "stables" ont plus souvent un statut professionnel stable, ceux de précaires sont plus souvent précaires, les conjoints de chômeurs plus souvent chômeurs (cf. graphique n°27).

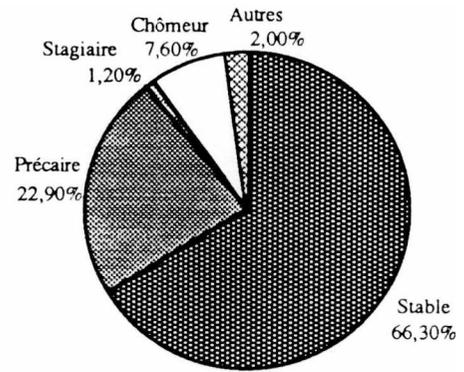
Cette similitude s'observe aussi, bien que dans une moindre mesure, pour les conjointes des jeunes actifs. La part des jeunes femmes au foyer varie de 12 à 18% selon le statut en activité du jeune intermédiaire, les conjointes de précaires étant les plus nombreuses à rester à la maison. Ce fait est à relier à la pratique souvent commune de la profession dans les couples de travailleurs indépendants, la femme se déclarant parfois active dans le cadre de l'activité de son compagnon, parfois mère au foyer.

L'observation des couples (jeune actif intermédiaire et sa conjointe), sans tenir compte du sexe de l'individu relevant d'un statut d'activité donné, fournit des éléments indicatifs de la situation professionnelle de cette population.

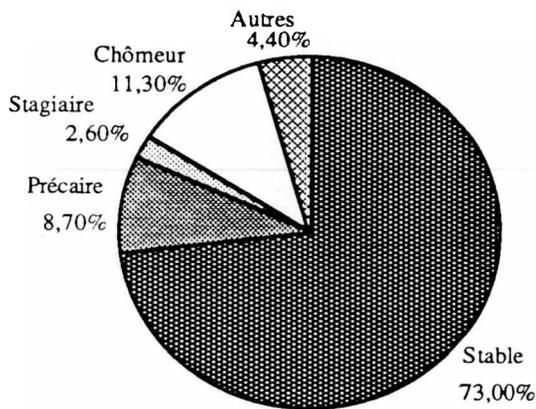
Graphique n°27  
**REPARTITION SELON LE STATUT EN ACTIVITE DES CONJOINTS  
 DE CHAQUE CATEGORIE DE JEUNE ACTIVE**



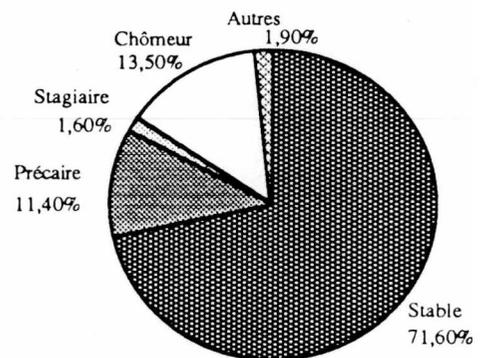
**stable**



**précaire**



**stagiaire**



**chômeuse**

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Tableau n° 17  
**REPARTITION DES COUPLES**  
**SELON LE STATUT EN ACTIVITE DES DEUX MEMBRES**

Statuts en activité des deux conjoints	Effectif des couples	%
stable - stable	1 254	45,3
stable - précaire	421	15,2
stable - chômeur	124	4,5
stable - stagiaire ou autres	609	22,0
précaire - précaire	93	3,4
précaire - chômeur	23	0,8
précaire - stagiaire ou autres	109	3,9
autres cas	138	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 771</b>	<b>100,0</b>

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

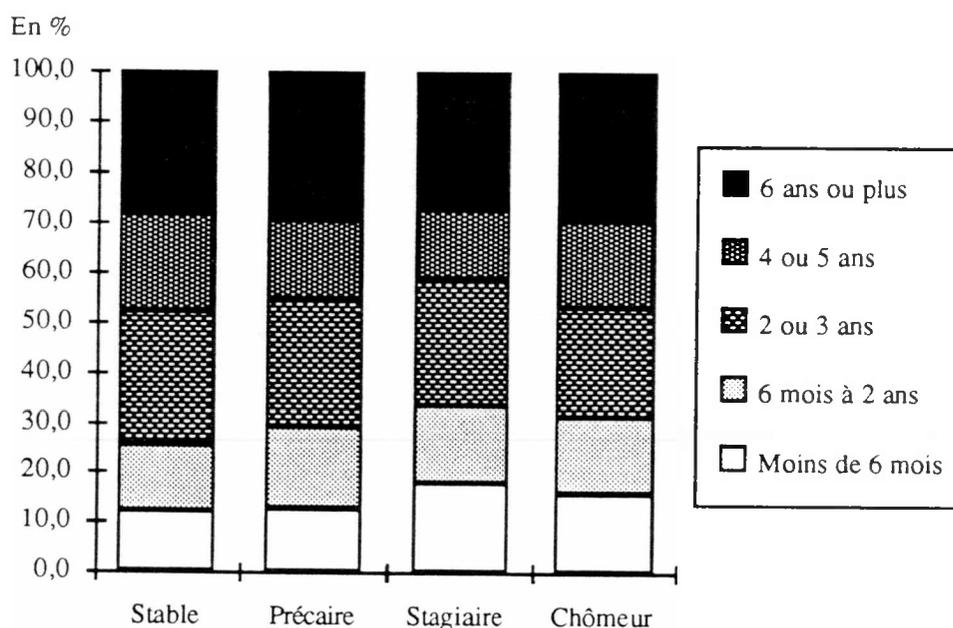
Les couples où les deux conjoints sont stables représentent un peu moins de la majorité des couples de cette population. Toutefois, il est rare (13% des cas) que ni l'un, ni l'autre des conjoints ne dispose d'un contrat de travail stable. Pour un peu plus d'un couple sur quatre, l'un ou l'autre est au chômage.

Les conjoints des jeunes femmes "stables" sont les mieux placés sur l'échelle socio-professionnelle, ils font partie des catégories "cadres supérieurs, professions intellectuelles" ou "cadres intermédiaires" dans des proportions de 23%. "Employés" pour 18% d'entre eux, ils ne sont ouvriers non-qualifiés que pour 16%. Les conjoints de jeunes précaires sont aussi relativement peu présents parmi les ouvriers non-qualifiés, cependant ils sont moins nombreux dans les catégories du "haut" de l'échelle socio-professionnelle, tout en étant bien représentés parmi la catégorie regroupant agriculteurs et artisans-commerçants. Ce dernier point s'explique encore une fois par la prise en compte parmi les précaires des personnes ayant une activité professionnelle non-salariée.

Les conjoints de jeunes femmes stagiaires ou au chômage se différencient des premiers par une présence plus soutenue parmi les ouvriers non-qualifiés : dans plus de 60% des cas, ils relèvent des catégories d'ouvriers, les postes non-qualifiés intéressant 27% d'entre eux.

En termes de salaire, il convient de nuancer la comparaison entre les populations de conjoints, selon l'ancienneté à leur poste de travail et plus largement leur âge, qui dans ce cadre est un révélateur efficace.

Graphique n°28  
REPARTITION DES CONJOINTS DES JEUNES ACTIVES  
SELON L'ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Les conjoints de stagiaires étant les plus jeunes, cela justifie pour partie le fait qu'ils perçoivent en moyenne les salaires les plus faibles. Pour près de la moitié, ils se situent dans les tranches de salaire inférieures à 5 000 F. mensuels. Les conjoints de jeunes femmes au chômage se trouvent moins fréquemment dans les tranches de salaire les plus faibles, ils y sont cependant plus nombreux que les compagnons des jeunes femmes stables ou précaires. Ces derniers ont des salaires moyens souvent plus élevés.

La majorité des jeunes actifs étant salariés, il est possible d'appréhender le niveau de la partie salariée des ressources d'un couple. Il est plus difficile de se prononcer au sujet de leurs ressources globales, car cela implique la prise en compte des ressources indirectes, telles que les allocations familiales ou liées au logement, autres ressources de nature plus informelle ... dont l'évaluation serait par trop approximative. Il n'est donc pas possible de calculer un revenu net disponible mensuellement pour le ménage.

Le montant exact du salaire n'est pas disponible dans l'enquête sur l'emploi, ce sont des tranches de salaire. Par conséquent, c'est le salaire moyen de chaque tranche qui est pris en compte, pour établir le total mensuel perçu par un couple donné. Lorsqu'une personne dans le couple ne dispose pas d'un salaire, le couple n'a pas été retenu pour cette évaluation, à l'exception des chômeurs pour lesquels le revenu salarié est nul, mais pour lesquels le montant de l'allocation-chômage n'est pas fourni. Pour ce calcul, le nombre d'unités de consommation dans le ménage est utilisé comme facteur de pondération : pour un couple sans enfants, ce nombre s'établit à 1,7 unités de consommation, un demi-point s'ajoute pour chaque enfant dans le ménage. Est ainsi obtenu un total des revenus salariés du ménage par unité de consommation.

Tableau n°18  
REVENU MENSUEL SALARIE PAR UNITE DE CONSOMMATION  
SELON LA CATEGORIE D'ACTIVITE DE LA JEUNE FEMME

Revenu mensuel salarié par u.c.	STABLE		PRECAIRE		STAGIAIRE		CHOMEUR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
inférieur à 1500 F	20	1,4	15	5,2	13	11,9	26	4,7
1500 - 2999 F	96	6,6	48	16,8	13	11,9	345	62,4
3000 - 3999 F	160	11,0	67	23,4	42	38,5	127	22,9
4000 - 4999 F	239	16,5	44	15,4	24	22,0	18	3,3
5000 - 5999 F	389	26,8	53	18,5	7	6,4	27	4,9
6000 - 6999 F	255	17,6	32	11,2	5	4,6	1	0,2
7000 - 7999 F	157	10,8	14	4,9	5	4,6	7	1,3
8000 F et plus	134	9,2	13	4,5	-	-	2	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>1451</b>	<b>100,0</b>	<b>286</b>	<b>100,0</b>	<b>109</b>	<b>100,0</b>	<b>553</b>	<b>100,0</b>
Données manquantes	112*	-	120*	-	6*	-	184*	-

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

\* Il s'agit des couples où l'un au moins des individus ne déclare pas de salaire, sans être pour autant au chômage.

Le faible niveau des revenus salariés des couples où la jeune femme est au chômage apparaît clairement, le calcul par unité de consommation aggrave encore leur situation relative dans notre population, dans la mesure où ce sont des ménages avec plus d'enfants.

Quand la conjointe a un statut professionnel stable, quatre couples sur cinq perçoivent au moins 4 000 F par unité de consommation, leurs doubles salaires leur garantissent un minimum de ressources, qui les situe généralement à une place plus élevée sur l'échelle financière que les autres couples de la population étudiée.

Il est plus intéressant de se pencher sur la situation des couples où la jeune femme est stagiaire ou précaire. Ces deux populations de couples se différencient sur les extrêmes de la distribution du revenu mensuel salarié par unité de consommation. Quand la jeune femme est stagiaire, le revenu est inférieur à 1 500 F. dans 12% des cas, soit deux fois plus souvent que dans le cas où elle est précaire. Cependant dans la tranche immédiatement supérieure, les précaires sont plus nombreux. A l'autre extrémité, ce revenu est supérieur à 7 000 F. dans un nombre de cas deux fois moindre à celui des couples où la jeune femme est précaire (4,6% contre 9,4%).

Le statut de stagiaire de la jeune femme interdit généralement des revenus salariés très élevés dans le couple, la faiblesse des revenus de cette dernière n'est pas compensée par ceux de son conjoint. Dans le cas où la jeune femme est précaire, les revenus du couple par unité de consommation sont plutôt plus élevés, cependant il n'est pas rare qu'ils se situent en dessous de 3 000 F..

### III - STATUTS INTERMEDIAIRES ET GROUPES DE NIVEAU

Les deux premières parties de ce chapitre ont permis de faire apparaître une réelle distinction entre les quatre groupes de jeunes constitués à l'occasion de l'exploitation des enquêtes Emploi. Stagiaires, précaires, stables et chômeurs ne proviennent pas de milieux sociaux identiques, ils n'adoptent pas les mêmes comportements.

Les exploitations précédentes, pour apporter la démonstration de ces clivages, souffrent cependant de l'hétérogénéité de ces groupes d'où la nécessité, à titre de contre-examen, de tenter de retrouver ces résultats en utilisant une approche complémentaire. Le principe en est simple, il s'agit de constituer des groupes homogènes sur quelques critères en dehors des critères d'activité, puis d'essayer de comprendre comment sur la base de ces critères, il est possible de retrouver la classification antérieure en quatre postes : stables, précaires, chômeurs, stagiaires.

Afin d'éviter les biais associés à la comparaison de populations trop hétérogènes, six catégories ont été distinguées parmi la population des actifs âgés de 16 à 24 ans. Deux critères ont été utilisés pour fonder cette nomenclature : l'âge et le niveau de formation. Ils sont -selon nous- parmi les plus discriminants dans un parcours d'insertion professionnelle devant normalement mener à l'obtention d'un emploi stable.

Deux classes d'âge ont été considérées, d'une part les 16-20 ans, d'autre part les 21-24 ans. Le choix d'une coupure entre 20 et 21 ans est motivé par la plus forte fréquence des changements de situation à cet âge ; elle permet d'obtenir des sous-populations à effectifs comparables quel que soit le statut professionnel du jeune.

Pour effectuer les comparaisons à niveau donné de formation, nous avons distingué les jeunes de niveau VI ou V bis -c'est-à-dire n'ayant pu atteindre la dernière année d'un cycle de formation professionnelle, ni entrer en seconde-, ceux de niveau V (niveau CAP ou BEP ou second cycle), de niveau IV correspondant au moins au niveau de la classe terminale. Les niveaux supérieurs de formation, soit les niveaux I-II-III concernent très peu de jeunes

dans l'échantillon. D'autre part, ils présentent un profil nettement différent, et ne seront pas traités ici en tant que tels, mais regroupés avec le niveau IV de formation.

L'objectif est alors d'identifier les différences apparaissant à niveau de formation et âge donnés entre les individus trouvant un emploi stable et les autres, et parmi ces derniers celles existant entre un jeune qui se trouve au chômage, un autre qui s'insère dans un stage ou un autre encore qui se trouve dans une situation professionnelle que nous avons définie comme précaire. Les différences d'insertion liées au sexe feront également l'objet d'un traitement.

Dans l'exploitation de l'enquête sur l'emploi, si l'âge est une variable toujours présente, le niveau de formation n'est accessible que pour les individus ayant "officiellement" terminé leur cursus scolaire : c'est-à-dire les jeunes inactifs, stagiaires, chômeurs, précaires et stables. Se trouvent exclus, les militaires, les apprentis et les étudiants. Nous avons préféré ne pas prendre en compte les jeunes inactifs. Ils ont terminé leur cursus scolaire, mais dans la mesure où ils se sont déclarés inactifs, ils ne sont pas confrontés au marché du travail au moment de l'interrogation.

Six groupes sont ainsi obtenus sur un échantillon de 15 020 jeunes (chômeurs, stagiaires, précaires ou stables).

Un certain nombre d'individus n'ont pu être reclassés dans l'un des groupes, dans la mesure où n'existait aucune précision au sujet de leur niveau de formation, ils sont au nombre de 598, cela représente 4% de la population. Ils sont exclus de cette analyse.

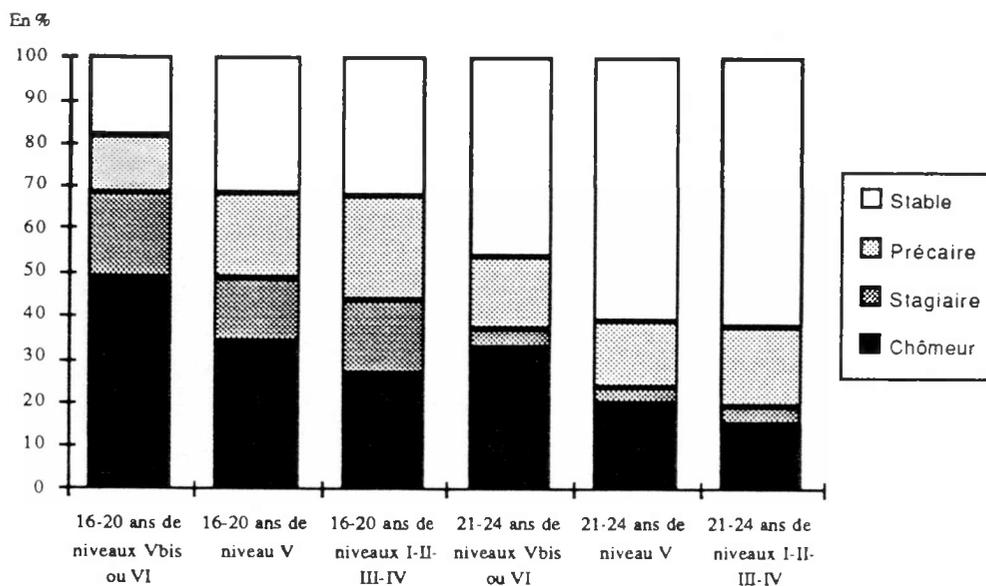
Tableau n°19  
 REPARTITION DE CHAQUE GROUPE SELON LE SEXE  
 (Effectif et pourcentage)

GROUPE	Homme	Femme	TOTAL
16-20 ans niveaux V bis et VI	717 51,0	689 49,0	1406 100,0
16-20 ans niveau V	1364 51,8	1268 48,2	2632 100,0
16-20 ans niveaux I-II-III-IV	86 24,9	259 75,1	345 100,0
21-24 ans niveaux V bis et VI	995 52,6	896 47,4	1891 100,0
21-24 ans niveau V	3178 59,2	2193 40,8	5371 100,0
21-24 ans niveaux I-II-III-IV	967 34,8	1810 65,2	2777 100,0
TOTAL	7307 50,7	7115 49,3	14422 100,0

Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Leur décomposition selon le statut en activité est la suivante :

Graphique n°29  
REPARTITION DE CHAQUE GROUPE SELON LE STATUT D'ACTIVITE  
(Effectif et pourcentage)



Source : exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Cette représentation graphique illustre et synthétise parfaitement les constatations réalisées précédemment.

Seuls les jeunes âgés de 21 à 24 ans, ayant une qualification (niveau V ou supérieur) ont plus d'une chance sur deux de disposer d'un contrat de travail stable et à durée indéterminée. Les 16-20 ans ont un peu moins d'une chance sur trois de disposer de ce type de contrat. Dans une classe d'âge donnée, le manque de qualification est très discriminant en cette matière :

- 47% des 21-24 ans de niveaux V bis ou VI de formation ont un contrat stable, contre 61 à 63% des 21-24 ans des niveaux supérieurs.

- 18% des 16-20 ans de niveaux V bis ou VI de formation ont un contrat stable, contre 32% des 16-20 ans des niveaux supérieurs.

La part de chômeurs est fonction inverse du niveau de formation dans une classe d'âge donnée. Plus le niveau baisse, du groupe des niveaux I-II-III-IV au groupe de niveau V puis de niveau V bis ou VI, plus la part de chômeurs augmente, variant successivement de 27% à 34% puis 49% chez les 16-20 ans, elle varie de 15% à 20% puis 33% parmi les 21-24 ans.

Quel que soit le niveau de formation, les 16-20 ans sont stagiaires pour 15 à 20% d'entre eux, alors que les 21-24 ans le sont dans une proportion marginale (toujours inférieure à 5%).

Quel que soit le niveau de formation, le statut "précaire" intéresse 15 à 20% des 21-24 ans et 20 à 25% des 16-20 ans.

En résumé, pour les 21-24 ans pour la majorité (75%) : l'alternative se construit autour du chômage ou de la stabilité, cependant les statuts de stagiaires ou de précaires demeurent ouverts à moins de 25% d'entre eux. La variabilité des situations et la forte mobilité d'un individu donné entre les divers statuts dans son parcours d'insertion interdisent cependant de conclure plus avant. Les 16-20 ans offrent plus de diversité de situations : entre 34 et 42% d'entre eux sont stagiaires ou précaires quel que soit le niveau de formation. Les situations précaires sont plus fréquentes que les statuts de stagiaires pour les niveaux supra-V bis, à l'inverse des jeunes non-qualifiés pour lesquels le statut de stagiaire demeure le plus important (près de 20% d'entre eux).

Le fait de comparer chaque statut d'activité à l'intérieur de groupes de population homogènes en termes de niveau de formation affine les constatations précédentes. Si les écarts demeurent, ils sont moins marqués.

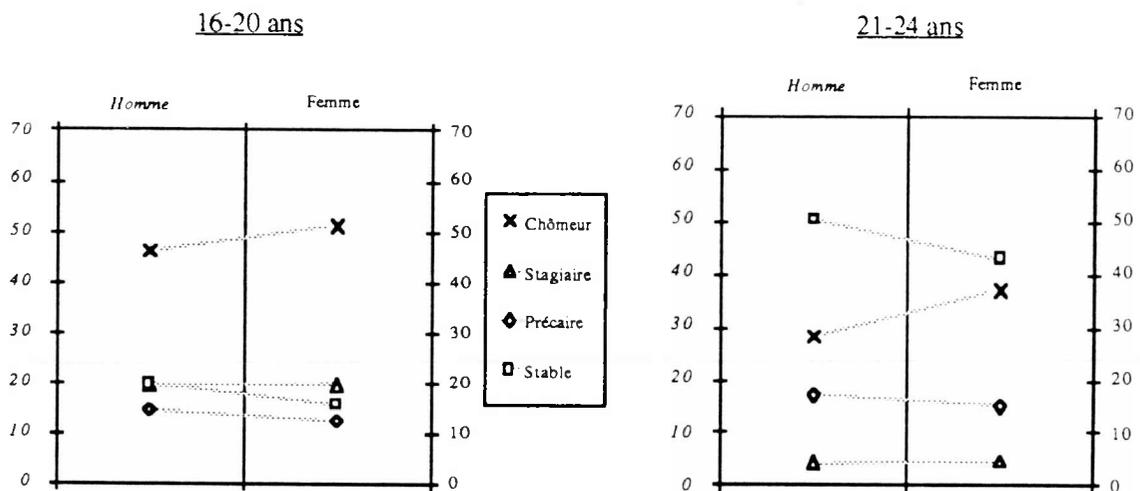
L'analyse qui suit a été réalisée dans chacun des groupes que nous avons constitués, à l'exception du groupe de plus faible effectif : les 16-20 ans de niveaux I-II-III-IV formé de 345 individus. Il était difficile de l'inclure dans une comparaison en raison, d'une part, de son trop faible effectif relatif (les autres groupes comprenant au moins 1400 individus), et, d'autre part, en raison du faible nombre d'individus concernés par chacune des modalités créées des variables considérées. En dernier lieu, ils sont les moins concernés par cette étude.

## 1 - LES ECARTS DE TYPE D'ACTIVITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les clivages entre hommes et femmes restent nets, ils sont cependant moins accentués. Dans les graphiques suivants sont indiquées les répartitions des différents statuts d'activité, dans chaque groupe défini et pour chaque sexe.

Graphique n°30

### REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX V BIS OU VI DE FORMATION

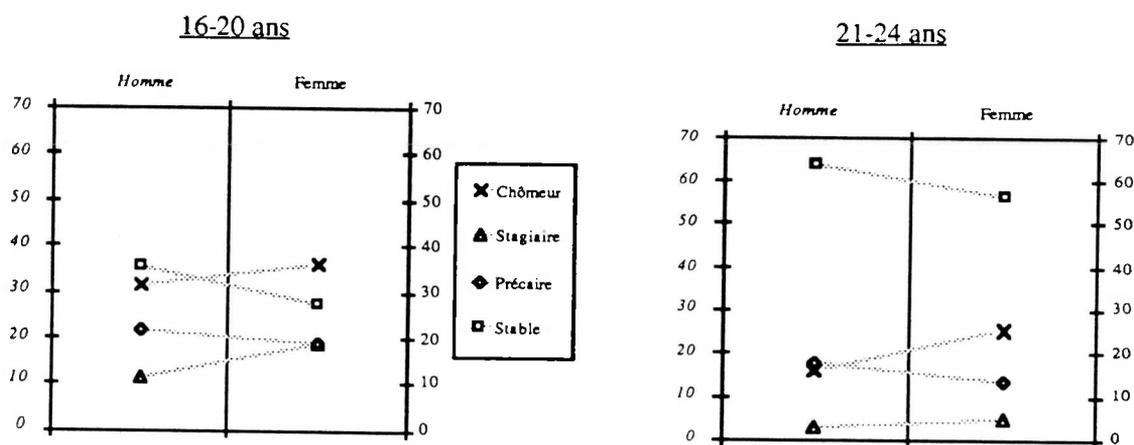


Source : Exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

*Exemple de lecture : Moins de 50 % des hommes âgés de 16-20 ans et de niveau V bis ou VI de formation sont au chômage, c'est le cas de plus de 50% des femmes de même classe d'âge et de mêmes niveaux de qualification.*

## Graphique n°31

**REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES  
SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES  
DE NIVEAU V DE FORMATION**



Source : Exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

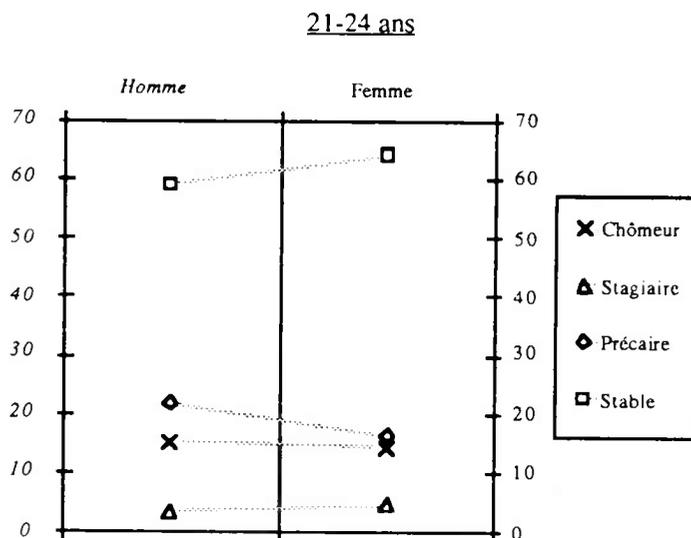
La part de jeunes actifs dans un statut donné ne varie jamais de plus de 10 points entre les deux sexes. Outre la mise en valeur dans ces graphiques des grandes lignes caractérisant les divers statuts, apparaissent de manière nette les écarts marquant hommes et femmes à l'intérieur des groupes. Les différences selon le sexe ne dépassent toutefois jamais 10 points dans un groupe donné.

Quel que soit le groupe observé, les jeunes femmes ont une probabilité plus forte d'être au chômage et une plus faible probabilité d'avoir un contrat de travail stable. Ce différentiel de taux d'accès s'exprime à des degrés divers selon le groupe observé. Il est plus marqué pour les 21-24 ans de niveau V, un peu moins pour les 16-20 ans de niveaux V bis ou VI. Il existe même une exception : les 21-24 ans de niveaux I, II, III ou IV de formation.

Les jeunes femmes sont toujours un peu plus nombreuses à effectuer des stages même si cette différence est assez faible, de l'ordre de 5%. On trouve plus fréquemment les jeunes hommes dans des statuts dits précaires.

Graphique n°32

**REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES  
SELON LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES  
DE NIVEAUX I-II-III-IV DE FORMATION**



Source : Exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

D'une manière générale, la stabilité dans l'emploi est plus facilement accessible aux jeunes hommes, même si cet avantage tend à s'effacer pour les niveaux supérieurs de formation et pour les 21-24 ans. Les jeunes femmes connaissent plus de chômage et fréquentent plus assidûment les stages, laissant aux hommes, en plus grand nombre, les emplois ici définis comme précaires.

## 2 - LE MODE DE VIE ET LE TYPE D'ACTIVITE RESTENT TRES LIES

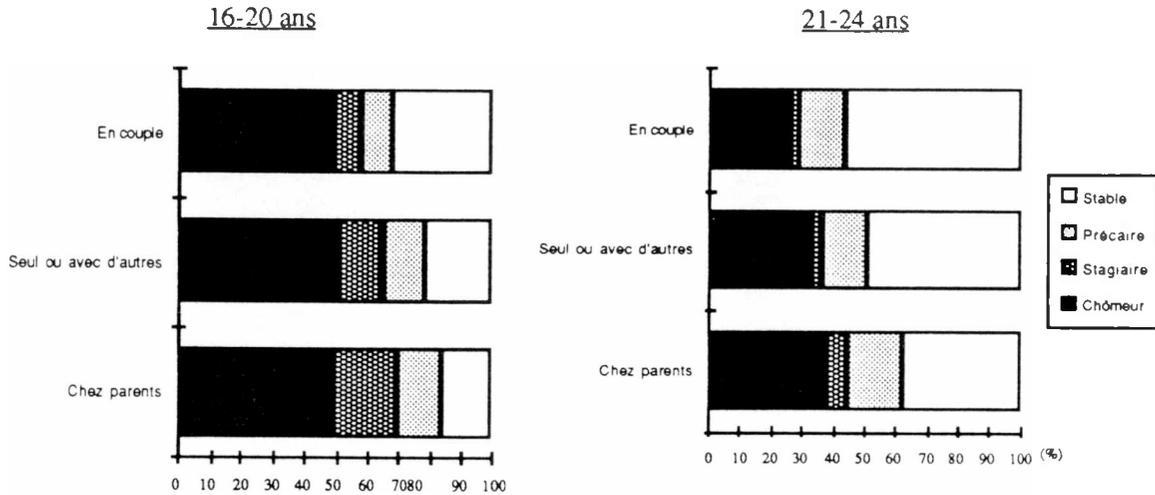
Quels que soient l'âge et le niveau de formation, la résidence au domicile parental constitue le mode de vie le moins compatible avec la stabilité professionnelle. Ce mode de vie apparaît, à l'opposé, comme le plus caractéristique des jeunes stagiaires. Le phénomène est cependant peu visible parmi les 21-24 ans, compte-tenu de la faible proportion des stagiaires dans cette classe d'âge.

D'une manière générale, la vie en couple n'autorise guère de statuts professionnels instables de stagiaires ou de précaires. La proportion de jeunes ayant un statut professionnel stable parmi ceux résidant en couple est relativement importante, elle l'est aussi pour les jeunes chômeurs.

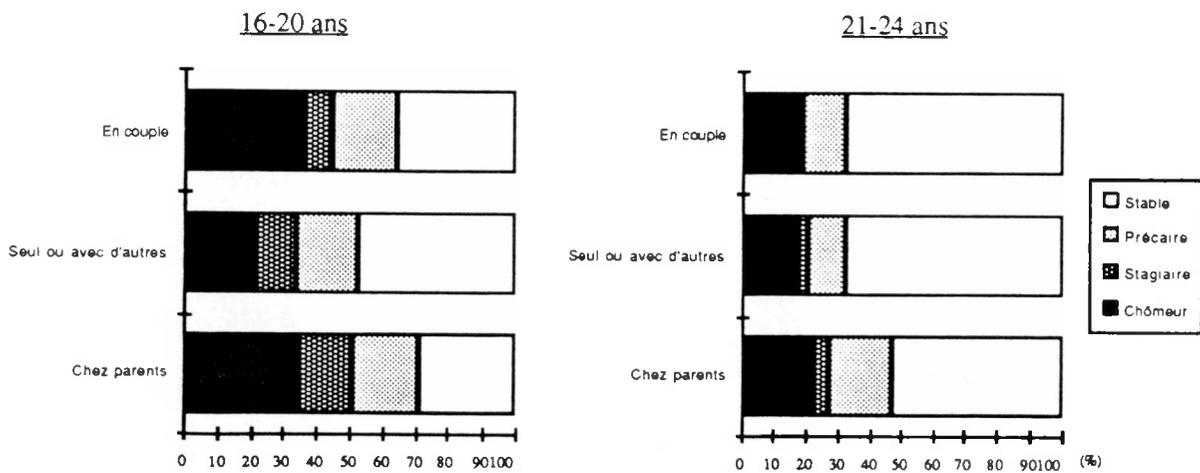
Parmi les jeunes vivant seuls ou avec d'autres personnes, la situation professionnelle est plus diversifiée selon l'âge et le niveau de formation. La forte part de jeunes stables semble révéler l'effet de la stabilité professionnelle sur l'indépendance vis-à-vis de la famille d'origine, de la même manière que pour la vie en couple. Une exception notable est à souligner : les 16-20 ans non-qualifiés. Dans cette catégorie le profil professionnel des jeunes vivant seuls ou avec d'autres personnes est proche du profil caractérisant les jeunes restés au foyer parental.

Pour résumer, la vie en couple est assez largement caractéristique d'une stabilisation. Rester chez ses parents se conjugue nettement avec une plus grande précarité du statut professionnel. La vie solitaire ou avec d'autres personnes est synonyme d'une certaine indépendance, plus accessible aux jeunes stables. Cependant l'incertitude de statuts professionnels de précaires ou stagiaires est moins systématiquement incompatible avec un vécu en solitaire ou avec d'autres personnes qu'un compagnon ou une compagne.

**Graphique n°33**  
**REPARTITION SELON LE MODE DE VIE**  
**ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES**  
**DE NIVEAUX V BIS OU VI DE FORMATION**

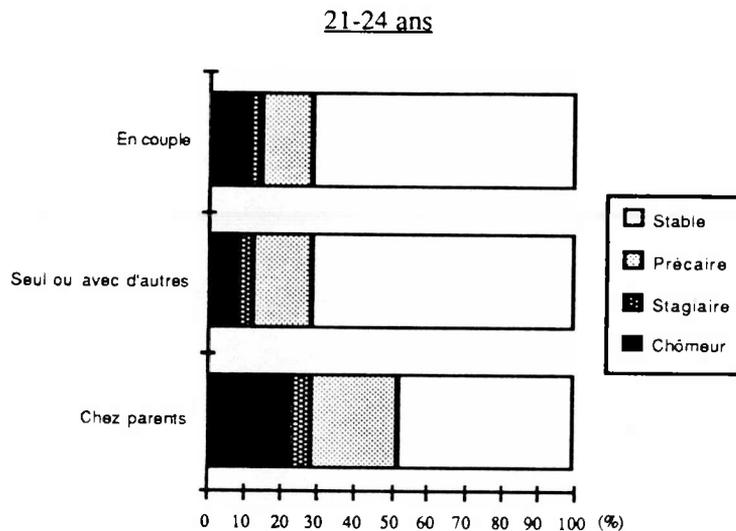


**Graphique n°34**  
**REPARTITION SELON LE MODE DE VIE**  
**ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES**  
**DE NIVEAUX V DE FORMATION**



Source : Exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

Graphique n°35  
**REPARTITION SELON LE MODE DE VIE  
 ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES  
 DE NIVEAUX I-II-III-IV DE FORMATION**



Source : Exploitation par le CREDOC des Enquêtes Emploi de 1987 et 1988

### 3 - L'INFLUENCE DU MILIEU SOCIO-PROFESSIONNEL DU PERE

La catégorie socio-professionnelle du père fournit un premier indicateur du milieu social d'origine d'un individu. La corrélation existant entre cet indicateur et le niveau de formation de la personne enquêtée étant ici, pour partie, éliminée par la procédure retenue.

Il faut considérer à part les enfants d'agriculteurs, qui, quel que soit le groupe défini, sont nettement plus fréquemment précaires. Ceci est dû à l'homogamie professionnelle existant entre les agriculteurs et leurs enfants. Nous avons considéré comme précaires les jeunes non-salariés ou aides familiales, ce qui est caractéristique du secteur de l'agriculture.

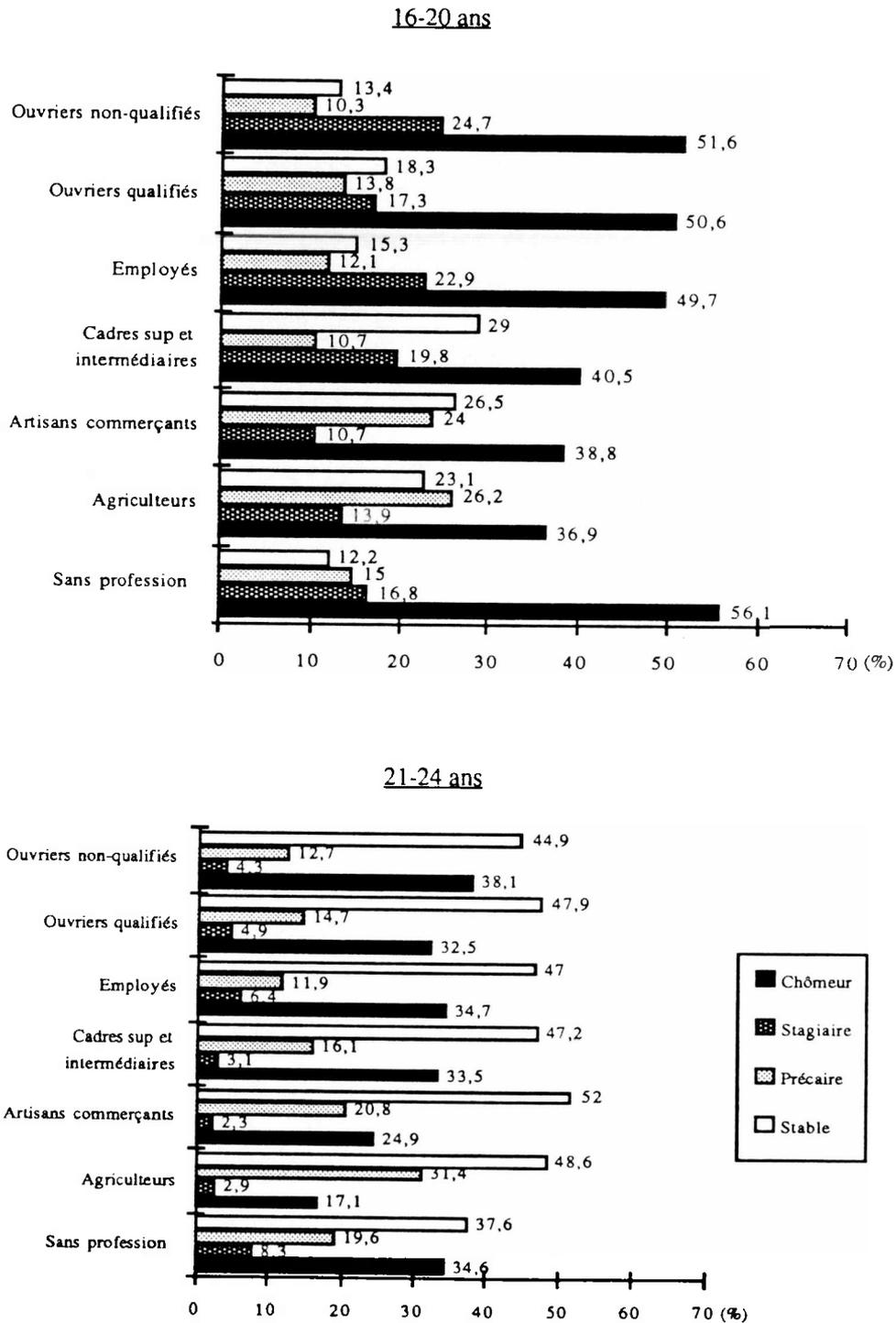
Les enfants d'ouvriers qualifiés et non-qualifiés ont été distingués. Ceci permet de mettre en valeur la particularité des enfants d'ouvriers non-qualifiés. La proportion de chômeurs parmi ces derniers est, en général, plus élevée qu'en moyenne : 52% des 16-20 ans non-qualifiés sont au chômage (39% des 16-20 ans de niveau V de formation, 38% des 21-24 ans non-qualifiés, 24% des 21-24 ans de niveau V de formation). La seule exception à cette règle est constituée par le groupe de 21-24 ans de niveaux I à IV de formation. A l'opposé, la part de jeunes ayant une situation professionnelle stable est relativement faible en moyenne. Parmi les 16-20 ans de père ouvrier non-qualifié, se trouve aussi un nombre non négligeable de stagiaires, le statut professionnel précaire étant à l'inverse assez peu fréquent.

Pour résumer, les enfants d'ouvriers non-qualifiés sont plus fragiles face au chômage et ils ont plus de difficultés à obtenir un statut professionnel stable. La part relativement importante de stagiaires parmi eux semble montrer qu'ils bénéficient effectivement du dispositif 16-25 ans. On peut rapprocher enfants d'ouvriers qualifiés et enfants d'employés. Ils ont des profils d'activité assez semblables, où la part des chômeurs est relativement importante et celle des jeunes ayant un statut professionnel stable moindre qu'en moyenne. Ces écarts à la moyenne étant cependant moins importants que dans la population des enfants d'ouvriers non-qualifiés.

Etant donné leur faible effectif, les enfants dont le père appartient à la catégorie des "cadres supérieurs et professions libérales" ont été regroupés avec les enfants de "cadres intermédiaires". Ils apparaissent, en moyenne, comme plus favorisés que les autres jeunes dans le parcours d'insertion. En général, quels que soient la classe d'âge et le niveau de formation considérés, une part plus importante d'entre eux a un statut professionnel stable, et -sauf pour les non-qualifiés- ils sont moins fréquemment au chômage et moins concernés par les stages que les autres jeunes.

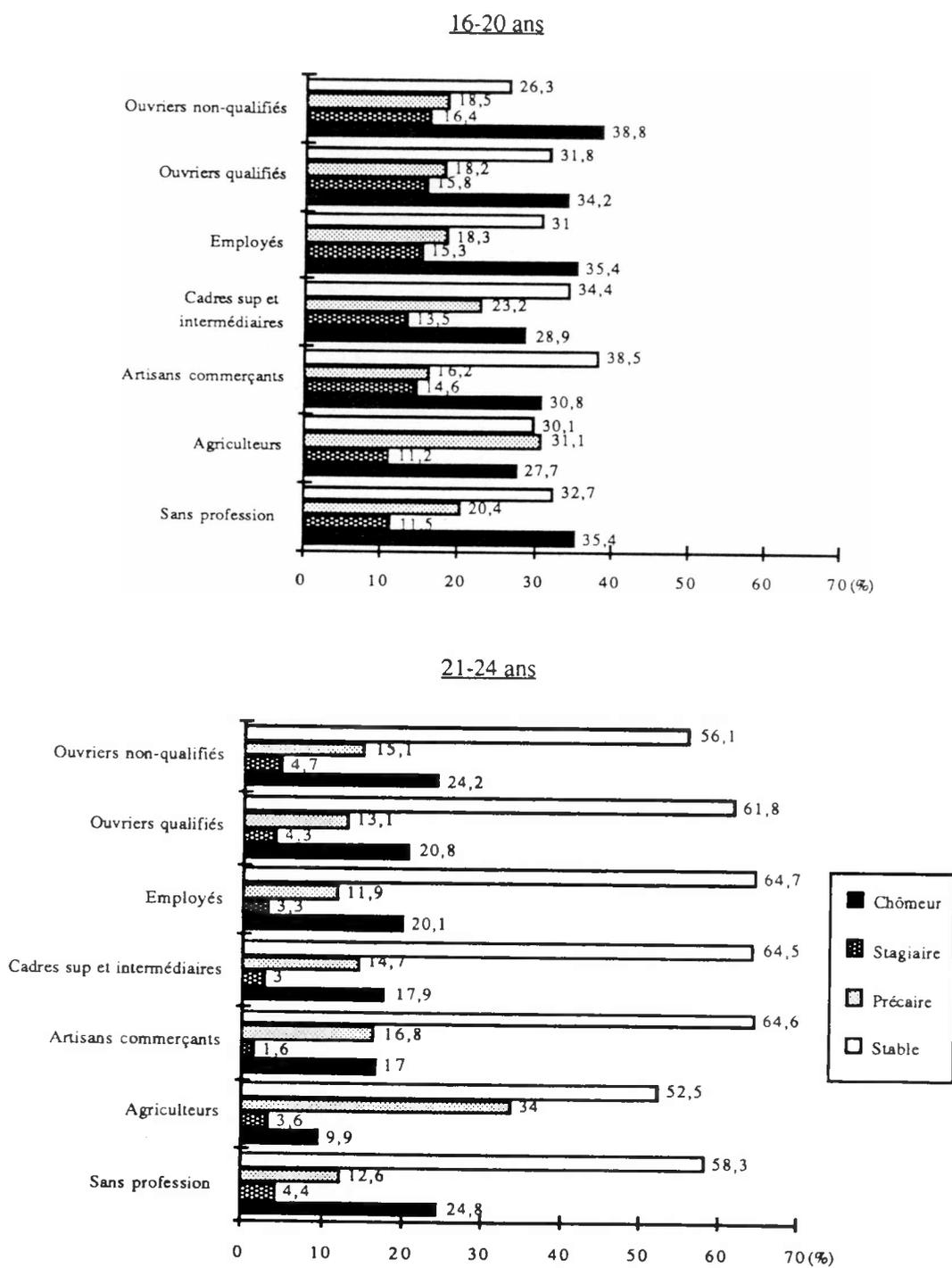
Les enfants d'"artisans-commerçants" présentent un profil proche de ceux de la catégorie précédente. Cependant, les moins qualifiés d'entre eux (niveaux V bis et VI de formation) présentent la particularité d'être plus nombreux dans des statuts professionnels précaires.

**Graphique n°36**  
**REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE**  
**ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX V BIS ET VI DE FORMATION**



Source : Exploitation par le CREDOC des enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

**Graphique n°37**  
**REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE**  
**ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAU V DE FORMATION**

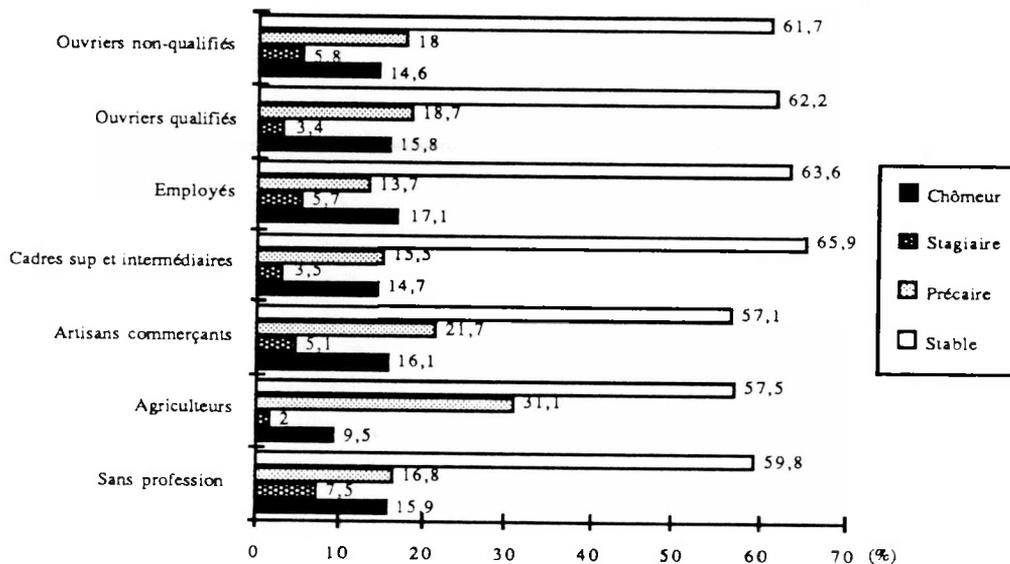


Source : Exploitation par le CREDOC des enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

## Graphique n°38

REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE  
ET LES DIVERS STATUTS D'ACTIVITE DES JEUNES DE NIVEAUX I,II,III ET IV DE FORMATION

21-24 ans



Source : Exploitation par le CREDOC des enquêtes Emploi de 1987 et 1988.

Reste enfin la catégorie particulière des jeunes dont le père est sans profession ou dont la profession du père n'est pas connue. Nous les avons regroupés dans une même catégorie, dans l'impossibilité de les distinguer par l'intermédiaire de l'enquête sur l'emploi. S'il est, par conséquent, difficile de procéder à une interprétation, le profil professionnel de cette population apparaît assez proche de celui des enfants d'ouvriers non-qualifiés : un fort taux de chômeurs, une moindre présence de jeunes stables.

En conclusion, l'effet de la catégorie socio-professionnelle du père n'est pas négligeable dans l'explication du statut professionnel. Cependant, c'est seulement aux extrêmes de l'échelle sociale qu'apparaissent de vraies différences : les enfants d'ouvriers non-qualifiés sont les plus sensibles au chômage, à l'opposé les enfants de cadres occupent plus fréquemment des postes professionnels stables. Enfants d'ouvriers qualifiés et d'employés sont surtout moins favorisés aux niveaux les moins qualifiés de formation. Les enfants d'agriculteurs et d'artisans-commerçants sont moins nettement situés sur cette échelle professionnelle.

La création de groupes d'âge et de niveau de formation homogènes gomme pour partie l'effet de l'origine sociale sur le cursus professionnel des 16-25 ans. Le niveau de formation apparaîtrait, par conséquent, comme un facteur plus discriminant dans l'accès à l'emploi stable. Toutefois les deux facteurs -niveau de formation et origine sociale- agissant dans le même sens, ceci tend à conforter l'idée d'une forte reproduction sociale.

A l'issue de cette analyse de l'enquête Emploi, plusieurs constats peuvent être formulés, ils confortent l'hypothèse d'une réelle segmentation de la population des jeunes à bas niveau de qualification engagée dans ces parcours entre l'école et le travail.

On peut remarquer d'abord que les statuts intermédiaires effectuent parmi l'ensemble des jeunes à faible qualification une réelle opération de tri. L'âge, le sexe et le niveau de formation sont des critères déterminants pour rendre compte de l'appartenance d'un jeune à l'une des positions possibles : chômeur, stagiaire, ou précaire. Un second groupe de critères participe, mais de manière moins univoque, à la détermination de la place dans le champ des statuts intermédiaires, il comprend la nationalité, la localisation territoriale. Le mode d'habitat semble fonctionner comme un révélateur de difficultés d'insertion professionnelle.

Ces caractéristiques permettent de réaliser une première et profonde opposition entre les jeunes chômeurs qui présentent les caractéristiques les plus défavorisées et les jeunes qualifiés de stables en raison de leur insertion professionnelle. Entre ces deux groupes se trouvent les stagiaires et les précaires. Les stagiaires se trouvent très proches des chômeurs alors que les jeunes précaires se situent plus près des stables. Il faut aller plus loin dans l'étude des trajectoires, ce que ne permet pas de faire l'enquête Emploi pour s'interroger sur les passages d'un statut à l'autre. Si l'on suivait les esquisses de conclusions qui se dégagent de cette photographie, il faudrait admettre que le stage précède ou suit le chômage alors que la précarité est une propédeutique à la stabilité. Les chemins de l'insertion emprunteraient davantage la voie de la précarité et non celle de l'intervention sociale ou de la pédagogie.

Cette différenciation entre les statuts est suffisamment forte pour se retrouver dans des domaines où, a priori, en raison de la similitude des capitaux sociaux, elle ne devrait pas se retrouver nécessairement. Ainsi, selon les statuts, la vie en couple est plus ou moins

fréquente. Cela pourrait s'expliquer par le critère d'âge ou par des comportements stratégiques des jeunes, mais on constate également une relative homogamie entre les statuts des conjoints. La mise en couple conforte l'appartenance à un statut, elle n'est pas l'occasion d'une ascension sociale.

Si l'appartenance à une même classe d'âge et à un même groupe de formation diminue bien les écarts entre les statuts, ceux-ci demeurent cependant du point de vue du sexe, du mode de vie et de l'origine sociale. Les statuts intermédiaires ne font pas que segmenter une population jeune en fonction d'un niveau de formation, ils juxtaposent à la hiérarchie des statuts une hiérarchie sociale.

Troisième chapitre

**LA DUREE DE L'INTERMEDIARITE**

L'analyse de l'enquête Emploi fait apparaître nettement la diversité des populations jeunes : stagiaires, chômeurs et précaires et, si l'étude devait s'arrêter sur cette première photographie d'une population jeune, plusieurs implications seraient également envisageables en terme de management des politiques publiques. Pour simplifier, à une stratégie de requalification s'opposerait une stratégie de renforcement des dispositifs jeunes.

La première stratégie de requalification part du constat qu'un nombre de jeunes non négligeable peut glisser vers des formes d'emploi se rapprochant, de manière plus ou moins nette, des contrats de droit commun. L'objectif serait alors de renforcer ce mouvement. Deux types d'intervention sont également envisageables, et toutes deux déjà empruntées. Si l'on admet que le niveau de formation constitue la variable explicative, et déterminante en dernier ressort, alors, il importe de valoriser les programmes et les dispositifs proposant des actions de qualification professionnelle. L'autre volet de cette même stratégie consisterait à valoriser l'accès le plus rapide au mode de l'emploi soit par des opérations du type "nouvelle qualification", soit par une extension des contrats de travail dérogatoires au droit commun. Il s'agit de la direction retenue par les pouvoirs publics et réaffirmée à partir de juin 1991.

La seconde stratégie, bien que non admise dans les discours, n'en n'est pas moins aussi à l'œuvre. Elle consiste à reconnaître à des jeunes écartés du marché du travail pour une durée suffisamment longue le droit d'obtenir une compensation par la collectivité qui leur attribuerait une forme de revenu.

Pour rendre ce revenu socialement acceptable, tant par les jeunes que par les populations, il peut être associé soit à des formes d'activité visant à transformer le sujet lui-même, et nous sommes dans le cas d'une recherche d'accroissement de l'employabilité, soit à des actions visant à faire pénétrer les jeunes sur le marché du travail, ce qui est le cas des activités d'insertion. De ce double point de vue, un tel dispositif semblerait se rapprocher fortement du Revenu Minimum d'Insertion. En raison de l'antériorité des dispositifs jeunes, on peut se demander s'il ne faut pas inverser notre hypothèse de départ qui faisait des stages un substitut du RMI et penser que le RMI n'est peut-être qu'une application à une population adulte d'un dispositif expérimenté sur une population jeune. Il n'est pas étonnant que l'on retrouve alors dans les deux dispositifs la question de la durée.

Instrument de passage de la non-insertion à l'insertion, l'action des dispositifs est supposée s'éteindre dans le temps lorsque les individus échappent par le vieillissement aux critères d'âge ou lorsqu'ils trouvent ou retrouvent un point d'ancrage social. Plus encore que le RMI qui accompagne une mobilité sociale, fut-elle de faible amplitude, les dispositifs jeunes se déroulent simultanément à une période de passage entre l'adolescence et la vie adulte.

Or, pour peu qu'elle l'ait été pour l'ensemble des jeunes des sociétés occidentales, l'insertion des jeunes n'est plus associée à un moment précis, il s'agit d'une période d'insertion, faisant l'objet de mesures diverses. Le cadre statistique actuel<sup>1</sup> favorise des observations à un moment donné sur une population identifiée selon son âge ou selon la période écoulée depuis sa sortie du système scolaire. Dans cette logique, on compare deux points précis : le point de départ -de la sortie de l'école- repéré selon l'âge et le niveau de sortie et le point d'arrivée repéré selon le délai écoulé et la situation vis-à-vis de l'emploi au moment de l'interrogation.

Le suivi d'une cohorte de sortants du système scolaire bien que plus difficile à réaliser fait l'objet de différents travaux. Ainsi l'observatoire EVA du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) réalise un suivi d'échantillons importants de jeunes sortants. Il permet de prendre en compte la filière et le diplôme et de bénéficier d'un recul plus important pour analyser les risques de chômage dans les premières années de la vie active, et les relations entre les débouchés à la sortie de l'école et les formations.

La démarche poursuivie ici n'obéit pas à la même logique. Les 100 jeunes sans qualification formant l'échantillon du CREDOC sont âgés de 20 à 23 ans. Au moment de l'interrogation, ils étaient chômeurs, stagiaires du dispositif d'insertion des jeunes ou intérimaires. Ces 100 personnes ont quitté le système scolaire à des âges différents. La longueur de la période post-scolaire n'est donc pas identique pour tous les individus interrogés.

On a tenté de reconstituer l'itinéraire des jeunes à l'aide de questions précises sur leur "biographie" d'activité depuis la sortie de l'école. Ainsi ont été relevées chaque étape du

---

<sup>1</sup> Les enquêtes de l'INSEE d'une manière générale se font, à un moment donné, sur un stock d'individus. Les études biographiques existent, elles se basent sur une reconstitution a posteriori du "parcours" d'un individu. Le suivi d'une cohorte est par définition plus longue, et, d'autant plus coûteuse que l'on souhaite disposer d'informations sur une période de vie conséquente d'un individu donné.

"cursus" et sa durée. Cette méthode s'apparente aux techniques de recueil d'histoires de vie ou plus simplement de questionnaires biographiques<sup>1</sup>.

Ces itinéraires ont fait l'objet d'une analyse en utilisant une visualisation de ces parcours par l'intermédiaire d'une représentation graphique très simple sur chaque trajectoire. Ces représentations ont concouru à la définition de la typologie présentée à la fin de ce chapitre. Ce premier aperçu a permis de dégager trois types d'éléments essentiels :

1) les trajectoires doivent être différenciées selon leurs longueurs, afin d'éviter les biais associés à la comparaison de parcours de durées trop différentes les unes des autres.

2) chaque type d'étape pouvant composer une trajectoire (chômage, stage, intérim, petit boulot ...) devait être analysé séparément de l'ensemble des trajectoires pour ses fréquence et récurrence, sa situation relative dans une trajectoire, sa durée moyenne ...

3) enfin, un traitement approfondi de chaque trajectoire a été réalisé selon ses caractéristiques principales, longueur de parcours et type d'activité dominant, alternance, rythme et, enfin, une typologie a été construite, qui met en évidence des comportements-types associés aux représentations des jeunes recueillis au cours de l'entretien.

## **1 - DES TRAJECTOIRES DE LONGUEURS DIVERSES**

Les trajectoires débutent au moment de la sortie de l'école, et se terminent au moment de l'interrogation.

Les âges de sortie de l'école varient de 16 à 20 ans :

---

<sup>1</sup> Voir de ce point de vue l'enquête INSEE Conditions de vie des familles défavorisées.

Tableau n°20  
**REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUETES  
 SELON L'AGE DE SORTIE DE L'ECOLE**

Age de sortie de l'école	Effectif
inférieur à 16 ans	7
16 ans	37
17 ans	19
18 ans	18
19 et 20 ans	19
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Les trajectoires d'insertion sont de longueurs diverses dans la mesure où certains sont sortis très tôt du système scolaire et d'autres plus tard. D'autre part, ils ont pu être interrogés à 20, 21, 22 ou 23 ans. Il est possible de distinguer, ceux pour lesquels cette trajectoire s'étale sur au moins 5 ans, de ceux qui ont une trajectoire de 3 à moins de 5 ans, et, de ceux pour lesquels cette dernière est d'une durée inférieure à 3 ans.

Cette diversité s'explique doublement par l'âge à la sortie de l'école et par l'âge au moment de l'enquête.

Tableau n°21  
**REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUETES  
 SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION ET L'AGE DE SORTIE DE L'ECOLE**

Durée de la trajectoire	Age de sortie de l'école			TOTAL
	<= 16 ans	17-18 ans	>= 19 ans	
Inférieure à 3 ans	-	8	14	22
De 3 à moins de 5 ans	9	19	5	33
5 ans et plus	34	10	1	45
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Tableau n°22  
**REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUETES**  
**SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION ET L'AGE AU MOMENT DE L'ENQUETE**

Durée de la trajectoire	Age au moment de l'enquête				TOTAL
	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	
Inférieure à 3 ans	9	11	2	-	22
De 3 à moins de 5 ans	9	13	7	4	33
5 ans et plus	1	6	15	23	45
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Les jeunes sortis le plus tôt de l'école et aux trajectoires les plus longues ont le niveau de formation le plus faible en moyenne ; à l'inverse, pour les plus jeunes ayant une trajectoire de faible durée, le niveau V de formation est le plus fréquent.

La dernière remarque préliminaire concerne le statut d'activité au moment de l'enquête. Les jeunes dont la trajectoire est de longueur moyenne se répartissent également dans les trois statuts définis. Par contre, les plus "vieux" sont plus fréquemment stagiaires (dans un cas sur deux) ; à l'opposé, les plus jeunes dans leurs parcours sont plus nettement chômeurs (dans un cas sur deux aussi).

Tableau n°23  
**REPARTITION DE LA POPULATION DES JEUNES ENQUETES**  
**SELON LA DUREE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION**  
**ET LE STATUT AU MOMENT DE L'ENQUETE**

Durée de la trajectoire	Statut au moment de l'enquête			TOTAL
	Chômeur	Stagiaire	Précaire	
Inférieure à 3 ans	10	4	8	22
De 3 à moins de 5 ans	11	12	10	33
5 ans et plus	17	20	8	45
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Le nombre d'étapes caractérisant une trajectoire croît avec la durée de celle-ci, de manière non-proportionnelle cependant, dans la mesure où la longueur moyenne d'une étape augmente aussi avec la durée de la trajectoire ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°24  
CARACTERISTIQUES DE LA TRAJECTOIRE SELON LA DUREE

Durée de la trajectoire	Nombre moyen d'étapes	Longueur moyenne d'étape
Inférieure à 3 ans	3,7	6,5 mois
De 3 à moins de 5 ans	5,9	9,0 mois
5 ans et plus	7,5	10,5 mois

Source : Enquête CREDOC

Deux éléments expliquent cette longueur différentielle. D'une part, il est vraisemblable qu'avec le temps les jeunes "oublient" le détail de certaines périodes et les définissent selon l'activité principale caractérisant un moment un peu flou dans leurs souvenirs. D'autre part, les plus jeunes en insertion présentent peut-être une plus grande mobilité au début de leur "cursus", plus simplement parce qu'ils n'ont pas le même profil que les autres en termes de niveau de formation et d'attentes professionnelles.

L'attitude vis-à-vis de l'école est assez parlante. Les différences de niveaux de formation expriment des différences de dates de fin de scolarité. Cette sortie a été plus précoce pour les trajectoires les plus longues (de 5 ans et plus) et elle a été, sans doute, moins bien ressentie. Ainsi les difficultés scolaires de ces derniers ont débuté plus tôt selon eux : au plus tard en sixième. Alors que pour la majorité des autres jeunes, c'est à partir de la sixième que des difficultés ont été évoquées. Les problèmes dans les matières sont essentiellement exprimés pour le français et les "maths-physique", matières principales dans le cursus scolaire et ressenties comme telles par les jeunes. Parmi ceux-ci, les jeunes aux trajectoires les plus longues sont les plus nombreux à "avouer" avoir eu des difficultés dans ces matières, à l'opposé des plus récents dans leurs trajectoires d'insertion. Cependant, ces difficultés n'ont pas empêché les plus anciens de citer parmi les bons souvenirs associés à l'école les matières et l'enseignement acquis. Les souvenirs scolaires se bonifieraient-ils avec le temps ?

Les jeunes sortis depuis au moins cinq ans du système scolaire privilégient l'échec comme facteurs explicatifs : "fin de cycle sans solution". A l'opposé, les plus jeunes dans leur parcours d'insertion mettent, plus souvent, en avant le refus de l'orientation choisie comme explication de leur départ de l'école.

Au sujet du travail, les plus anciens -nous les baptiserons les "5 et plus" dorénavant- sont les plus bavards. Un emploi, ou un vrai boulot leur permettrait bien sûr de gagner leur vie, mais aussi plus finement, de l'organiser ou d'"être actif" tout simplement. Les plus jeunes -que l'on peut appeler les "inf. à 3 ans"- ont été peu sensibles à ce type d'arguments.

Les "5 et plus" déclarent avoir de bons contacts avec les employeurs, rarement des difficultés. Pour eux ainsi, les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes sont peu associés aux difficultés générales du marché du travail, à la différence des "inf à 3" qui favorisent dans leurs explications les problèmes généraux du monde professionnel. Ces derniers sont d'ailleurs peu demandeurs de la formation que pourrait leur apporter un stage, ils ont aussi moins souvent suivi un dispositif d'insertion. Les "5 et plus" en revanche ont déclaré plus souvent qu'ils accepteraient un stage si cela leur permettait d'améliorer leurs compétences, tout en posant d'ailleurs moins souvent de conditions financières. Le chapitre de la formation apparaît globalement plus important pour eux, alors même qu'ils sont plus nombreux à exprimer des difficultés financières dans leur vie courante.

Ce dernier point s'explique par le fait notamment qu'ils ont plus fréquemment quitté la maison de leurs parents, ce qui rend sans doute les problèmes d'argent plus aigus encore. Les parents interviennent moins dans leur vie professionnelle par le biais de conseil, d'aide ou d'incitation à la recherche de travail, que dans le cas où l'individu réside au domicile parental.

En résumé, les plus anciens dans leur parcours sont les plus positifs sur le chapitre de l'école, alors qu'ils en sont sortis depuis plus longtemps, et à un niveau très faible. Ils sont les plus demandeurs de formation, même si leur situation financière paraît en moyenne plus délicate. Ils connaissent mieux les dispositifs d'insertion, du fait de leur pratique essentiellement. C'est parmi eux que l'on trouve le plus de clientèle de la Mission Locale ou de la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.). Ils ont particulièrement souligné l'utilité de la Mission Locale, et parfois même l'aide spécifique d'une personne de ce lieu.

Les plus jeunes en insertion professionnelle sont plus accusateurs envers l'école, plus accusateurs aussi envers le marché du travail, dont le déséquilibre est -selon eux- responsable de leurs difficultés, les relations avec l'employeur sont aussi moins systématiquement "bonnes". Le stage n'est souvent accepté que sous conditions financières, et l'emploi constitue essentiellement pour eux le moyen de gagner leur vie.

## 2 - D'UNE ETAPE A L'AUTRE

Même s'il n'existe pas de trajectoire-type, la diversité étant la principale caractéristique de notre échantillon, il existe un certain nombre de points forts et récurrents particuliers à l'un ou l'autre type d'étape -dans sa durée, son contenu ou sa situation relative dans la trajectoire- qui méritent d'être soulignés.

A quelques exceptions près, ces trajectoires comportent toutes au moins une période de chômage ou de stage. Le schéma d'alternance "chômage-stage-chômage" est d'ailleurs très fréquent comme nous le verrons plus tard. L'étape de chômage est bien sûr la plus fréquente.

### 2-1. Le chômage rythme les trajectoires

Tableau n°25  
PART DU TEMPS DE CHOMAGE DANS LA TRAJECTOIRE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES

Part du temps de chômage dans la trajectoire	Effectif
Part nulle	12
Part < à 25 %	40
Part de 25 % à moins de 50 %	25
Part de 50 % au moins	23
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

88 % de notre population a connu au moins une période de chômage. Parmi les 12 % restants, la plupart ont cependant eu une période d'inactivité et il est probable que chômage et inactivité recouvrent alors pour eux le même type de période d'attente.

Ce fait est particulièrement net pour les jeunes sortis le plus tôt du système scolaire (à 16 ans ou avant), qui déclarent souvent avoir connu une période d'inactivité au tout début de leur parcours. Cette période entre l'école et le début d'une démarche de recherche d'un travail était sans doute très floue. Pour eux, elle s'inscrit souvent dans la période de vacances scolaires (durant majoritairement moins de trois mois dans ce cas), où rien ne différencie alors des copains qui retourneront sur les bancs de l'école en septembre.

Le temps du chômage recouvre la majorité de la trajectoire de près d'un jeune sur quatre. Pour ces derniers, les trajectoires sont composées de longues périodes de chômage entrecoupées de moments de stage, ou -mais dans une moindre mesure- de contrats temporaires issus de l'intérim ou dans le cadre d'un contrat saisonnier ou à durée déterminée. Parmi ces jeunes ayant longtemps connu le chômage, la nette majorité a connu une période de chômage ininterrompue d'au moins un an, et pour la moitié d'entre eux il y a même, une période ininterrompue de deux ans au moins.

Il reste les deux tiers des jeunes enquêtés, pour lesquels le temps de chômage absorbe moins de 50 % de leur temps de trajectoire.

La longueur moyenne d'une période de chômage est de près de neuf mois. Elle est généralement plus longue en début de parcours d'insertion, comme si au fur et à mesure que le temps s'écoulait, le chômage devenait plus insupportable, les solidarités de l'entourage permettant de le réduire.

Le chômage rythme les trajectoires dans la mesure où quelle que soit la situation d'un jeune à un moment donné dans son parcours, il a une chance sur deux de se retrouver au chômage à la fin de cette étape. Un jeune au chômage dans notre population a une chance sur deux de s'en sortir par l'intermédiaire d'un stage, d'autant plus que sa période de chômage a duré au moins un an.

De fait, la part de chômeurs dans la population se situe toujours entre 22 et 29 % quel que soit le délai depuis la sortie de l'école.

Tableau n°26

**PART DE CHOMEURS SELON LE DELAI DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES**

Délai depuis la sortie de l'école	Part de chômeurs
9 mois	25%
15 mois	22%
21 mois	29%
27 mois	27%
33 mois	28%
39 mois	28%
45 mois	25%

Source : Enquête CREDOC

Les jeunes pratiquant l'intérim ont comme particularité d'avoir moins connu le chômage sur l'ensemble de leur trajectoire. La pratique de l'intérim est peu compatible avec de grandes périodes de chômage.

**2-2. Le stage point de passage quasi-obligé**

Dans notre échantillon, trois jeunes sur quatre ont participé à, au moins, un stage. Beaucoup ont d'ailleurs eu plusieurs périodes de stage de longueurs diverses.

Tableau n°27

**PART DU TEMPS DE STAGE DANS LA TRAJECTOIRE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES**

Part du temps de stage dans la trajectoire	Effectif
Part nulle	24
Part < à 25 %	28
Part de 25 % à moins de 50 %	39
Part de 50 % au moins	9
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

24 individus n'ont pas fréquenté de stages. Leurs trajectoires sont plus courtes que dans l'ensemble de l'échantillon : en moyenne de 40 mois contre 53 mois en général. Ils sont sortis plus tard de l'école (en moyenne à 17 ans et demi, contre 17 ans pour l'échantillon complet) et ils sont aussi plus jeunes (21 ans contre 21 ans et demi dans l'ensemble). Ils ont généralement un meilleur niveau de formation. Ce sont des adeptes du contrat temporaire, par l'intérim ou les contrats à durée déterminée. Ces formules doivent leur être plus accessibles du fait de leur meilleure formation. Ceci confirme l'idée que le stage n'est pas vraiment recherché, même s'il constitue une alternative au chômage.

A l'opposé, les 9 personnes qui pratiquent régulièrement les stages ont un parcours présentant fréquemment la séquence "chômage-stage-chômage". Il n'est pas rare même pour elles de réaliser deux types de stages l'un à la suite de l'autre. Cela a laissé peu de place à d'autres types d'activités. Leurs trajectoires sont aussi assez courtes et très hachées, la longueur d'étape moyenne est de près de six mois et demi, contre un peu plus de huit mois et demi dans l'ensemble de l'échantillon.

Pour deux jeunes sur trois les périodes de stage recouvrent moins de la moitié de leur temps de trajectoire. On peut en conclure que le stage est un point de passage quasi-obligé dans un parcours d'insertion pour les jeunes peu qualifiés.

La longueur moyenne d'une période de stage est de sept mois et demi. Cela cache de grandes diversités, certaines périodes sont de un mois, d'autres de deux ans. Elle se réduit au fur et à mesure que la trajectoire s'allonge.

Que se passe-t-il après une période de stage ? 42 % d'entre eux se retrouvent au chômage, et ce pour huit mois en moyenne. Une part non négligeable de 13 % déclarent avoir eu une période d'inactivité et 7 % partent au service militaire. Enfin 11 % engagent une période de travail avec ou sans contrat à part égales et 5 % engagent un contrat d'intérim. 15 % de jeunes réalisent un autre stage.

Le stage et l'intérim paraissent d'une manière générale assez peu compatibles, c'est comme si un choix s'opérait entre l'un ou l'autre. Parmi les jeunes ayant effectué un stage, un sur trois a une période de travail régie par un contrat. Cependant, les travaux non réguliers et les petits boulots sont un peu plus fréquents et pour une part de leur parcours plus importante.

### 2-3. Les pratiquants de l'intérim : une classe à part

Dans notre population de jeunes, ils sont au nombre de 37. Ils constituent une catégorie particulière à eux seuls, avec un niveau de formation plus élevé, ils sont aussi plus jeunes.

Tableau n°28  
PART DU TEMPS D'INTERIM DANS LA TRAJECTOIRE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES

Part du temps de stage dans la trajectoire	Effectif
Part nulle	63
Part < à 25 %	23
Part de 25 % à moins de 50 %	10
Part de 50 % au moins	4
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Si la majorité des jeunes de notre population n'a jamais travaillé dans le cadre de l'intérim, les pratiquants de l'intérim le font régulièrement. Les plus fervents n'ont connu -sur des trajectoires assez courtes, il est vrai- que l'intérim et le chômage, même si l'un d'entre eux a connu une période de stage dans un premier temps avant d'adopter le contrat intérimaire.

22 jeunes ont passé dans le cadre d'un contrat d'intérim au moins 10 % de leur temps de trajectoire. Il s'agit essentiellement de jeunes hommes. Ils ont un âge moyen de 21 ans et demi, comme dans l'ensemble de la population. Leurs trajectoires sont un peu plus courtes, elles comptent en moyenne près de 48 mois.

Si la période d'intérim dure près de huit mois et demi en moyenne, on constate une forte dispersion, allant de 1 à 27 mois, autour de cette moyenne.

A la suite d'une période d'intérim, un jeune sur deux est au chômage, les autres effectuent un stage ou trouvent un travail pour quelques mois, et cela à parts équivalentes.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'intérim n'est guère compatible avec une forte présence de chômage dans une trajectoire, ni avec une longue période relative de stage. En revanche, dans un cas sur trois un jeune ayant pratiqué l'intérim, a aussi eu un contrat de travail dans un autre cadre, et a pu dans une proportion égale, accéder à des petits boulots.

Il est rare qu'un jeune se tourne vers l'intérim dès sa sortie de l'école, cette alternative est envisagée après un certain temps dans le parcours d'insertion.

Tableau n°29  
PART D'INTERIMAIRES SELON LE DELAI DEPUIS LA SORTIE DE L'ECOLE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES

Délai depuis la sortie de l'école	Part d'intérimaires
9 mois	2 %
15 mois	2 %
21 mois	3 %
27 mois	7 %
33 mois	13 %
39 mois	11 %
45 mois	14 %

Source : Enquête CREDOC

#### 2-4. Petits boulots et travaux à durées déterminées

Il est préférable d'étudier ces types d'activité ensemble, dans la mesure où la frontière est parfois ténue entre le petit boulot et le boulot saisonnier ou défini par un contrat à durée déterminée.

Cependant, les petits boulots ou travaux au noir sont plus fréquemment de très courtes durées. Les petits boulots sont souvent associés à une période de chômage et il est difficile alors de les situer précisément dans le temps. Leur caractère trop informel se prête peu à une description détaillée, mais ils seraient sans doute révélateurs des modes de "débrouille" des jeunes dans des situations difficiles.

Le contrat, qui est le plus rare, est pourtant le plus recherché. Il est valorisé dans les entretiens, tant par les assurances qu'il donne -en termes de rémunération, mais pas seulement-, que parce qu'il est associé l'espoir de le voir prolongé et même transformé en contrat en durée indéterminée.

60 individus dans l'ensemble de la population ont connu ou l'un ou l'autre type de travail, mais il est rare qu'une trajectoire soit dominée par ce type d'activité :

Tableau n°30  
PART DU TEMPS DE TRAVAIL SANS CONTRAT ET AVEC CONTRAT  
DANS LA TRAJECTOIRE  
POUR LES 100 JEUNES ENQUETES

Part du temps travaillé dans la trajectoire	Sans contrat	Avec contrat
Part nulle	63	63
Part non nulle et < à 10 %	15	21
Part de 10 % à moins de 50 %	21	14
Part de 50 % au moins	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête CREDOC

Si la même proportion d'individus déclarent avoir eu des travaux avec ou sans contrat, il est plus rare que le travail avec contrat occupe un temps de trajectoire supérieur à 10% du temps total du parcours d'insertion d'un individu donné.

Ce type d'activité est peu daté dans le parcours d'insertion, la proportion de jeunes travaillant ainsi varie de 5 à 10% selon le délai depuis la sortie de l'école.

Pour résumer, le chômage rythme les trajectoires, il délimite deux périodes d'activités différentes et pour près d'un jeune interviewé sur quatre, il compose l'essentiel de son parcours. Le stage est la seconde étape, point de passage quasi-obligé pour notre population, il constitue la sortie du chômage dans un cas sur deux, il est mieux accepté en début de parcours d'insertion. Le contrat d'intérim demeure réservé à des spécialistes, il est

peu accessible pour ceux sortis au plus bas niveau du système scolaire. Enfin, les petits boulots aux dires des jeunes sont peu utilisés (ou moins avoués ?), cependant ils sont moins rares que les emplois régis par un contrat.

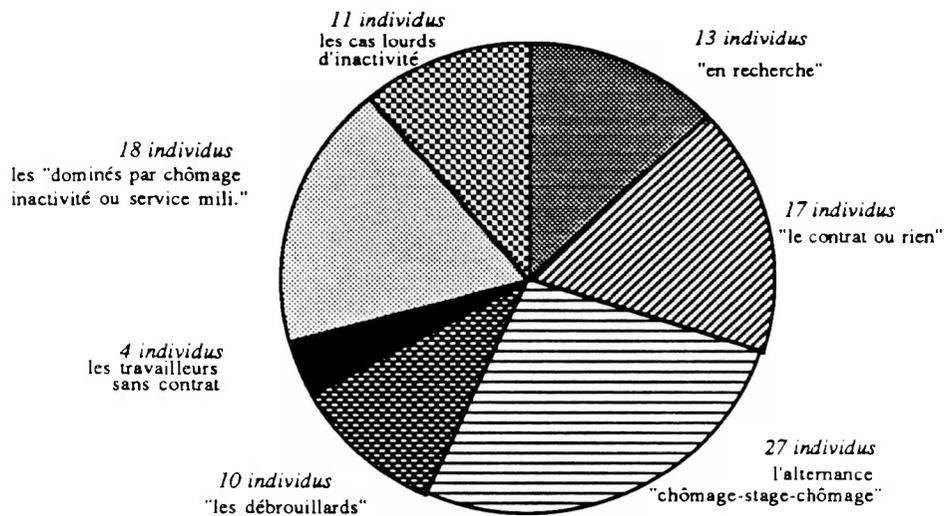
### **3 - DES TRAJECTOIRES TYPES**

Malgré leur diversité, il est possible de regrouper les trajectoires selon leurs éléments essentiels de composition. Dans un premier temps, nous avons construit un classement des trajectoires autour des deux éléments : la part de temps de chômage et de temps de stage, puis en fonction de ce premier classement, nous avons observé chaque trajectoire.

Une seconde typologie a été ensuite définie, qui -outre les caractéristiques de stage et de chômage-, tenait compte de la longueur de la trajectoire, de son rythme, de la récurrence d'un type d'activité ou l'autre. Ce mode d'établissement d'une typologie, hors d'une procédure d'analyse des données automatisée, a permis de mettre à jour sept classes de trajectoires différentes. Notre enquête s'est faite auprès de 100 individus de niveau de formation plutôt faible. Dans ces sept classes se trouvent parfois très peu d'individus, le souci de représentativité est donc peu présent. Il s'agit d'abord d'identifier dans chaque catégorie le profil des jeunes et de relier la composition de leur parcours à ce qu'ils disent de l'emploi, du "vrai boulot", du stage, de leurs attentes.

La décomposition est la suivante :

Graphique n°39  
**REPARTITION DES INDIVIDUS ENQUÊTES PAR LE CREDOC  
 SELON LEUR TYPE DE TRAJECTOIRE**



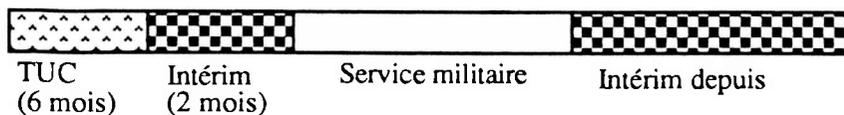
Source : enquête CREDOC

3-1. "Le contrat ou rien" (17 individus)

17 jeunes pratiquent régulièrement l'intérim ou de courts travaux en saisonniers ou sur des durées déterminées. Leurs trajectoires sont constituées d'alternance d'étapes de chômage -parfois d'inactivité- et d'étapes de travail ou d'intérim plutôt courtes. Il y a peu de place pour d'autres types d'activités dans cette succession.

Population à dominante masculine, de jeunes plus souvent diplômés que les autres. Ils vivent, pour la majorité seuls ou en couple.

Trajectoire d'un jeune homme de 22 ans



Pour eux, ce type de travail ou de contrat de travail ne constitue pas un but en soi, mais bien une solution alternative parce qu'ils ne trouvent pas de "boulot fixe". Un vrai boulot, c'est un emploi "fixe" ; le second élément permettant de définir un vrai boulot, c'est qu'il leur plaît. L'argument financier est essentiel, d'autant plus qu'ils ne vivent plus chez leurs parents.

Le stage constitue pour eux une possibilité qui pour certains peut être intéressante en cas de formation. Mais d'une manière générale, le commentaire est peu indulgent. Le stage est défini en termes négatifs. Les TUC et les SIVP -souvent cités- sont les plus critiqués. Ils estiment que ce n'est pas normal "c'est beaucoup d'heures pas bien payées", "on travaille comme les autres et on est moins payé", c'est de l'"arnaque". L'acceptation d'un stage est souvent conditionnée par le fait qu'il doit déboucher sur un emploi, et à leur avis, ce n'est généralement pas le cas "après on se retrouve le bec dans l'eau...". Le stage est même parfois assimilé à une activité au rabais pour les laissés pour compte du système scolaire : "quand on a des diplômes, on fait pas de stage".

Lorsqu'un choix leur est proposé entre stage, chômage et contrat de courte durée, ils optent pour l'emploi, et ils disent bien préférer "le contrat de travail de trois ou quatre mois", parce qu'"on est mieux payé". Ils se font peu d'illusions sur l'avenir de ce contrat dans l'entreprise qui les accueille.

On trouve dans ce groupe des jeunes sortis assez tôt du système scolaire, avec parfois une démarche très volontaire, presque agressive : "Il faut toujours essayer de monter, plus on monte, plus on est payé". "J'ai appris à me débrouiller seul, on s'ennuie au chômage". De fait, les jeunes qui ne travaillent pas c'est parce qu'"ils ne cherchent pas", et "il y a beaucoup de jeunes qui ne veulent pas travailler". Ces remarques sont à opposer à l'explication de leurs propres difficultés à s'insérer, inhérentes à leur manque de diplôme ou de diplôme suffisant.

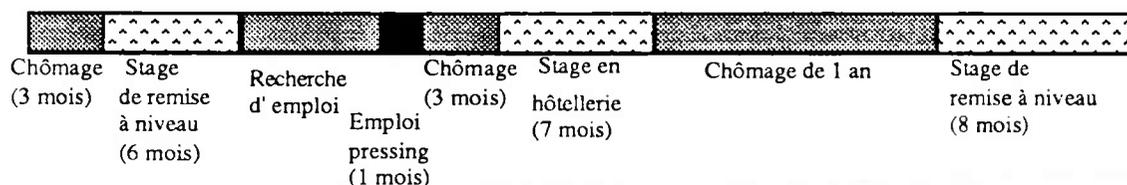
Les plus diplômés ont des arguments plus globaux prenant en compte l'Etat, le gouvernement ou les entreprises et parfois les difficultés économiques de la région.

### 3-2. L'alternance "chômage-stage-chômage" (27 individus)

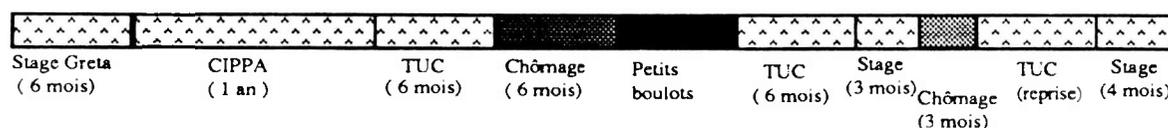
Catégorie la plus importante de la population enquêtée, elle regroupe les individus dont la trajectoire se construit autour de l'alternance de périodes de chômage ou d'inactivité et de périodes de stage. Le stage est généralement plus fréquenté par les jeunes femmes, et dans cette classe se retrouve effectivement une majorité féminine. Le niveau de formation est des plus faibles, la plupart des individus de cette catégorie sont sortis de l'école à la fin d'une classe de SES ou de CPPN, à des âges de 16 ou 17 ans.

Les deux tiers d'entre eux ont leur temps de trajectoire composé très majoritairement de stages ou de chômage, il n'est pas rare même que plusieurs stages se soient succédés au cours de leur parcours. Il ne semble pas exister une logique, les stages se suivent mais sans que cela ne s'inscrive dans une stratégie claire et annoncée.

#### Trajectoire d'une jeune femme de 22 ans



#### Trajectoire d'une jeune femme de 23 ans



Pourquoi font-ils des stages ? "Autant faire un stage, que rester à la maison", "c'est mieux que traîner dans les rues", "ça dépanne", "avoir un but" ou "j'avais pas de boulot". Cependant, ce n'est pas seulement l'inactivité forcée qui les fait se tourner vers les stages, il y a un espoir de formation, d'un diplôme par l'intermédiaire du stage : "on apprend plus". Parfois même avec beaucoup de chance, au sujet du SIVP "on peut tomber pile dans

une entreprise et se faire embaucher", cependant cette attente est rarement formulée et conserve un caractère exceptionnel.

Ils se font peu d'illusions et le rythme s'installe "j'ai quitté mon stage, j'ai eu une période de chômage, y'a eu une autre proposition de stage", "si après mon TUC, j'ai rien, je ferai un stage". En fait, pour beaucoup, les stages sont en dehors de la formation, de l'occupation : "ça change rien du tout, on revient toujours au même point", "ça n'a rien changé" ou "ça permet de gagner un an à rien faire".

Il s'exprime une certaine lassitude, un certain fatalisme. Pour eux, l'emploi, ce n'est pas seulement gagner de l'argent, d'ailleurs cette conséquence de l'emploi n'est pas souvent citée en premier. Il s'agit plutôt d'être "indépendant", de "s'occuper un peu", de "voir du monde", et puis "d'avoir une vie professionnelle", "une vie normale" et "être comme tout le monde".

D'une part, l'emploi -au même titre que le stage ?- a une fonction de remplissage du temps, en même temps que de dégageant de la famille ; d'autre part, l'emploi c'est la normalité, il est défini par ses conséquences dans la vie quotidienne, et surtout par la propre image que l'on donne de soi quand on travaille. Son utilité financière est peu mise en avant. Ce moindre intérêt pour l'argent qu'apporterait un emploi, s'explique sans doute par le fait qu'il y a d'autres activités pour lesquelles existent une rémunération : le stage. Le versement mensuel et régulier d'une rémunération de stage peut s'apparenter pour eux à une forme de salaire dont le montant s'il n'est pas élevé, peut être accepté par des jeunes qui vivent majoritairement chez leurs parents.

Ainsi un certain nombre d'entre eux versent régulièrement une somme aux parents qu'ils baptisent généralement "pension", et dont le montant est fixé en fonction de ce qu'ils touchent grâce au stage. Le reste de l'argent est consacré à leurs propres dépenses et les problèmes posés par le manque de ressources s'exprime pour l'achat de vêtements, les sorties, les cadeaux de Noël ... La rupture avec les parents ne s'est souvent pas réalisée, ils y aspirent cependant et le manque d'argent les empêche d'accéder à cette indépendance, même si cela engendre selon eux peu de conflits : "ça va", "ça se passe bien".

Le vrai boulot paraît encore assez lointain, il est décrit par son point de départ : le cap à passer, c'est l'embauche. Il faut "être pris", "être embauché". Le vrai boulot, c'est aussi "travailler tous les jours", "être tranquille", "on change de vie". Il apparaît comme

un espoir, parfois lointain ou quasi-inaccessible, "c'est une chance extraordinaire" dit une jeune fille.

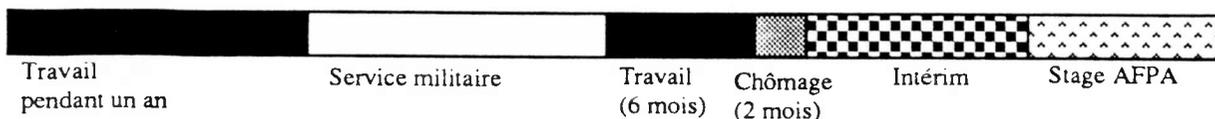
Ils estiment que les difficultés des jeunes à s'insérer professionnellement s'expliquent essentiellement par leur manque de diplômes ou de formation, et puis le fatalisme revient : "y a tellement de chômeurs", "pas facile de trouver un travail", "y en a plein comme moi".

Enfin dans leurs réponses concernant leur avenir dans deux ou trois ans, la moitié d'entre eux disent qu'ils ne savent pas, "je ne préfère pas y penser". L'un même conclut par un "je serai plus vieux" sans autre commentaire. Les autres espèrent soit un diplôme, soit un boulot sans pourtant en avoir une idée plus précise. La préoccupation de la formation demeure essentielle.

### 3-3. "Les débrouillards" (10 individus)

Nous les avons baptisés les "débrouillards" car leur trajectoire est longue, et ils ne sont pas dans des situations de stabilité et de sécurité professionnelle, cependant ils n'apparaissent pas comme particulièrement découragés au moment de l'enquête. Ils sont au nombre de 10, avec des trajectoires comportant plusieurs types d'activité : des stages, des périodes de travail avec ou sans contrat ou d'intérim, et des périodes de chômage. Ils ne répondent pas à un profil socio-démographique particulier. Ils ont quitté l'école assez tôt, dans des classes assez diverses. Au moment de l'interrogation, cinq d'entre eux étaient stagiaires, trois étaient au chômage et deux avaient un contrat de travail à durée déterminée ou d'intérim.

#### Trajectoire d'un jeune homme de 22 ans



Ils ont souvent une forme de projet, de but assez clairement exprimé au cours de l'entretien "s'installer à son compte", "une qualification", "avoir un diplôme". Leur parcours "touche-à-tout" ne les a pas découragés, il leur a plutôt permis de se situer, d'avoir un projet.

Cette diversité des expériences peut s'interpréter comme une forme de débrouille. Deux types de cas se présentant : ceux pour lesquels, il y avait des difficultés avec la famille (père alcoolique, fugues, conflit central avec le père) ou avec la justice (vol de voiture), qui les ont poussés à s'émanciper et à se débrouiller seuls, par leurs propres moyens en se tournant vers des solutions plus positives... ou plus légales. Et il y a les autres, plutôt soutenus par les parents qui ébauchent une recherche de solution "je recherche la solution la plus adéquate", "j'ai les pieds sur terre, on en discute avec mes parents (de sa situation professionnelle), on peut construire", "je veux me mettre à mon compte avec mon frère, comme mon père".

Le stage est apprécié à la mesure de son utilité dans ce projet : un jeune homme dit "je ne veux plus de TUC ou de SIVP" et au sujet du stage actuel plus loin dans cet entretien "j'ai attendu ce stage qualifiant pendant un an". L'emploi, c'est "la clef de tout", même si un stage, ça peut être "bien pour apprendre". Dans cette population, il semble que la notion de projet puisse prendre tout son sens.

Cela se traduit dans la dernière question relative à leur futur proche, qui engendre des réponses assez positives : "j'espère être sur une bonne route, me mettre à mon compte", "avoir plus d'argent, avec un superbe boulot, rencontrer une femme". "je devrais me sentir très-très bien".

#### **3-4. Les travailleurs sans contrat (4 individus)**

C'est un tout petit groupe que nous avons cependant souhaité distinguer. Dans un premier temps, au vu de leurs trajectoires, nous voulions les appeler les adeptes du petit boulot, mais ce ne sont pas de vrais adeptes, ce type de travail semble plus subi que recherché.

Il n'est pas impossible qu'ils soient en réalité plus nombreux dans notre population, car le petit boulot est oublié, caché parfois, comme "travail au noir" son nom

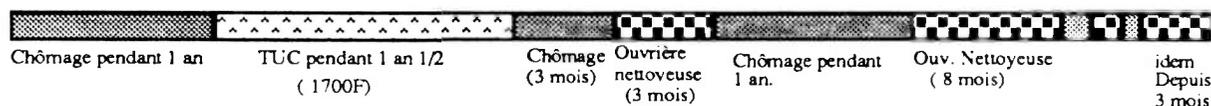
l'évoque, et puis les petits boulots sont souvent trop peu définis dans leurs contours, leur durée, leur contenu pour être bien mis en valeur à travers l'enquête.

Pour les quatre individus de ce groupe, ce n'est pas une question de débrouille : quand ils trouvent un boulot, quel qu'il soit, ils le prennent. Ils connaissent peu les stages, soucieux d'indépendance et/ou mal informés, il y a de la méfiance vis-à-vis de l'ANPE.

Le dénominateur commun est plutôt l'isolement ou la marginalité. L'un n'a pas supporté un déménagement, l'autre veut travailler dans le spectacle, il a toujours trouvé du boulot par relations. Les autres travaillent de manière fragmentée, une semaine ou deux, parfois quelques mois, au gré des propositions qui leurs sont faites dans le cadre de leurs connaissances.

Leurs trajectoires semblent être la résultante de difficultés, d'instabilité et de désorientation.

Trajectoire d'une jeune femme de 22 ans



**3-5. Les parcours dominés par l'inactivité, le chômage ou le service militaire**

(18 individus)

Il s'agit de petites trajectoires, ou de trajectoires qui sont traversées par une période de service militaire, suivie généralement par une majorité de temps de chômage.

Les individus ayant les trajectoires les plus courtes sont souvent sortis du système scolaire à un âge supérieur ou égal à 17 ans à des niveaux de formation proches ou équivalents au niveau V, en cours de CAP ou de BEP. La faible longueur de leur parcours d'insertion fait qu'ils vivent généralement chez leurs parents. C'est une population à majorité masculine.

En dehors des jeunes ayant eu leur trajectoire interrompue trop brutalement par le service militaire, le chômage et l'inactivité dominent leur parcours.

Ils sont tout récents sur le marché du travail, et peu actifs, malgré de petites périodes dans l'un ou l'autre type d'activité, de préférence des petits boulots ou des stages à des contrats de travail bien définis.

Pour eux, le "vrai boulot" est stable, bien sûr, et fixe, et puis c'est aussi "faire ce qu'on aime" et "pouvoir faire des projets". L'absence de perspectives est nettement mise en évidence, il y a peu de projets nets et bien définis a priori.

Les raisons qu'ils fournissent aux difficultés d'insertion des jeunes sont très diverses, souvent extérieures au comportement des jeunes eux-mêmes : "trop de machines", "le système est mal foutu" ou "c'est les patrons". Le second argument, c'est que les jeunes ne cherchent pas. Cependant, ici, les avis sont plus divers, partagés même à l'intérieur d'une même réponse "Y en a qui ne cherchent pas, y en a qui n'ont pas de diplômes ...".

L'opinion relative aux statuts intermédiaires est aussi assez partagée, le stage peut être accepté sous condition de formation "il peut apporter un plus", mais le reproche principal demeure "on est sous-payé", "c'est de l'exploitation".

Leurs opinions semblent peu résulter de leur expérience, ils sont relativement indécis et plutôt passifs. Il y a peu d'affirmations claires, mais une forme d'optimisme peu actif, avec peu de projets en vue.

### 3-6. Les cas lourds d'inactivité (11 individus)

Se trouvent regroupés ici, les individus ayant connu au cours de leur trajectoire une période d'inactivité de durée supérieure ou égale à un an. Population à dominante féminine, cette période d'inactivité a conditionné leur parcours.

Il peut s'agir d'un problème de santé évoqué généralement dès le début de l'entretien : dépression nerveuse, gros problèmes d'audition pouvant donner lieu à un dépôt de dossier à la COTOREP. Pour trois jeunes femmes, la maternité a entamé leur parcours ou l'a interrompu, et le souci d'élever leur(s) enfant(s) elles-mêmes les rend exigeantes vis-à-vis des propositions d'activité qui leurs sont faites (frais de garde comparés à la

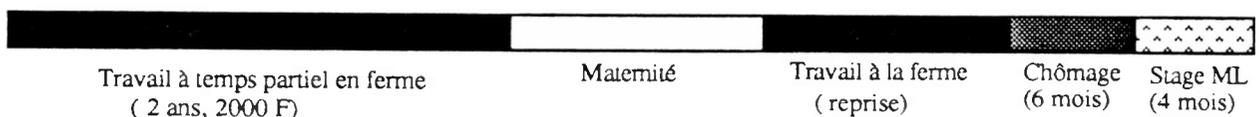
rémunération proposée dans un stage ..). Enfin, des problèmes avec la loi (établissement d'une carte de séjour, délinquance) les empêchent de se présenter sur le marché du travail.

Dans la plupart des cas, ces événements ont d'abord conditionné leur sortie du système scolaire, à 16 ans au plus tard. Leur parcours dans le système scolaire n'est pas spécialement marqué par l'échec, il s'est interrompu en cours de formation devant mener à un CAP ou BEP dans deux cas sur trois.

Ensuite leur parcours est constitué d'allers et retours entre l'activité et l'inactivité. Les petits boulots de femmes de ménage, à la ferme, de garde d'enfants payés à l'heure ou à l'après-midi sont fréquemment les seules activités qu'elles ont connues. Le stage, comme le TUC, est une solution alternative qui a plu aux jeunes mères, dans la mesure où c'est une activité à mi-temps peu contraignante, qui leur a permis de sortir de chez elles. La recherche de travail n'est pas régulière ni intensive, le découragement les empêchent d'avoir une recherche efficace, c'est évidemment particulièrement net pour les trois jeunes ayant eu des dépressions nerveuses, leurs trajectoires "partent dans tous les sens".

Leur projection de l'avenir dans deux ou trois ans, est plutôt floue : "je ne sais pas". Sinon, leurs projets se situent préférentiellement dans la sphère familiale (avoir un autre enfant, avoir une maison ...). Dans le domaine professionnel, le seul espoir formulé pour le futur proche concerne l'envie simplement d'"avoir un travail".

Trajectoire d'une jeune femme de 23 ans



**3-7. Les individus " en recherche"(13 individus)**

Cette dernière catégorie regroupe les individus que nous n'avons pas pu classer dans les autres catégories, dans la mesure où il n'était pas possible de caractériser leur trajectoire.

Divers profils existent dans cette catégorie. Cependant, on y trouve pour majorité des jeunes sortis tard du système scolaire proches du niveau V de formation, dont le parcours est assez court, qui ont arrêté l'école brusquement sur un coup de tête. Ainsi ils semblent assez démunis devant le marché du travail, encore proches de l'école, pas tout à fait prêts à s'insérer.

Ils cumulent dans leurs parcours de longues périodes de chômage associées à de longues périodes de stage et de travail avec contrat ou d'intérim. Aucune logique précise ne semble leur correspondre, leurs trajectoires sont peu hachées et il est vraisemblable que leur parcours d'insertion se termine dans peu de temps par une embauche dans une entreprise.

Le statut intermédiaire entre l'école et le contrat de travail stable constitue un état qui peut durer, au moins cinq ans pour près de la moitié des jeunes que nous avons interviewés. Il est vrai qu'ils sont sortis assez tôt du système scolaire, à des niveaux de formation trop faibles pour leur permettre d'accéder rapidement à un emploi.

Si pour certains, les contrats précaires de travail, constituent une solution de court-terme supportable, il reste que la majorité d'entre eux alternent stage, chômage, inactivité, petits boulots et petits contrats. Ils ne refusent pas les petits boulots qu'on peut leur proposer. Les jeunes ne vivant plus chez leurs parents et ayant charge de famille recherchent ce type d'activité et, quand ils le peuvent, ils se tournent vers l'intérim, parce que le besoin de gagner suffisamment d'argent pour vivre est pressant.

A la proposition de stages ils répondent : pourquoi pas ? Cependant en dehors de la formation et de l'occupation, ils n'ont guère d'idées, ni d'illusions sur ce qui se passera à l'issue de cette période. Pour certains, cela permet d'avoir un peu d'argent et de régulariser leur situation quand ils habitent chez leurs parents, ils peuvent verser une pension correspondant à leur hébergement. Le terme de pension renvoie à la notion de régularité, comme si leur rémunération de stage était une forme de salaire. Selon une formatrice d'Amiens, c'est d'ailleurs souvent le terme qu'ils utilisent, demandant même à bénéficier de certains avantages normalement attachés au contrat de travail comme les congés-payés. Le stage se présente comme une solution parmi d'autres au chômage quand celui-ci dure trop longtemps, même si c'est "beaucoup d'heures pas bien payées".

A l'instabilité de leur situation professionnelle, peut donc s'opposer la stabilité d'un dispositif d'insertion offrant des stages, qui permettent de "ne pas rester chez soi à ne rien faire".

Entre l'école et le travail, les statuts intermédiaires offriraient une échappatoire à la vacuité du temps familial. Pour certains, mieux formés, disposant de ressources familiales plus importantes, ces statuts intermédiaires prendraient la forme de contrats à temps partiel, d'emplois intérimaires et précaires en attendant l'accès à un emploi stable ; pour d'autres, aux ressources plus limitées, le stage constitue une porte de sortie de l'adolescence sans ouvrir nécessairement sur un emploi. Accusés de remplir du temps et accessoirement de peser à la baisse sur les chiffres du chômage, les dispositifs jeunes ont fait l'objet de multiples critiques. A l'écoute de ces adolescents prolongés rencontrés dans les stages, une autre hypothèse mérite d'être testée. Elle fait du stage et, plus généralement, des dispositifs intermédiaires, le moment privilégié d'une forme particulière de socialisation. L'examen de cette hypothèse constitue le thème du dernier chapitre de ce rapport.

**QUATRIEME CHAPITRE**

**FAMILLES, DISPOSITIFS D'INSERTION, TRAVAIL  
UNE TRILOGIE DE LA POST-ADOLESCENCE**

Pour rendre compte des difficultés d'insertion des jeunes à faible qualification sur le marché du travail à partir des années 1975, une double explication est habituellement avancée. La première part du constat, bien réel, des transformations morphologiques de l'appareil de production pour indiquer que celui-ci réclame moins de salariés dans une période où la productivité continue de croître, même si cette croissance est plus faible que dans les décennies précédentes. Le deuxième argument est tiré d'une inadéquation entre le niveau de qualification requis par les employeurs et l'existence d'un nombre important de jeunes sortant chaque année de l'appareil scolaire sans diplôme. Un troisième argument est parfois avancé qui fait de l'arbitrage des employeurs en défaveur des jeunes la source supplémentaire des maux actuellement rencontrés sur ce segment du marché du travail.

Les statuts intermédiaires, sous leurs formes diverses tentent de pallier les dysfonctionnements du marché de l'emploi en donnant aux jeunes quelques atouts de plus dans la perspective de l'accès à un emploi stable. Le redémarrage de l'emploi viendrait alors rendre caduques ces dispositions transitoires et la fin de la formation se confondrait alors avec le début d'un premier emploi.

Cette problématique, pour satisfaisante qu'elle soit d'un point de vue gestionnaire ou politique, relève d'une vision conjoncturelle des mécanismes sociaux et néglige l'existence de mouvements à plus forte amplitude.

Ainsi, au lieu de considérer que l'émergence des statuts intermédiaires résulte d'un ajustement difficile sur un segment du marché du travail, on pourrait penser que ces statuts intermédiaires ne sont qu'un aspect d'un mouvement plus vaste et plus lent de recomposition des calendriers de vie des individus sous l'influence d'une évolution des modes de socialisation.

Pour schématiser ce qui pourrait constituer une problématique structurelle, on peut décrire le mouvement suivant : la généralisation de l'école primaire et de l'enseignement secondaire ont fait glisser une large partie de la socialisation de l'enfant de la sphère intra-familiale au milieu scolaire et à l'environnement plus large de l'enfant. En revanche, la socialisation professionnelle se faisait pour l'essentiel des catégories ouvrières voire techniciennes par un passage rapide de la formation à l'emploi.

Progressivement d'abord, et plus nettement à partir des années 60, on assiste à un allongement général de la scolarité et de la formation professionnelle qui conduit l'ensemble d'une génération à une entrée de plus en plus tardive dans le statut d'actif. Cet allongement du temps de formation s'opère sur un modèle quasi-unique, en dépit d'une diversification tardive des filières, et fonctionne davantage en sélectionnant les meilleurs pour les entraîner le plus longtemps qu'en se préoccupant des jeunes qui chaque année quittent l'école en situation d'échec ou tout au moins d'absence de diplôme. Ces jeunes sont alors confrontés à un double handicap. D'une part, leur calendrier de vie coïncide plus avec le calendrier socialement admis pour l'insertion professionnelle et, d'autre part, ils ne bénéficient plus de support de socialisation. Leur famille, comme pour les autres, voyant son poids diminuer, et l'emploi ne leur étant pas accessible. Dans cette problématique, les statuts intermédiaires, pour une fraction de jeunes viennent pallier cette double défaillance, un peu à la manière dont le dispositif de prise en charge des jeunes déficients mentaux est né sur la généralisation de la scolarité au début du siècle.

Si l'on admet les termes de cette problématique, les statuts intermédiaires revêtent une double fonction : faire coïncider le calendrier social et le calendrier individuel et constituer des dispositifs de socialisation de rattrapage.

## I - LA JEUNESSE, UN CYCLE DE VIE QUI N'EN FINIT PLUS ?

### 1 - DES ETAPES EN EVOLUTION.

Au cours de sa vie, chaque individu passe par différentes étapes. Le plus souvent, dans nos sociétés, après une enfance et une adolescence vécues en famille, le jeune adulte, ses études terminées ou presque, s'éloigne du domicile parental. En l'espace de peu d'années, il entre dans la vie professionnelle, puis fonde une famille.

L'espérance de vie à la naissance, dans la plupart des pays européens a presque doublé en un peu moins de trois siècles. Cet allongement ne s'est pas traduit par un simple étirement de chacun des âges de l'ancien calendrier démographique. Il a contribué, avec d'autres facteurs, à une redistribution des âges et, en particulier, à une multiplication des étapes du cycle de vie.

On distinguait traditionnellement quatre âges principaux : une courte enfance qui se terminait vers 7 ans, une jeunesse "active" et dépendante qui durait jusqu'au mariage, une maturité autonome, enfin, et pour une petite fraction de chaque génération, une brève vieillesse. La maturité était autrefois un âge relativement homogène : pour l'homme, c'était le temps où il assumait la responsabilité de l'entreprise familiale ; pour la femme, cet âge était presque totalement marqué par les maternités et les soins aux enfants (ROUSSEL, GIRARD, 1982). En fait, le temps de la jeunesse correspondait à une période professionnellement active et contrôlée par les parents.

L'image classique des almanachs et des gravures, l'image des degrés d'âge qui représente une sorte de pyramide aux lignes brisées portant sur chaque degré un personnage est une représentation allégorique d'un âge, et aussi d'une condition sociale. A chaque âge sont ainsi attribuées des caractéristiques particulières, des "attributs statutaires". Evidemment on peut s'interroger sur la consistance et le sens de cette image : n'offre-t-elle pas une fausse évidence et une référence trompeuse ? Faut-il dire qu'elle dessine une idéalisation utopique des divisions d'âge, tant dans le nombre déterminé d'étapes que dans la clarté des séparations ? Dira-t-on au contraire, que pour suivre le mouvement qui dans nos sociétés,

aujourd'hui, tend à allonger toujours davantage la période d'éducation et de formation aux dépens de la "vie active", ne doit-on pas créer un nouvel âge de la vie et alors ajouter un degré entre l'adolescence et la jeunesse ? Au-delà de l'adolescence, s'interroge Hervé LE BRAS (1983) assisterait-on, comme le donnerait à croire l'emploi récent du terme "post-adolescence", à l'émergence d'une couche d'âge nouvelle, fruit d'un retard supplémentaire et récent à l'entrée dans la vie ?

En fait, la frontière entre jeunesse et vieillesse est dans toutes les sociétés un enjeu de lutte. Georges DUBY a montré comment, au Moyen-Age, les manipulations dont faisait l'objet les limites de la jeunesse de la part des détenteurs du patrimoine devaient maintenir en état de jeunesse, c'est-à-dire d'irresponsabilité, les jeunes nobles pouvant prétendre à la succession.

La structure en pyramide représentée par l'image des degrés d'âge, la représentation sous la forme d'un personnage d'un âge et d'une condition sociale rappelle que dans la division logique entre les jeunes et les vieux, il est question de pouvoir, partagé ou non. C'est pourquoi les coupures soit en classes d'âge, soit en générations, sont tout à fait variables et sont un enjeu de "manipulations", et notamment des attributs statutaires.

On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité de la création d'une étape nouvelle de l'existence comme la "post-adolescence" ? Il apparaît, dans tous les cas, nécessaire de caractériser ce stade par des attributs (positions et droits dans divers champs institutionnels) socialement distribués. Qu'est-ce qu'un post-adolescent ? Comment se définit la conjonction d'attributs qui définit un âge ?

A l'allongement de la durée de vie, il faut ajouter l'allongement de la période de formation et d'insertion professionnelle, mais aussi d'autres indices de l'étirement de ce cycle de vie, qui s'inscrivent dans ce que J-C CHAMBOREDON nomme une "station prolongée dans des statuts transitoires" : positions, dans la famille (le maintien au sein de la famille), dans des statuts prématrimoniaux (retard de l'âge au mariage) ou préparentaux (différemment de la première naissance).

A ces signes multiples de reports, on peut opposer l'accession, au contraire plus précoce, à divers attributs qui, auparavant, définissaient la maturité. Pour en citer quelques-uns, c'est par exemple l'avance de la puberté, ainsi que l'avance de l'âge de la majorité civile, l'avance de l'âge de la responsabilité pénale, etc. On ne peut donc traiter des transformations de l'adolescence comme un simple allongement, ni comme une simple

redéfinition de la période, liée aux transformations démographiques. Ce sont aussi la structure et la composition des attributs sociaux de la jeunesse, les modes d'accès à la maturité qui sont modifiés.

La jeunesse n'est donc pas une donnée, elle est construite socialement et le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente (BOURDIEU, 1980). Il faut dès lors, au moins, analyser les différences entre "les jeunes", et pour cela comparer les conditions de vie, le marché du travail, l'occupation du temps vacant, etc.

## 2 - LES PRATIQUES DU TEMPS VACANT

L'interprétation du contenu d'une centaine d'entretiens semi-directifs reste toujours délicate bien sûr, mais notre ambition ne visait pas tant la représentativité des résultats que le moyen de dégager des tendances, des comportements en termes de loisirs et de sorties entre ces jeunes différents dans leur statut par rapport au monde du travail. Les questions sur le sujet étaient ouvertes, laissant à l'enquêté le choix complet de ses réponses. Les activités et modalités de sorties ont donc été créées par la suite sur la base des réponses, les plus fréquentes, regroupées dans certains cas. En outre, le nombre d'activités évoquées a été pris en compte.

A partir d'une analyse factorielle de quelques variables relevant du même concept de temps vacant, ou susceptibles d'avoir une proximité avec ce concept, nous avons essayé de décrire notre échantillon et de dégager une typologie.

On obtient ainsi quatre classes de différenciation des individus enquêtés. Deux axes peuvent être dégagés de cette analyse : un premier (le plus fort) opposant les individus ne vivant plus chez leurs parents et vivant en couple au reste de la population ; le second opposant les activités de groupe et les activités plus solitaires. Quatre groupes ont été définis.

Plus de la moitié (57) des individus de l'échantillon sont regroupés dans la classe 2. A majorité masculine, ils résident au domicile familial. La sortie avec les copains est

presque toujours évoquée. Les adeptes des bals et des discothèques apparaissent essentiellement ici. Il est rare qu'ils n'aient pas évoqué au moins deux activités de loisirs.

Un autre ensemble (classe 3 : 16 individus) est essentiellement défini par le fait qu'une seule activité a été évoquée. C'est une population plutôt masculine, qui vit pour moitié chez ses parents. Ils ont pour caractéristique d'être rarement aidés par leurs parents sur le plan financier.

Un autre groupe (classe 4 : 16 individus) est composé surtout de jeunes femmes qui vivent en couple. La sortie en couple est donc privilégiée. S'ils sortent peu avec les copains, ils vont au café, en promenade et vont rendre visite à leurs amis.

Enfin la classe 1 (11 individus) regroupe une population à dominante féminine, qui ne souhaitait pas arrêter l'école. L'activité "lecture" a été évoquée par tous les individus composant cette classe. Les visites au café, promenades et sorties avec les copains n'ont pas du tout été citées, les sorties s'effectuent plutôt seul.

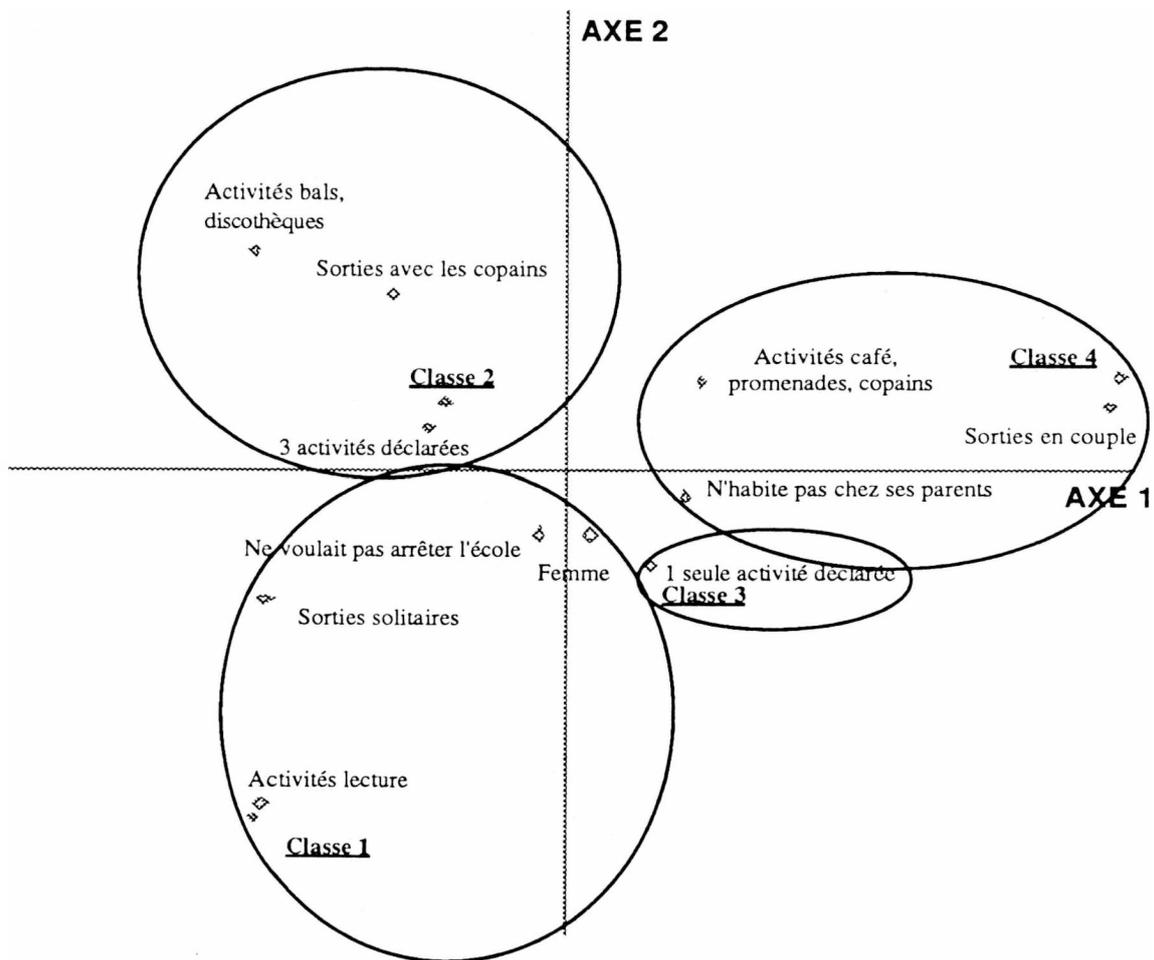
En fait, si quatre classes ont été ainsi définies, on remarque que peu de variables extérieures au domaine des activités et des loisirs autorisent à les caractériser davantage. Notamment, des différences de comportements liés au statut professionnel n'apparaissent pas. Si la distinction ne se fait pas à ce niveau, on pourrait émettre l'idée que, quelle que soit leur position sur le marché du travail, dans l'ensemble, elle n'influence pas leurs comportements dans leur temps vacant comme si une séparation nette s'opérait entre l'expérience du travail et l'expérience du temps vacant, il est sans doute plus raisonnable de penser que la proximité sociale de ces jeunes adultes est suffisamment grande pour ne pas générer d'écarts importants dans un domaine où le fait culturel tend à homogénéiser les comportements. On retrouve cette même homogénéité dans le rapport au travail.

Si des réponses recueillies, il résulte que la rémunération est un élément très important pour ces jeunes adultes, dans l'appréciation d'un emploi, la qualité des relations est plus valorisée que l'intérêt de la tâche. Et plus les individus sont jeunes, plus ils mettent l'accent sur l'ambiance. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que dans une situation conflictuelle ou une situation de mauvaise ambiance, ces jeunes abandonnent leur emploi. Tout cela fonctionne comme si ces jeunes n'acceptaient pas de vivre un mode de relations, dans une ambiance, sur le lieu de travail par trop en rupture avec ce qu'ils vivent dans leur vie privée. Ce phénomène n'est peut-être pas nouveau, mais l'augmentation de la durée pendant laquelle ces jeunes sont dans un statut intermédiaire peut les amener à se replier

vers la sphère de leur vie privée et rendre plus complexe leur socialisation à la vie de l'entreprise.

Graphique n°40

**ANALYSES DE CORRESPONDANCES MULTIPLES DES PRATIQUES,  
PENDANT LEUR TEMPS VACANT, DES INDIVIDUS DE L'ECHANTILLON CREDOC**



Source : Enquête CREDOC

### 3 - STATUT INTERMEDIAIRE ET AUTONOMIE FAMILIALE : UNE PERIODE SAS DE NEGOCIATION DIFFUSE

Envisager l'ensemble des relations et des événements familiaux comme un processus d'adaptation aux circonstances externes permet de réfléchir en termes de changement, de modulation ou de stratégie nouvelle. La famille prend alors la place que DURKHEIM lui assignait : elle assure une régulation et tempère les difficultés rencontrées à l'extérieur.

Dans ce sens la famille des jeunes dans des statuts intermédiaires est sans aucun doute un peu plus "menacée de transformation" que tout autre. La fin des études ne correspond plus à l'obtention d'un emploi, l'entrée dans la vie active n'entraîne pas un mariage, le mariage n'ouvre pas la vie sexuelle et il n'est pas suivi par la naissance immédiate d'enfants. Des espaces de temps s'intercalent entre ces événements, mais surtout, ils ne se présentent plus dans un ordre unique . On passe de l'emploi à la formation, on quitte le foyer des parents et on y revient. Au lieu d'une progression, on a l'impression d'un mouvement de va-et-vient, d'une hésitation qu'encouragent peut-être la génération des parents et sûrement le blocage des opportunités économiques.

A partir de l'analyse de correspondances multiples signalée plus haut nous avons distingué cinq groupes d'individus.

Tableau n°31  
COMPOSITION DES CLASSES  
SELON LE SEXE, LE MODE D'HABITAT ET LE STATUT D'ACTIVITE

Classe	Sexe		Mode de vie		Statut d'activité			TOTAL
	Homme	Femme	Parental	Indépend.	Stagiaire	Précaire	Chômeur	
Classe 1	4	15	13	6	2	5	12	19
Classe 2	7	12	10	9	-	1	18	19
Classe 3	9	7	12	4	8	6	2	16
Classe 4	21	10	13	18	22	5	4	21
Classe 5	6	9	3	12	4	9	2	15
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>100</b>

Source CREDOC.

L'examen des classes construites met en évidence un premier axe séparant, d'une part, les jeunes confrontés aux difficultés de l'emploi, utilisateur du dispositif d'insertion sociale et professionnelle, ayant des rémunérations correspondant environ à la moitié du SMIC, et, d'autre part, les jeunes ayant obliqué vers un statut précaire, petits boulots ou missions d'intérim, leur permettant de percevoir des rémunérations correspondant au moins au SMIC sur de courtes périodes de temps.

Le second axe de différenciation serait celui de l'autonomie vis-à-vis de la famille. D'un côté se trouvent ceux habitant avec leurs parents, sortis du système scolaire assez récemment (sortie subie plutôt que choisie). Ils ont 20 ans et évoquent peu les difficultés financières. A l'opposé il y a les jeunes qui ont quitté le domicile familial, l'école est un souvenir ancien et ils ont fini leurs études à 16 ans au plus tard.

Dans le groupe le plus important (classe 4 : 31 individus) se trouve la plupart des stagiaires. Il s'agit surtout d'hommes dont la rémunération se situe entre 1 500 F et 4 000 F par mois. Pour une majorité, ils ne vivent plus chez leurs parents. Sortis depuis longtemps du système scolaire, ils ont eu un parcours au sein du dispositif d'insertion, ou bien, ils bénéficient actuellement d'une des mesures de ce dispositif. Recherchant d'abord une place stable, ils ne veulent plus faire de stages, et ils jugent que leur situation "intermédiaire" n'est plus acceptable.

Un deuxième groupe (classe 1 : 19 individus) est constitué de jeunes filles au chômage, sorties récemment du système scolaire, leur situation actuelle date de moins de six mois. La moitié d'entre elles a suivi un dispositif d'insertion, et elles posent des conditions de rémunération pour accepter un stage. Elles vivent chez leurs parents et cette situation commence à engendrer de petits conflits. Elles ne parlent pas de difficultés financières bien que leurs ressources soient en général inférieures à 1 500 F par mois.

Un troisième ensemble (classe 2 : 19 individus) est formé par des chômeurs, en majorité des jeunes femmes. Pour moitié, elles vivent chez leurs parents, ces derniers les aident, et les personnes interrogées affirment leur en être reconnaissantes. Elles ont suivi un dispositif d'insertion dans un cas sur deux, et posent généralement des conditions pour accepter un stage. Les personnes de ce groupe sont chômeuses depuis moins d'un an pour la plupart d'entre elles et elles ne tirent aucune ressource financière par leurs propres moyens.

Un quatrième groupe (classe 3 : 16 individus) rassemble des jeunes stagiaires et des jeunes dans des statuts précaires vivant chez leurs parents, avec lesquels les relations sont plutôt bonnes. De niveaux de rémunération très divers, ils se plaignent peu de leurs difficultés financières. Ils ont presque tous suivi un dispositif d'insertion à un moment ou à un autre de leur parcours. Ils pensent qu'"un boulot c'est difficile à trouver". La notion de place stable ne leur vient pas immédiatement à l'esprit quand on leur demande ce qu'est un vrai boulot. Ils accepteraient un stage non-rémunéré si ce dernier pouvait les aider à acquérir une formation.

Enfin, dans un dernier groupe (classe 5 : 15 individus) on retrouve des jeunes dans un statut précaire. Pour la plupart, ils ne vivent plus chez leurs parents et affichent un discours sur la nécessité d'une certaine autonomie. Ils vivent souvent en couple. Leurs rémunérations s'élèvent, au moins, à 2 500 F par mois pour la majorité d'entre eux. Ils posent des conditions sérieuses à l'acceptation d'un stage. Pour eux, la situation actuelle du marché du travail est principalement responsable de leurs difficultés à s'insérer professionnellement de manière stable.

La cohabitation avec les parents dure de plus en plus longtemps, c'est une évidence : 64 % des jeunes de 20 à 23 ans vivent chez leurs parents selon l'Enquête Emploi de 1987, (ils sont 51 dans l'échantillon CREDOC). C'est surtout à partir de vingt-trois ans que le mouvement de rupture s'accroît : environ 76 % des jeunes âgés de vingt ans sont encore chez leurs parents, ils sont 49 % à 23 ans et ils ne sont plus que 41 % à 24 ans selon l'INSEE.

La cohabitation des générations s'accroît actuellement dans toutes les familles et les parents sont maintenant amenés à soutenir leurs enfants adultes tant financièrement que matériellement. Le sens des échanges entre générations s'est donc inversé, puisqu'auparavant, principalement dans les milieux populaires, les jeunes adultes qui restaient au foyer remettaient leurs gains à leurs parents. Parmi les jeunes interrogés, soixante et un affirment recevoir une aide financière de leurs parents, et cinquante sept donnent de l'argent.

Tableau n°32

## LES ECHANGES FINANCIERS AU SEIN DES FAMILLES DE L'ECHANTILLON

	Reçoivent une aide financière des parents	Donnent de l'argent à leurs parents
Oui, régulièrement	28	34
Parfois	33	23
Non	33	40
Non réponse	6	3
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source CREDOC.

En fait les échanges financiers sont à double sens aujourd'hui et diffèrent en cela du modèle des familles bourgeoises. Cette circulation de l'argent semble gommer ou apaiser les tensions entre les générations. Pour cinquante trois d'entre eux, la question de l'argent n'est pas une source de conflit avec les parents, et seuls quinze jeunes adultes trouvent là une source de conflit. Un échange de biens, de services et d'affection réalise une stratégie d'apaisement, de facilitation sociale entre les générations (H. LE BRAS) : quinze jeunes ont estimé que leur situation professionnelle actuelle était source de conflit avec leurs parents.

Cependant même au sein de notre échantillon, il n'y a pas d'uniformité des conditions de mise en oeuvre de ces relations relativement consensuelles. On pourrait retrouver deux pôles : pour une fraction de la population très en difficulté sur le marché du travail (les parents et les enfants), ces échanges présentent un aspect de survie et d'entraide réciproque; pour une autre fraction, parmi les familles actives professionnellement, les parents, parvenus à un moment de leur cycle de vie où les recettes excèdent les dépenses, peuvent aider financièrement leurs enfants.

Le marché du travail, bloquant ou rendant difficile l'embauche des jeunes les moins qualifiés, on assiste donc depuis une dizaine d'années à ce qu'on pourrait appeler des stratégies de contournement de l'accès direct à l'emploi par un mouvement alternatif entre un travail rémunéré et un temps de formation, avec la multiplication de situations combinées, contrats de travail, stages, chômage... Dans la mesure où il faut développer des stratégies plus fines pour obtenir un emploi, la famille comme ressource reprend de

l'importance. Soixante-quatre jeunes de notre échantillon ont déclaré que leurs parents intervenaient fréquemment dans le domaine de leur vie professionnelle, mais principalement sous la forme de conseils. Deux d'entre eux seulement ont évoqué l'aide des parents à partir du réseau de relations professionnelles de ceux-ci.

Lorsque s'allonge le temps de l'adolescence, des jeunes adultes ne se retrouvent pas dans les statuts socialement déterminés de la formation ou de l'emploi stable. A leur propos nous avons employé le terme de statut intermédiaire, pensant l'intermédiarité entre la formation et le travail. Ce concept d'intermédiarité doit également s'appliquer à ce temps prolongé entre l'adolescence qui se poursuit et l'entrée dans un statut d'adulte, avec une plus ou moins grande autonomie. Certaines valeurs et comportements, par exemple en matière de loisirs, semblent pendant cette période peu enclins à des évolutions particulières, tout au moins sur le segment étudié, et cela témoigne d'une homogénéité du groupe d'âge. D'autres comportements, liés plus directement à la mobilisation des ressources et en particulier des ressources familiales varient selon l'âge et la place dans le champ des statuts intermédiaires.

## II - LE PASSAGE PAR LES STATUTS INTERMEDIAIRES : PERIODE DE TRANSITION ET PROCESSUS DE REDEFINITION DES ASPIRATIONS.

Chaque jeune, à la sortie du système scolaire, au sein du dispositif d'insertion, ou embauché sur un contrat de type particulier nourrit, en matière d'emploi, diverses attentes dans différents domaines : attente en matière de rémunération, attente en matière de promotion, en matière de sécurité d'emploi, etc... Mais bien évidemment ces diverses attentes ne sont jamais toutes satisfaites, trouvant rapidement des limites entre les compétences individuelles et le marché de la main-d'oeuvre. Le laps de temps, plus ou moins grand, que passe le jeune adulte dans les statuts intermédiaires lui permet d'ajuster et de redéfinir ses aspirations.

### 1 - LA MISE HORS JEU ET LE BROUILLAGE DES ASPIRATIONS POSSIBLES

On connaît l'exemple du fils de mineur qui souhaite descendre à la mine le plus vite possible, parce que cet acte marque l'entrée dans le monde des adultes, et l'accès au statut d'adulte et aux capacités économiques qui lui sont associées : avoir de l'argent, pour s'habiller, pour s'acheter une automobile, pour s'affirmer vis-à-vis des filles, pour pouvoir sortir avec les copains..., donc pour être reconnu et se reconnaître "homme".

Or, comme le précise P. BOURDIEU, un des effets les plus puissants de la situation d'adolescent découle de cette sorte d'existence séparée qui met *hors jeu socialement*. Période décisive, période de rupture possible avec le "cela-va-de-soi" qui profilait un avenir plus ou moins évident.

D'autre part, l'école, ce n'est pas simplement un endroit où l'on apprend des choses, des savoirs, des techniques, etc., c'est aussi une institution qui décerne des titres, c'est-à-dire des droits, et confère du même coup des aspirations. L'ancien système scolaire produisait moins de brouillage que le système actuel avec ses filières compliquées, qui font que les gens ont des aspirations mal ajustées à leurs chances réelles. Autrefois, il y avait des

filières relativement précises : si on allait au-delà du certificat d'étude primaire, on entrait dans un collège ou dans un lycée ; ces filières étaient clairement hiérarchisées et on ne s'embrouillait pas. Le grand nombre de filières mal distinguées suppose d'être très averti pour s'y repérer et échapper aux voies de garage, aux orientations et aux titres dévalués. L'ancien état du système scolaire faisait sans doute interioriser davantage les chances réelles, les limites de la scolarité ; il faisait accepter l'échec ou les limites comme justes ou inévitables...

En mettant dans la situation du "lycéen", des jeunes pour qui l'enseignement secondaire, même en L.E.P., était autrefois inaccessible, le système actuel encourage ces enfants et leur famille à attendre ce que le système scolaire assurait aux élèves diplômés au temps où ils n'avaient pas accès à ces institutions. Avoir son C.A.P. ou son B.E.P., c'est entrer dans les aspirations professionnelles qui étaient inscrites dans le fait d'accéder à ce niveau de l'enseignement à une époque antérieure.

Ces phénomènes font que les aspirations inscrites objectivement dans le système tel qu'il était en l'état antérieur sont déçues. Le décalage entre les aspirations que le système scolaire fait apercevoir et les chances qu'il garantit réellement n'est-il pas à l'origine de la déception des jeunes qui entrent sur le marché du travail avec un niveau IV et V. Seulement, aujourd'hui, ce n'est pas uniquement le diplôme qui doit servir de référence, mais pour les non diplômés, c'est aussi le nombre d'années passées dans le système scolaire.

Les publics âgés de 16 à 25 ans, caractérisés par leur "échec scolaire", sont aujourd'hui au centre des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Les plus en difficulté sont issus de filières de relégation et aux difficultés scolaires s'ajoutent pour beaucoup des difficultés familiales, des problèmes de comportement. Nous avons vu dans la première partie de ce rapport comment des classifications de ces populations s'étaient opérées au sein des dispositifs d'insertion en fonction de critères relatifs à la scolarité mais aussi à des traits de personnalité. Quelle est l'origine de cette mise hors jeu ? C'est semble-t-il autour de la perception des raisons de cette mise hors jeu, qu'ont les uns et les autres, jeunes et formateurs, que se construisent ou se réaménagent les projets d'insertion, voire se développent des dispositifs de socialisation.

## 2 - INTERNALITE / EXTERNALITE

### 2-1. L'internalité : une norme.

Dans leurs pratiques quotidiennes, les formateurs (comme d'autres travailleurs sociaux) privilégient implicitement les déterminismes psychologiques pour expliquer les conduites et les situations d'inadaptation sociale et professionnelle des jeunes qu'ils rencontrent. Cette tendance s'exprime, notamment, à travers l'utilisation assez massive de traits de personnalité. Les jeunes pris en charge sont décrits comme "immatures", "fragiles", "passifs", "agressifs", "limités", "indifférents", par exemple. Mais ces jeunes peuvent devenir "coopérants", "pleins de bonne volonté", "conscients de leurs difficultés", "intéressés"... Les traits psychologiques dominants dans les évaluations sont très souvent l'autonomie, la capacité à se prendre en charge, la responsabilité, la stabilité affective...

La norme d'internalité, en usage dans le champ de la psychologie sociale, repose sur une conviction portant les personnes à croire qu'elles sont en grande partie maîtresses de leur destinée et hautement responsables de leurs conduites sociales (LE POULTIER, 1986). Evidemment la force de cette croyance chez quelqu'un est étroitement liée à la fonction qu'il exerce dans le système social.

On peut penser que ceux dont l'insertion professionnelle n'est pas particulièrement réussie expliquent plutôt par les circonstances, la malchance, la société qui leur en veut...leurs échecs et leurs difficultés. Est maintenu alors un état d'équilibre psychologiquement acceptable entre d'une part, ce que les gens pensent être et, d'autre part, les événements socialement peu désirables qui se répètent à leur endroit.

La fonction du formateur à leur égard serait alors de leur faire acquérir un minimum d'internalité pour que les personnes cessent de se considérer seulement comme des victimes de systèmes qui les dépassent ou les écrasent complètement. Dans cette logique, il importe que les gens prennent conscience qu'ils sont un peu responsables de leurs agissements et que, en définitive, ils peuvent toujours s'en sortir s'ils le veulent vraiment.

La norme d'internalité infléchit les pratiques quotidiennes des formateurs, en cela ils ne se distinguent guère des travailleurs sociaux d'autres secteurs, et les évaluations

qu'ils produisent à propos des personnes avec lesquelles ils travaillent. La pression qu'ils exercent implicitement vers l'internalité produit aussi des effets d'intériorisation chez ceux qui sont exposés depuis un certain temps à ces pratiques.

## 2-2. Des perceptions différenciées selon que l'on évoque les difficultés des jeunes ou les raisons de ses propres difficultés.

Les entretiens que nous avons effectués étaient de type semi-directif, au sens où nous avons un guide préalable que nous nous sommes attachés à respecter. Cependant, nous avons aussi écouté et pris en compte le discours de la personne interviewée. Tous les entretiens ont été enregistrés au magnétophone et les réponses ciblées, pour réaliser cette analyse, retranscrites intégralement.

Deux questions, posées à la fin de l'entretien, visaient à situer le niveau d'intériorisation de la norme d'internalité, chez des individus dont les parcours bien que différenciés avaient en commun un cheminement dans des statuts professionnels intermédiaires. Lors des nombreux entretiens que nous avons pu mener au cours d'autres enquêtes réalisées par le CREDOC auprès de populations en difficulté d'insertion professionnelle, notre attention avait été attirée par le contenu des justifications et de la qualité des raisons avancées pour expliquer leur parcours et leur situation actuelle. Notamment, nous nous sommes demandés si les explications en terme de manque de formation constituaient la simple reproduction d'un discours entendu par les enseignants, les travailleurs sociaux, les formateurs, ou bien si cet argument était avancé parce que les personnes étaient vraiment convaincues de son bien fondé.

Nous avons situé nos questions ouvertes à la fin de l'entretien. La personne avait donc abordé avec nous, ses parcours scolaire et professionnel, des éléments de sa vie familiale et éventuellement matrimoniale, c'est donc un moment où l'essentiel a pu être dit, c'est aussi le moment où, en règle générale, l'atmosphère est plus détendue, les rôles sont repérés. La première question était : *"Selon vous, aujourd'hui, pourquoi les jeunes ne trouvent pas de travail ?"*, la seconde était : *"Selon vous, pourquoi, vous, vous ne trouvez pas de travail ?"*.

- *Externalité : les difficultés d'insertion professionnelle, c'est d'abord un problème économique.*

La première de ces questions a mis en évidence l'importance des explications par la situation économique générale. L'argument le plus fréquemment (cf. encadré "externalité") avancé est celui de la restructuration économique qui s'accompagne de fermetures d'usines et d'une mécanisation, la plupart du temps jugée excessive et principale responsable des difficultés d'emploi, par les personnes interrogées : *"C'est à cause des patrons. Ils achètent des machines. Ça fait mal à l'ouvrier", "Il y a trop de robots...", "Tout se modernise, il y a de plus en plus de machines..."*. Le ton, les expressions employées, la ponctuation, les silences, c'est-à-dire la forme du discours permet d'apprécier également l'intention du locuteur. Il est difficile d'affirmer que ces réponses ne contiennent pas de révolte, mais notre sentiment est qu'il s'agit plus d'un constat désabusé, le constat d'un état de fait dont est victime la personne interrogée.

Par ailleurs, il semblerait que, plus on est éloigné de la sphère professionnelle, ou plus exactement de l'activité professionnelle, moins cette dimension économique est évoquée. Notre échantillon d'une centaine de personnes est trop restreint pour être réellement significatif, mais nous avons pu constater que c'était d'abord les personnes dans des statuts professionnels précaires qui avançaient le plus cet argument pour expliquer leur position sur le marché du travail, ensuite les stagiaires, et des chômeurs pour une moindre part. Les explications de ces derniers sont plus diffuses sur l'ensemble des réponses, et en revanche plus concentrées dans les expressions du type : *"je ne sais pas"*, et dans les non-réponses. Cependant ils sont les plus nombreux à renvoyer la faute sur les patrons : *"les patrons veulent de l'expérience et des diplômés", "les entreprises elles mettent les vieux à la retraite, et ne prennent pas les jeunes pour remplacer"*.

Les stagiaires se démarquent un peu des deux autres catégories, dans le sens où s'ils prennent en compte, de manière conséquente comme nous l'avons vu, la logique économique, leur principal argument pour expliquer la difficulté des jeunes à accéder à l'emploi reste le comportement des jeunes eux-mêmes. Et ils ne sont pas tendres pour leurs pairs. En effet, l'idée majoritairement exprimée est qu'il y a des jeunes qui cherchent et d'autres qui ne cherchent pas. Dans ce dernier cas, c'est parce qu'ils ont d'autres centres d'intérêt : *"Y en a qui préfèrent aller voir leur copine plutôt que d'aller bosser"*, ou bien parce qu'ils ne sont pas très dynamiques et volontaires : *"Il y a beaucoup de fainéants", "Ils se cassent pas le cul à en chercher"*, et enfin il y a ceux qui ne veulent vraiment pas trouver un boulot : *"Il y en a qui ne travaillent pas parce qu'ils ne veulent pas non plus"*.

## EXTERNALITE.

Avec dans l'ordre du nombre de réponses :

- Si les jeunes ne trouvent pas de travail, c'est d'abord lié à un problème économique

- \* "les usines ferment", "c'est à cause de la mécanisation" (11 réponses),
- \* "il n'y a pas de boulot", "le boulot, ça ne court pas les rues",
- \* "il y a de plus en plus de monde sur le marché", "il y a de plus en plus de chômeurs, donc de plus en plus de gens qui cherchent du travail",
- \* "on demande de plus en plus de diplômés"
- \* "il n'y a pas de boulot dans la région",
- \* "il n'y a plus de boulot stable",

- C'est "la faute aux jeunes"

- \* "ils ne cherchent pas" (19 réponses),
- \* "parce qu'il y a les parents derrière",
- \* "les jeunes ne veulent pas apprendre à l'école".

- C'est à cause des patrons

- \* "ils ne font pas confiance aux jeunes sans expériences" (12 réponses),
- \* "Même quand on a les diplômes, c'est pour être balayeur, ou pour être embaucher en CDD, ou ils ne veulent pas payer",
- \* "on nous prend pour du bétail",

- Les jeunes ne sont pas formés

- \* ils n'ont pas de diplômes (5 réponses)
- \* ils n'ont pas de qualification,
- \* ils n'ont pas d'expérience.

- C'est la faute de l'école

- \* "pour faire des études, il faut de l'argent" (4 réponses),
- \* "c'est à cause d'une mauvaise orientation",
- \* "on y apprend rien".

- C'est la faute des autres

- \* "les étrangers nous piquent le boulot" (3 réponses),
- \* "les vieux ne laissent pas la place aux jeunes",
- \* "les femmes qui n'ont pas besoin de travailler".

- C'est la faute des dispositifs

- \* "il y a une diminution des stages, des TUC",
- \* "avec un CAP on est obligé de faire un stage"

- C'est la faute du gouvernement

- \* "Y s'en mettent plein les poches"
- \* "il n'oblige pas les patrons à embaucher"

- C'est comme ça

- \* "il faut de la chance, c'est le monde qui est fait comme ça"
- \* "il faut du piston".

Il est bien sûr délicat et difficile d'imputer cette analyse particulière des stagiaires au poids que peut faire peser sur leur représentation, le discours des formateurs, autrement dit la pression de celui-ci vers l'internalité. Mais les évaluations des formateurs du poids respectif des déterminismes socio-économiques et des facteurs individuels sont un des éléments majeurs de l'enjeu du processus d'insertion sociale et professionnelle. Or, un troisième type de discours apparaît, qui reporte les difficultés des jeunes à entrer dans la vie active sur les "patrons". Massivement, on leur reproche de ne pas faire confiance aux jeunes sans expériences : *"On ne veut pas leur faire assez confiance. Les patrons ne veulent pas donner de chance sans expérience", "plus personne ne veut prendre de jeunes, sauf en stage"*. Le stage ou les contrats de travail de type particulier sont un recours peu apprécié : *"Quand on a des diplômes, on nous dit qu'on n'a pas d'expérience...quand on a un CAP ou un BEP, il faut faire des stages parce qu'on n'a pas d'expérience"*. Mais peu de stagiaires ont évoqué cet argument, ce sont plutôt les individus dans des situations d'emploi précaire, et davantage encore des chômeurs.

Ce sont également ces derniers qui rejettent la faute sur l'institution scolaire. La faiblesse de notre échantillon ne nous permet que des constats limités, mais il semblerait que les personnes au chômage au moment de l'enquête, ciblent davantage les causes de leur situation vers des objets précis (l'école, les patrons), alors que le discours des stagiaires s'articule autour des conditions économiques défavorables et du manque de volonté des jeunes eux-mêmes. Les personnes en situations précaires concentrent leur argumentation principalement dans le champ économique.

*- Internalité : les difficultés d'insertion professionnelle, c'est d'abord une question de formation,*

Ce sont un peu plus fréquemment les stagiaires et les chômeurs qui considèrent que la raison principale de leur situation actuelle, c'est le manque de formation *"moi, je crois que c'est parce que je n'ai pas de diplôme"*, qui fréquemment est associée au manque d'expérience : *"j'ai pas de diplôme, j'ai pas d'expérience"*. Les jeunes interrogés évoquent, pour ce qui les concernent, plus souvent le manque d'expérience, qu'ils ne l'avaient pris en compte pour analyser la situation des jeunes en général. En revanche, ils s'imputent moins fréquemment la responsabilité de leur situation présente même si quelques-uns sont tout à fait prêts à reconnaître que *"c'est peut-être parce que je ne cherche pas assez"*, attitude parfois expliquée par une lassitude certaine : *"ça m'arrive de chercher. Des fois, j'en ai tellement marre que je cherche plus"*.

Parfois ils s'interrogent : *"Moi, je n'arrive pas à expliquer. Dans le temps mon père me disait : tout le monde avait du travail"*, sans trouver d'explications. Et s'ils sont peu à dire ne pas connaître les raisons de leur situation, ils sont en revanche nombreux à être restés "secs" devant la page blanche. Il est évidemment difficile d'interpréter ce taux de non-réponse, mais on peut peut-être le relier aux "difficultés à prendre conscience de ses manques" évoqués par les formateurs ou un certain nombre de travailleurs sociaux. Et ce n'est peut-être pas un hasard si on retrouve dans ces silences un peu plus fréquemment les chômeurs...

A moins qu'il ne soit finalement trop difficile de dire ses difficultés, de parler de cette histoire en échec, parce qu'au fond on se demande si c'est vraiment en soi-même qu'il faille trouver l'explication... Car en fait, si on prend en compte l'ensemble des réponses qui évoquent une cause liée directement à l'individu, on obtient à peine plus de réponses (48) que les réponses (35) qui reportent sur d'autres (les patrons) ou sur une problématique plus large (problème économique). Si l'on ajoute ces dernières réponses aux silences on pourrait presque penser que les personnes rencontrées résistent bien à l'internalité.

## INTERNALITE

Avec dans l'ordre du nombre de réponses :

- C'est une question de formation

- \* "j'ai pas de diplômes" (13 réponses)
- \* "j'ai pas de formation donc pas de métier"
- \* "pour trouver du travail, il faut un CAP".

- C'est à cause des patrons

- \* "les patrons ne veulent plus embaucher, ils embauchent des TUC, des stagiaires", "les boîtes d'intérim, ça évite d'embaucher"...(6 réponses)
- \* "moi j'ai un CAP et un BEP et je ne trouve pas, et les patrons prennent les gens qui ont le BAC",
- \* "c'est parce que je suis jeune",
- \* "à cause du racisme",

- "C'est un peu ma faute"

- \* "c'est peut-être parce que je cherche pas assez" (6 réponses)
- \* "je ne sais pas quoi chercher"
- \* "c'est ma faute...si j'avais pas arrêté l'école".

- C'est le manque d'expérience professionnelle

- \* "j'ai pas d'expérience, pas de références".

- C'est un problème économique

- \* "il n'y a pas de travail, les usines ne marchent pas très bien",
- \* "y en a plein comme moi",
- \* "dans ma branche c'est bouché"

- C'est une question de mobilité

- \* "j'ai pas l'intention de m'installer ailleurs, et ici y a rien",
- \* "j'ai pas d'argent pour aller ailleurs".

- "C'est à cause de mon histoire"

- \* ruptures liées à la justice, à une hospitalisation...,
- \* "mes parents ne se sont pas occupés de moi".

### 2-3. L'internalité comme introduction à la socialisation

Selon C. DUBAR, les modes d'appropriation-retraduction du dispositif légal par les organismes de formation et les formateurs qu'ils recrutent ou affectent renvoient à trois champs d'intervention ancrés chacun dans leurs logiques internes :

- *Une intervention sociale* inscrite dans la ligne des multiples initiatives en faveur de "l'adolescence à problèmes". Le travail pédagogique correspond à des activités visant à "re-socialiser", à rendre confiance. Les formateurs des stages d'insertion, recrutés sont parfois proches des stagiaires dans le sens où ils ont connu fréquemment à différents moments de leur vie des ruptures familiales, scolaires ou professionnelles. Ils attendent des jeunes qu'ils envisagent et élaborent *un projet de vie*. Pour les aider à y parvenir, ils "travaillent" à l'écoute, à la relation, au soutien, à l'exemple.

- *Une intervention scolaire* qui vise une re-acquisition des bases scolaires et l'orientation vers une qualification ou un métier. Les formateurs qui mènent ce travail pédagogique ont souvent une expérience professionnelle ailleurs que dans le secteur social, motivés par un militantisme culturel ou syndical. Ils attendent des jeunes qu'ils définissent et engagent *un projet de formation*.

- *Une intervention du secteur professionnel* qui, d'une certaine manière remet en cause la formation qualifiante de l'école et qui privilégie l'entreprise comme lieu de formation et de ré-entraînement de capacités logiques-cognitives comme moyen d'acquisition de connaissances technologiques. Les formateurs qui adoptent cette stratégie éducative possèdent une qualification et une expérience professionnelle industrielle et commerciale. Ils accèdent à ce type d'emploi après une mobilité professionnelle le plus souvent ascendante. Pour eux, il s'agit de réunir immédiatement les conditions d'une formation-insertion professionnelle.

Ainsi on peut penser, comme l'ont montré les travaux de LE POULTIER à propos du travail social et des travailleurs sociaux, que les formateurs des dispositifs à travers leurs pratiques quotidiennes, favorisent également le développement d'une norme d'internalité chez ceux dont ils ont la charge. Des jeunes qui les fréquentent au fil des stages modifient, par leur intermédiaire, la représentation qu'ils ont de leur histoire, de leur situation et bien entendu de leur avenir.

Le passé et le futur sont les deux dimensions essentielles du temps. Le présent n'est que le point de convergences de ces deux dimensions, il est témoignage du passé et anticipation de l'avenir. Cette perception de l'avenir est une donnée majeure pour l'explication du présent. Si l'on veut appréhender la manière dont les jeunes vivent leur "statut intermédiaire" et leur rapport au travail, il semble nécessaire de découvrir la perception qu'ils ont de leur devenir professionnel, de leur projet.

### **III - CAPACITE DE PROJECTION ET ELABORATION D'UN PROJET DE VIE OU PROJET PROFESSIONNEL**

#### **1 - CAPACITE DE PROJECTION ET PEDAGOGIE DU CONTRAT**

L'intervention d'un formateur auprès d'une personne en difficulté d'insertion professionnelle se situe dans le moment présent tout en s'inscrivant dans un projet à plus ou moins long terme. Or les effets de cette intervention se font sentir parfois longtemps après le déroulement de l'action, un peu comme toute action à caractère éducatif ou social.

La pédagogie du contrat prend des formes multiples : contrat implicite, contrat explicite et verbal, contrat formalisé, écrit, signé par les deux parties. Or la notion de contrat renvoie à un accord sur une réciprocité d'obligation dont la mise en oeuvre doit aboutir dans un temps prochain à un résultat jugé désirable par le stagiaire d'une part, par le formateur ou l'employeur d'autre part. Le contrat engage donc pour l'avenir, et oblige à envisager, sinon à trouver une réponse dans ce futur à la situation présente.

A l'acte de formation et, de façon plus limitée, au contrat se trouve attachée la notion de projet. Il s'agit, alors pour le formateur, mais aussi pour l'employeur et le stagiaire de construire les étapes d'une action à venir.

Ces aspects d'ordre pédagogique liés à la situation de formation montrent l'importance du temps dans les processus d'insertion. Nous avons pu constater précédemment que l'allongement du temps dans lequel des individus se retrouvent dans ce que nous avons appelé des "statuts intermédiaires" n'est pas sans effet sur leur perception du monde, de leur histoire, de leur personnalité. Il faut d'ailleurs noter les discours des professionnels du social, mais aussi des professionnels de la formation qui mettent l'accent sur l'importance du temps dans les processus de réinsertion. Or peu de travaux de recherche sur l'insertion font de la "capacité d'anticipation" des personnes une variable explicative. On peut en effet postuler que leur capacité à se projeter dans le temps peut influencer pour une part importante dans le devenir de ces personnes.

L'interrogation précédente s'accompagne d'une double hypothèse. La première conduit à assimiler capacité d'anticipation et estime de soi. Une image dévalorisée de soi sera nécessairement projetée dans le futur et par une sorte d'effet Pygmalion viendra teinter d'impossibilité tout projet de réussite personnelle et de développement de soi. La seconde, plus complexe, envisage l'anticipation comme une capacité personnelle, comme un mécanisme individuel susceptible d'être entraîné, d'être développé comme le sont d'autres compétences personnelles. On peut imaginer que ce mécanisme soit, chez certaines personnes, affaibli, comme peut l'être la capacité de mémorisation.

Lors de la construction du guide d'entretien, nous avons décidé de poser une question ayant trait à cette dernière approche. Le traitement du contenu des réponses a été réalisé par la méthode de l'analyse lexicale. Celle-ci permet de voir la fréquence d'apparition des formes graphiques, les réponses ou les thèmes caractéristiques en fonction de cette fréquence et des profils de fréquences. L'intérêt est de pouvoir établir une relation entre les individus et des types de réponses ou des thèmes et à l'aide de la méthode des classes<sup>1</sup> de déterminer les caractéristiques des classes ou de caractériser les classes.

## **2 - COMMENT DES JEUNES ADULTES DANS DES SITUATIONS "INTERMEDIAIRES" SE VOIENT DANS DEUX OU TROIS ANS.**

Au cours des entretiens réalisés auprès des 100 jeunes adultes de l'échantillon, différents thèmes étaient abordés avec ces personnes : leur parcours scolaire, leur parcours professionnel, leur histoire familiale, mais aussi nous avons un certain nombre de questions sur leurs activités sociales, et enfin sur leurs aspirations, leurs projets. A la fin de l'entretien nous leur demandions : *"Comment vous vous voyez dans deux ou trois ans?"*.

L'analyse lexicale de l'ensemble des réponses à cette question nous a conduit à former des classes d'individus et ainsi à distinguer ceux qui ne peuvent pas anticiper un avenir, ou qui anticipent un avenir profondément dégradé (54 individus sur les 100 rencontrés) et ceux pour lesquels l'anticipation conduit à plus ou moins brève échéance à une sortie jugée satisfaisante des "statuts intermédiaires". S'il fallait dégager une image

---

<sup>1</sup> La méthode des classes consiste à diviser les individus ou les thèmes en classe en fonction de la significativité des formes graphiques, La méthode des variables consiste à sélectionner les réponses ou les thèmes caractéristiques en fonction des modalités d'une variable.

forte de ces entretiens, il faudrait indiquer qu'un peu plus de la moitié des individus dans des statuts intermédiaires entretiennent avec l'avenir un rapport de négativité.

On peut retrouver dans le premier sous-ensemble d'individus qui entretiennent avec l'avenir un rapport de négativité, quatre classes :

- La classe des *"je ne sais pas"*. Ils n'expriment aucune perspective d'avenir, aucune idée de ce que pourrait être leur avenir : "Je ne sais pas, on verra bien", " Je ne sais pas, je ne peux pas prédire l'avenir, surtout en ce moment, non!".

- La classe des *pessimistes* regroupe les personnes qui n'envisagent pas un avenir meilleur que ce qu'il est aujourd'hui : "Si ça continue comme ça, je ne sais pas", "Comme c'est parti là, mal..."

- Ceux qui ont *l'espoir que ça ira mieux, mais sans projet défini* : des individus qui espèrent, mais qui n'ont pas vraiment de projet essentiellement parce qu'ils n'ont qu'une vague idée de ce qu'ils attendent de l'avenir : "Je me vois pas du tout dans deux ou trois ans. J'espère que je serai parti de chez mes parents. Il faudrait mieux que j'aie une maison, avec mon chien", "Espérons que j'aie un diplôme et du travail. C'est tout pour l'instant".

Dernier groupe de ce premier sous-ensemble, les individus qui ont renoncé à se projeter dans l'avenir et qui ont décidé de *vivre au jour le jour*. "Je sais pas, je vis au jour le jour", "Je ne sais pas. Je vis pas...je vis le présent. Alors, je ne veux pas savoir".

Le deuxième sous-ensemble est formé des individus qui ont une idée de ce qu'ils attendent de l'avenir, quelques-uns évoquent une stratégie possible, d'autres veulent "avoir quelque chose" et puis il y a les optimistes.

- Ceux qui veulent *"Avoir quelque chose"*, c'est-à-dire un "boulot", une famille, un logement... constituent en fait un groupe centré sur l'idée de possession au sens de "il faut avoir quelque chose dans sa vie". Certains évoquent une réelle stratégie d'insertion par la formation : *"j'espère avoir fini ce que je suis en train d'entreprendre: je veux passer le diplôme d'infirmière"*, la majorité se voit en famille : *"Comment je me vois ? Avec des enfants, avec un mari. Travailler"*, mais l'emploi est aussi envisagé comme le moyen d'avoir une automobile, une maison et d'autres biens matériels. On peut rattacher d'ailleurs à ce groupe les personnes interrogées pour qui l'objectif principal n'est pas le travail en lui-même, comme préoccupation centrale et à court terme, mais plutôt comme le moyen de

devenir indépendant : *"J'espère avoir un travail, mon appartement, pouvoir vivre indépendamment de mes parents..."*, ou d'acquérir un statut nouveau : *"Je voudrais être père de famille. Mais en intérim, c'est pas une place sûre"*.

- Enfin on distingue *les optimistes malgré tout* que leur situation actuelle ne semble pas trop inquiéter et qui ont de toute façon suffisamment de centres d'intérêt autres que l'emploi : *"Bien, j'espère que j'aurai pas de problème. Déjà, je vais habiter dans le Sud, après...j'ai envie de faire plein de trucs. J'ai plein de projets..."*. C'est dans ce groupe qu'apparaissent les individus les plus dynamiques et résolument tournés vers un avenir prometteur.

Ce regard sur les capacités d'anticipation et sur les attitudes vis-à-vis du futur doit être cependant emprunt d'une grande prudence en ce sens qu'il conduit à mettre l'accent sur les facteurs individuels dans l'explication des trajectoires sociales et professionnelles. Cela dit, il ne faudrait pas se priver de cette approche dont l'intérêt est manifeste tant du côté de l'analyse étiologique, en amont, que du côté aval, celui de la mise en place des processus d'insertion.

Au final, on pourrait avancer que le projet professionnel c'est, premièrement, une tentative d'adapter le rêve à la réalité, dans le sens où il se constitue à partir de l'imaginaire. Et c'est en cela qu'il est une médiation, une transposition du souhaitable au possible. Deuxièmement c'est une capacité d'anticipation : l'anticipation de l'avenir est une condition primordiale de l'adaptation sociale. Enfin, le projet professionnel est fonction de l'idée que l'on se fait de la réussite sociale. C'est une projection de ses ambitions.

On voit dès lors, comment l'absence de projet peut être un aveu d'impuissance, mais surtout une attitude de retrait. Et il paraît alors important de se poser la question de la mise "hors-jeu" de cette fraction de la jeunesse, et particulièrement des jeunes les moins qualifiés. Car plus cette situation de retrait se prolonge, plus elle marginalise des individus qui ne se projettent plus dans un avenir trop incertain. Ce n'est plus de différemment de leur établissement professionnel et social dont il s'agit, mais de leur exclusion du reste de la société.

En 1981, dans sa lettre au professeur Bertrand SCHWARTZ, le Premier Ministre, Pierre MAUROY rappelait que l'entrée des jeunes dans la vie active, "était devenue pour

beaucoup d'entre eux une véritable course d'obstacles et une période d'incertitude et de déstabilisation". Dans le préambule du rapport, "L'insertion professionnelle et sociale des jeunes", B. SCHWARTZ rapportait un certain nombre de réflexions d'éducateurs qui ont à s'occuper des problèmes de la jeunesse. L'une d'entre elles, a retenu notre attention : "Ce qui les unit (les jeunes, NDLA), c'est leur désespérance devant l'absence de perspectives" et constitue aujourd'hui un de nos axes de recherche.

Au terme de cet exposé, il semble nécessaire de s'interroger sur deux aspects présents dans le processus d'insertion sociale et professionnelle. Le premier est plus d'ordre pédagogique : quelle validité peut-on accorder à la notion de contrat lorsque celui-ci est proposé à des populations éprouvant des difficultés d'anticipation. Il n'est pas impossible de penser que le mécanisme contractuel qui oblige précisément une projection dans le futur ne soit pas bien adapté à ces personnes.

Le second point concerne l'allongement de la durée séparant la sortie de l'appareil scolaire de l'accès à l'emploi durable. On peut se demander, à l'écoute des nombreux entretiens que nous avons pu réaliser, si cet allongement n'ouvre pas la voie au développement de modes de socialisation à distance de l'école et du travail. Ainsi, exclus du marché de l'emploi "traditionnel", bon nombre de jeunes adultes s'installent dans une période d'indétermination durant laquelle ils s'habituent à passer le temps, en attendant que quelque chose se produise, sans vraiment chercher un travail.

Des positions sociales telles que l'attente d'insertion professionnelle et l'installation dans des statuts intermédiaires en retardant ce que les démographes appellent "l'établissement" (professionnelle, matrimoniale...) ne développent-elles pas ou bien une obligation d'adaptation à ce qu'on pourrait appeler des modes de survie hors du champ habituel de l'emploi, ou bien un renoncement à l'idée d'un avenir possible auquel cas l'attente devient une des "stratégies" possibles. Quoi qu'il en soit, dans l'un ou l'autre cas, plus le temps d'indétermination s'allonge, plus une éventuelle "réinsertion" dans le champ des pratiques sociales dominantes devient semble-t-il plus difficile et délicate.

**CONCLUSION GENERALE**

Au début de ce siècle, lorsque dans les faits et dans les mentalités, l'école s'acheminait vers plus de gratuité, de laïcité et d'obligation, il fallut bien se rendre à l'évidence des instituteurs. Des enfants manifestaient des difficultés de compréhension, des troubles de locution et perturbaient le bon ordonnancement des salles de classe. Permettre aux autres enfants de travailler et de mettre à la disposition de ces enfants, qui semblaient échapper à la normalité ambiante, des aides spécifiques, devint le double objectif au nom duquel on vit progressivement s'inventer un vaste dispositif de prise en charge médico-sociale. Les formes de la débilité s'inscrivirent dans la nosographie lorsque BINET et SIMON mirent au point les outils scientifiques qui servirent de base à la requalification psychomédicale de l'exclusion scolaire des enfants repérés désormais comme handicapés mentaux.

Parce que les systèmes d'exclusion sont toujours aussi des systèmes d'inclusion, on ne peut parler d'exclusion scolaire à propos du handicap mental sans évoquer la construction, entre le début du siècle et 1975, année du vote de la loi d'orientation sur les personnes handicapées, d'un appareil d'accueil et de traitement de ces enfants, à la frontière de l'école et de la médecine infantile. Des classes d'adaptation aux centres médico-psychopédagogiques, de la création des instituts médico-pédagogiques aux centres d'aide par ou pour le travail, entre l'école et le monde du travail, un vaste dispositif intermédiaire s'est constitué en près de 70 ans.

En évoquant ce mouvement ancien de recomposition des frontières entre le scolaire, le médical et le professionnel, notre propos n'est pas de procéder à une assimilation des populations. Les jeunes qui sortent de l'école en situation d'échec et qui de stages en emplois précaires empruntent des routes détournées pour tenter d'accéder à un emploi stable ne relèvent pas d'une approche médico-psychologique. Notre souci serait plutôt de mettre en évidence la possibilité de lire les situations dont nous avons rendu compte dans ce rapport à l'aide d'une structure, au sens où Michel FOUCAULT employait ce terme.

Des jeunes sortent de l'école en situation d'échec, c'est-à-dire d'incapacité d'atteindre l'ensemble des normes fixées en termes de quantité de savoir et d'apprentissage des mécanismes d'acquisition de ces savoirs. Ces jeunes arrivant sur le marché du travail ne se voient pas proposer d'emploi. Ce qui en d'autres temps et en d'autres lieux, l'Irlande du XIX<sup>ème</sup> siècle par exemple, aurait conduit à une vague d'émigration n'est plus accepté

socialement et politiquement. Une conjonction de mesures gouvernementales, d'interventions locales, d'actions émanant d'associations conduit à l'émergence de ce qui pourrait être lu comme une forme renouvelée d'intervention sociale. Nous ne disposons pas encore d'informations globales et suffisamment précises sur l'ampleur du dispositif de prise en charge des jeunes en situation intermédiaires mais force est de remarquer qu'il n'est que faiblement investi par les travailleurs sociaux classiques, assistantes sociales et éducateurs spécialisés. En revanche on semble y trouver une population, parfois elle même en rupture d'insertion mais disposant d'un capital culturel nettement plus élevé. Un nouveau groupe apparaît ainsi dans le champ des professions sociales dont l'histoire n'est pas close. Exclusion de l'école, non inclusion ou faible inclusion dans un marché du travail, création d'un tiers secteur composé d'institutions et de professionnels, à 7 ou 8 décennies d'écart un même mouvement se répète qui tend à recomposer les frontières entre l'école et la vie professionnelle. L'émergence des statuts intermédiaires proposée aux jeunes nous semble pouvoir être lue à l'aide de cette grille de lecture, reste à en mesurer la portée heuristique. Celle-ci nous semble pouvoir s'exprimer en terme d'approfondissement des systèmes théoriques mais également comme apport au renouvellement de l'analyse des politiques sociales.

A trop forcer le trait des similitudes, le risque existe de gommer les spécificités. Notons d'abord que dans le cas des statuts intermédiaires, à la différence de la prise en charge des handicaps, le critère de tri n'est pas psycho-médical mais l'aptitude de l'individu à exercer un travail, autrement dit son employabilité mesurée, non pas a priori, mais en situation. L'inscription dans un statut intermédiaire résulte d'un double échec à l'école et sur le marché du travail. Une seconde différence réside dans l'appréhension du mode de prise en charge. Très tôt, dans le cas du handicap, l'institution fermée, l'internat a été la forme de traitement privilégiée. Cette solution est inconcevable dans le cas des statuts intermédiaires et même le stage résidentiel ne fait pas recette. Si la structure exclusion-inclusion est la même, en revanche les modèles de référence ont changé. Le milieu ouvert a remplacé l'institution totalitaire au sens où GOFFMAN utilisait ce terme, la taille des dispositifs s'est infléchie et la victoire du "small is beautiful" est incontestable lorsque l'on considère la diversité des petites structures qui proposent aux jeunes leurs services.

Entre l'école et la stabilité d'un emploi, les statuts intermédiaires proposent trois positions : chômeurs, stagiaires et précaires. Ces trois positions sont indépendantes l'une de l'autre et ne forment pas un cursus obligé qui permettrait à un jeune ayant quitté l'école de se trouver au chômage, puis, après un temps plus ou moins long d'attente, de pouvoir s'inscrire dans un stage à la fin duquel il bénéficierait d'un contrat à durée déterminée,

lequel contrat serait transformé en contrat à durée indéterminée. Les chemins de l'insertion n'empruntent pas cette direction. L'exploitation de l'enquête Emploi de l'INSEE met en évidence l'existence de populations homogènes sur chacun des segments des statuts intermédiaires. Le niveau de formation, le sexe et l'âge déterminent principalement l'appartenance d'un jeune à l'un de ces segments, la situation familiale, le territoire de résidence et l'habitat avec la famille ou non, viennent compléter ces critères de différenciation des quatre groupes. Au terme de cette partie de la recherche, il apparaît nettement que la stratification des statuts intermédiaires recouvre une stratification sociale. Une hiérarchie s'établit entre les différents segments en fonction de la proximité à l'emploi stable. Ainsi, on retrouve, au niveau le plus bas, les chômeurs, puis les jeunes stagiaires, ensuite viennent les précaires pour terminer par les jeunes bénéficiant d'un emploi stable. L'étude des passages d'un segment à l'autre, étude réalisée à partir d'une centaine d'entretiens avec des jeunes, montre que les passages n'ont jamais la netteté des trajectoires ascendantes mais sont plutôt constitués par un ensemble de va-et-vient entre des segments proches. Cet examen retrouve et conforte, à un niveau relativement fin, l'ensemble des hypothèses avancées sur la reproduction des groupes sociaux et la faiblesse de la mobilité sociale.

De ce constat découle un premier paradoxe quant à l'utilisation du dispositif des stages comme outil des politiques sociales en direction des jeunes. S'adressant à des jeunes plutôt défavorisés de par leur absence de formation ou par un environnement familial plutôt dépourvu de ressources, il faut d'abord admettre qu'il est correctement ciblé et qu'il sélectionne, parmi l'ensemble des jeunes, une fraction de la population en réelle difficulté. Cette remarque laisse cependant de côté la situation des jeunes chômeurs qui est plus difficile. De ce point de vue, il serait tentant de proposer une extension de ces dispositifs à la population jeune en situation de chômage. Nous reviendrons plus loin, dans l'analyse des politiques sociales sur cet aspect. En revanche, le stage ne constitue pas un passage et marque entre le chômage et l'emploi, fut-il précaire, une transition inachevée. Créateur de ressources, le stage ne permet pas de stabiliser ces ressources autrement que par une course aux stages ou aux petits boulots.

Les mécanismes par lesquels s'opèrent ce tri parmi les jeunes leur restent opaques tant leur paraissent identiques les conditions sociales de leur vie quotidienne. Il est vraisemblable que les normes d'employabilité sont fortement présentes dans les représentations des personnes chargées de la gestion des dispositifs jeunes. Cette dimension qui reste à démontrer au moment de la sélection apparaît plus nettement dans l'apprentissage réalisé par les jeunes pendant le temps du stage. Pour décrire les causes de

leur situation défavorable, les jeunes stagiaires et chômeurs recourent à ce que nous avons appelé, à la suite des travaux de LE POULTIER, une norme d'internalité, les conduisant à expliquer par leurs manques de formation et leurs difficultés personnelles les raisons de leurs difficultés. Intériorisant une inemployabilité ressentie et vécue difficilement dans leurs rencontres avec les employeurs potentiels et les personnels chargés de la gestion des dispositifs, les jeunes appartenant aux milieux sociaux les plus en difficulté en viennent à occuper les positions les plus basses dans les statuts intermédiaires. Le contrôle social, si l'on veut redonner du lustre à cette problématique, ne fonctionne pas sur un mode de *deus ex machina* mais se développe tout au long des interactions qu'entretiennent entre eux les participants, occupant des positions différentes, d'un même système social.

Contrôle social et reproduction ne sont pas des problématiques bien nouvelles. Le fait qu'elles s'appliquent avec autant de facilité à l'analyse de la montée des statuts intermédiaires pourrait être révélateur de l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons à repenser dans des termes nouveaux les faits sociaux actuels. On peut aussi remarquer que ces deux problématiques constituent les moments forts d'une réflexion engagée en France dans les années 1965-1980 dans deux domaines particuliers : l'enseignement et le travail social. Il n'est peut-être pas anormal de retrouver ces problématiques justement dans ce secteur de l'accès à l'emploi des jeunes où s'articulent de nouveau les questions de l'action sociale et de la formation. Plus que notre difficulté à renouveler des problématiques, ce qui est en jeu dans cette réflexion sur les statuts intermédiaires réside, probablement, dans la récurrence des troubles de définition des frontières entre l'école et la vie professionnelle.

Confrontés à cette double exclusion du marché du travail et de l'école, les concepteurs des politiques sociales ont réagi en créant un dispositif d'inclusion, suivant en cela un modèle désormais classique dans le champ du social. Ce dispositif procure des ressources et une occupation du temps vacant, occupation caractérisée par de la formation, une fréquentation sporadique de l'univers professionnel et la possibilité de rencontrer d'autres jeunes et des personnes moins jeunes dans un cadre institutionnel. Ce dispositif ne prend en compte qu'une part des jeunes, relativement réduite, les autres, trois fois plus nombreux étant chômeurs, ou bien encore dans une situation de précarité. Ces derniers sont deux fois plus nombreux que les stagiaires selon les résultats de l'enquête Emploi. Au total, le pourcentage des jeunes de 16 à 24 ans disposant d'un emploi stable est voisin du pourcentage des jeunes dans les statuts intermédiaires. Du point de vue des chiffres, ce dispositif de prise en charge des jeunes est relativement marginal puisqu'il n'atteint que 3,8% de ces classes d'âge.

Nous avons vu que les jeunes de ces dispositifs se rapprochent par leurs caractéristiques sociales des jeunes chômeurs alors que les jeunes en situation de précarité sont plus proches des jeunes stables. Cela conforte l'idée que le dispositif-jeune, dans son ensemble, est plutôt bien orienté vers les jeunes dont la situation est la plus difficile, en indiquant toutefois qu'il opère un écrêtage dans cette population en fonction de l'employabilité, réelle ou supposée des jeunes. Sélectionnant les jeunes les plus proches de l'emploi, le dispositif jeune tente de convertir leurs capacités personnelles en emploi réel par une adjonction de formation et plus généralement de socialisation. Une ressource monétaire faible accompagne cet effort de conversion. Sans en avoir le nom et les mesures institutionnelles associées ce dispositif ressemble fortement à ce qu'est actuellement le mécanisme du Revenu Minimum d'Insertion. Pour avoir analysé dans le cadre d'une autre étude (CROUTTE, ILIAKOPOULOS, LEGROS, 1991) le fonctionnement du RMI, il nous semble que l'extension de celui-ci à la population des dispositifs jeunes marquerait un recul à la fois dans la perception des jeunes qui seraient renvoyés davantage sur une image de pauvreté, et dans la pratique même des dispositifs qui dans le cas du RMI présente certainement une intensité moindre que ce n'est le cas des actions des dispositifs jeunes.

Si l'extension du RMI ne semble pas constituer une solution envisageable de ces dispositifs-jeunes, leur devenir dépend, nous semble-t-il, des évolutions du marché du travail. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables. La première consiste à penser que le chômage des jeunes ou leurs difficultés d'insertion professionnelle sont étroitement liées à une conjoncture difficile. Une reprise de croissance suffirait alors à réduire la nécessité d'un appel aux dispositifs spécifiques pour les jeunes. Le constat fait ces trois dernières années d'une reprise de croissance ne permettant pas de résorber ce type de chômage laisse pessimiste sur la fiabilité de cette première hypothèse. Même si tel était le cas, il resterait à régler la situation des jeunes les plus éloignés du travail depuis de nombreuses années et se trouvant progressivement exclus définitivement du monde du travail, basculant alors à l'âge de 25 ans dans d'autres systèmes de prise en charge dont le RMI est un exemple possible.

On peut imaginer aussi que le recours à des formes d'emploi précaire fasse partie d'une stratégie de recomposition d'ensemble du marché du travail (ROSE, 1984) et serait alors un moyen d'aménager une transition entre une forme d'organisation dépassée par l'évolution économique, sociale ou technologique et un nouveau type de division du travail. Dans cette hypothèse, les statuts intermédiaires ne feraient que se développer et les dispositifs jeunes contribueraient à la gestion, pour les jeunes les moins qualifiés, de la transition professionnelle.

Quelle que soit l'hypothèse privilégiée, deux conclusions s'imposent. D'abord, on peut être assuré que la transformation des dispositifs jeunes en une forme de RMI ne serait pas de nature à réaliser une meilleure insertion professionnelle des jeunes engagés dans ses dispositifs. Ensuite, toute extension de ces dispositifs pourrait avoir deux effets. Le premier serait d'ordre qualitatif en accentuant le rendement de la conversion opérée par le dispositif sur les jeunes et cela supposerait de ne plus travailler exclusivement sur une amélioration de l'employabilité des jeunes mais de se préoccuper aussi de l'employabilité de l'entreprise (WUHL, 1991). Le second effet résiderait dans une attraction plus importante du dispositif sur la part des jeunes encore en situation de chômage. Dans ce cas, il est probable que les dispositifs jeunes élargiraient leurs critères d'employabilité lors du recrutement des jeunes. Elargissement n'est pas changement de logique et la situation des jeunes les plus éloignés de l'emploi ne trouverait pas pour autant de réponse à cette exclusion supplémentaire que constitue l'impossibilité d'accéder aux dispositifs jeunes.

Dans tous les cas de figure, la fraction la plus en difficulté des jeunes, actuellement au chômage, se retrouve hors des prises en charges institutionnelles ou des réseaux d'insertion professionnelle. La résorption de ce groupe constitue, au delà de la gestion des dispositifs jeunes l'enjeu essentiel de l'intervention des politiques sociales dans le champ des statuts intermédiaires.

Au delà de leur aspect holiste, les approches des politiques sociales en terme de contrôle social présentent l'inconvénient de négliger les effets des interventions reconnus comme valorisant par les acteurs eux-mêmes. A titre d'exemple, s'il est certain que l'allocation de parent isolé renforce la structure monoparentale, la ressource supplémentaire acquise à cette occasion par les mères isolées, plus rarement par les pères, offre une possibilité d'amélioration des conditions de vie.

Les mesures du dispositif-jeunes apportent des ressources financières dans le cadre des différentes rétributions proposées aux stagiaires. L'emploi précaire conduit également à l'obtention de ressources, limitées et irrégulières. A l'exception du chômage, les statuts intermédiaires permettent aux jeunes de compléter des ressources familiales où d'accéder à une autonomie à financement limité. Nous avons indiqué au cours de ce rapport le caractère non redistributif socialement de ces ressources.

Le transfert de ressources ne suffit pas pour rendre compte de l'ensemble des effets des statuts intermédiaires, et plus particulièrement de ceux du dispositif-jeunes. Un autre effet peut s'interpréter en terme de socialisation. La grande majorité des familles des jeunes

rencontrés au cours des entretiens est largement dépourvue de système relationnel assurant un relai sur le marché de l'emploi ou tout au moins la connaissance des portes d'entrées possibles sur ce marché. Le temps où le fils accédait à l'usine du père est bien révolu, les deux iraient plutôt ensemble pointer à l'ANPE. L'accès à l'emploi n'est pas le seul élément du monde du travail dont la transmission n'est plus assurée familialement, il faut aussi penser à l'absence de transmission de ce que Renaud SAINSAULIEU, après d'autres sociologues du travail, a appelé une culture ouvrière.

La socialisation au travail, ne semblant pas, ou peu, être assurée familialement, l'école, pour ces jeunes, ne vient pas en suppléance. La sortie de scolarité a plutôt été vécu sur le mode de l'échec ou, tout au moins, de la sélection à l'envers. Non seulement, le temps de l'école n'a pas été un temps de socialisation au travail mais il est probable que l'échec intériorisé a contribué à la formation d'une image négative de la formation et de l'intérêt de celle-ci dans une perspective de devenir professionnel.

Devant cette double carence, on peut accepter l'hypothèse de la construction au cours des dernières années d'un mécanisme collectif de socialisation au travail dont la logique serait de requalifier socialement, surtout, et professionnellement, un peu, une partie de la population jeune dont le calendrier de vie ne coïncide plus avec celui du secteur économique. Cette fonction de socialisation se développe selon plusieurs axes. Il s'agit d'abord d'aider les jeunes à acquérir une nouvelle image du travail intégrant l'instabilité non comme un risque mais comme un élément de base de toute activité professionnelle, il s'agit ensuite de leur proposer des images d'un avenir possible compatible avec les réalités du moment. Enfin cette socialisation qui excelle à créer des occasions de frôlement avec le monde du travail permet aux jeunes de se constituer un réseau d'employeurs potentiels et d'acquérir ainsi quelques savoirs-faire sociaux personnels.

Esquissée à l'occasion de nos rencontres avec des jeunes, l'analyse de ce que nous pensons être un nouveau réseau de socialisation reste à effectuer. Son efficience attendue en terme d'accession à l'emploi est trop limitée pour ne pas porter atteinte à son image et cette image dévalorisée aux yeux des jeunes et de bien des acteurs du monde professionnel empêche probablement qu'on en voie les intérêts et surtout la place réelle dans une société où les manières de devenir adulte se diversifient et s'entachent d'incertitudes.

**BIBLIOGRAPHIE**

Cette bibliographie ne présente que les ouvrages et articles cités dans le cours du rapport, une bibliographie plus développée sur la définition et les facteurs de l'insertion a été réalisée dans le cadre des travaux du département Evaluation des Politiques sociales du CREDOC, elle est disponible sous la référence :

LEGROS M., Penser l'insertion : méthodes et critères. contribution à une analyse des critères de l'insertion dans les réseaux de prise en charge de jeunes en difficulté. CREDOC, Cahier de recherche, n° 14, avril 1991, 84 p.

AUDIER F., Les recrutements des entreprises depuis quinze ans. in revue Economie et Statistique de l'INSEE, n°216, décembre 1988.

AVENTUR F., BOUQUILLARD O., TRIMOUILLE F., L'insertion des jeunes article, in Bilan de l'Emploi 1986. Dossiers statistiques du travail et de l'emploi, n°34-35, octobre 1987.

BAUER D., DUBECHOT P., Les moins de vingt ans sans qualification. conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion. Collection des rapports du CREDOC n°59, avril 1989.

BOURDIEU P., Questions de sociologie, les éditions de Minuit, Paris, 1980.

CERC, Protection sociale et pauvreté, collection des Documents, n° 88, 1 er trimestre 1988.

CORBEL P., B. BELLOC B., Emploi-chômage. l'éclatement. Economie et Statistique n°193-194, novembre-décembre 1986.

CROUTTE P., ILIAKOPOULOS T., LEGROS M., Panel RMI - CREDOC. points de départ. CREDOC, Coll. des rapports, n° 98, avril 1991, 155 p.

DUBAR C., L'autre jeunesse. jeunes stagiaires sans diplôme, coll. Mutations/Sociologie, Presses Universitaires de Lille, 1987.

DUPRE J.P., PASCAUD E., SIMONIN B., Pauvreté-précarité, tentatives de mesure, diversité des recours à l'aide sociale. Collection des Rapports du CREDOC, février 1986.

DUSSERT F., Les emplois temporaires, Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, n° 60, juin 1990.

ELBAUM M., Stages, emploi et salaires d'embauche. L'insertion des jeunes à quel prix ?, in Economie et Statistiques, juin 1988.

GORCE G. de la, Le logement des plus démunis - Essai d'évaluation de la pauvreté-précarité dans le Val-de-Marne. Collection des Rapports du CREDOC, n° 39, juillet 1988.

GUASCO G., Les formations en alternance des jeunes, S.E.S du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, n° 59, avril 1990.

INSEE, Données Sociales 1990.

JOIN-LAMBERT E., VINEY X., L'insertion des jeunes à la sortie de l'école entre 1983 et 1987. in revue Economie et Statistique de l'INSEE, n°216, décembre 1988.

LACROIX T., Le marché du travail dans les années 1980. INSEE, Données Sociales 1990.

LE BRAS H., L'interminable adolescence ou les ruses de la famille, in revue Débat, N°25, Gallimard, mai 1983.

MACLOUF P., L'insertion, un concept flou, intervention au séminaire de socio-économique J. DUMONTIER du CREDOC, juin 1990.

OFFREDI C., L'insertion, questions méthodologiques, rapport de recherche pour le Ministère des Affaires Sociales, CEPES, juillet 1990. 70 p.

PASCAUD E., SIMONIN B., Impact des politiques de formation et d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, Collection des Rapports du CREDOC, n° 31, décembre 1987.

Premières informations, S.E.S du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, n° 96, août 1988.

RIGAUDIAT J., La lutte contre le chômage des jeunes, article paru dans revue de l'ANPE : Grand Angle sur l'emploi, n°3, avril 1988.

ROSE J., En quête d'emploi in Economica, Paris, 1984.

ROUSSEL L., GIRARD A., Régimes démographiques et âges de la vie, in Les âges de la vie, Cahier de l'I.N.E.D., n°96, P.U.F., 1982.

SAINSAULIEU R., sociologie de l'organisation et de l'entreprise, Paris, P.F.N., Dalloz, 1987, 390 p.

SCHWARTZ B., L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, Paris, La documentation Française, 1981.

## **A N N E X E S**

**LISTE DES SIGLES UTILISES**

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENTRETIENS**

**GUIDE D'ENTRETIEN**

## LISTE DES SIGLES UTILISES

A.F.D.	Allocation de Fin de Droits
A.F.P.A.	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
A.N.P.E.	Agence Nationale Pour l'Emploi
A.S.S.	Allocation de Solidarité Spécifique
B.E.P.	Brevet d'Enseignement Professionnel
C.A.P.	Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.C.I.P.	Certificat de Capacité à l'Insertion Professionnelle
C.D.D.	Contrat à Durée Déterminée
C.E.E.	Communauté Economique Européenne
C.E.F.	Contrat Emploi Formation
C.E.R.C.	Centre d'Etudes sur les Revenus et les Coûts
C.E.R.E.Q.	Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications
C.F.A.	Centre de Formation d'Apprentis
C.F.G.	Certificat de Formation Générale
C.F.I.	Contrat de Formation Individualisé
C.I.P.P.A.	Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance
C.O.T.O.R.E.P.	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
C.P.A.	Classe Préparatoire à l'Apprentissage
C.P.P.N.	Classe Pré-Professionnelle de Niveau
D.E.P.	Direction de l'Evaluation et de la Prospective du Ministère de l'Education Nationale
F.J.T.	Foyer de Jeunes Travailleurs
F.N.E.	Fonds National pour l'Emploi
F.P.C.	Formation Professionnelle Continue
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
L.E.P.	Lycée d'Enseignement Professionnel
M.L.	Mission Locale
P.A.I.O.	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation
P.I.L.	Programme d'Insertion Locale
P.N.E.	Pacte National pour l'Emploi
R.M.I.	Revenu Minimum d'Insertion
S.E.S.	Section d'Education Spécialisée

S.I.V.P.	Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle
S.M.I.C.	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
S.O.A.	Stage d'Orientation Approfondie
S.P.E.	Stage de Préparation à l'Emploi
S.P.E.R.	Stage de Préparation à l'Emploi Renforcé
S.R.A.	Stage de Réinsertion en Alternance
T.U.C.	Travaux d'Utilité Collective
U.N.E.D.I.C.	Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENTRETIENS REALISES

N°	Prénom	Sexe	Age	Situation	Situation	Formation
A1	Frédéric	M	21	Stg remise à niveau	3ème SES	Saint-Nazaire
A2	Sabine	F	22,5	Stg remise à niveau	4ème SES	Saint-Nazaire
A3	Nathalie	F	22	Stg remise à niveau	3ème SES	Saint-Nazaire
A4	Gabrielle	F	20	Stg remise à niveau	3ème SES	Saint-Nazaire
A5	Klidja	F	23	Stg remise à niveau	3ème Algérie	Saint-Nazaire
A6	Lydie	F	23	Crédit formation	4ème CPPN	Saint-Nazaire
A7	Bruno	M	20	Crédit formation	4ème SES	Saint-Nazaire
A8	Corinne	F	21	Crédit formation	1 an CAP	Saint-Nazaire
A9	Sylvie	F	20	Crédit formation	3ème Techno	Saint-Nazaire
A10	Monsouria	F	23	Crédit formation	3ème	Saint-Nazaire
A11	Chrystèle	F	23	Crédit formation	3ans CAP	Saint-Nazaire
A12	Bruno	M	20,5	SIVP	3ème SES	Saint-Nazaire
A13	Carole	F	21	SIVP	BEP Compta	Saint-Nazaire
A14	Christine	F	22,5	SIVP	3 ans CAP	Saint-Nazaire
A15	Dominique	M	21	SIVP	2 ans apprenti	Saint-Nazaire
A16	Christian	M	22	SIVP	3ème SES	Saint-Nazaire
A17	Laurent	M	23	SIVP	BEP Micro méca	Saint-Nazaire
B1	Sylvie	F	23	Stage ANPE	BEP assurance	Amiens
B2	Johnny	M	21	Crédit formation	CPPN	Amiens
B3	Lacher	M	19,5	Crédit formation	3ème	Amiens
B4	Falika	F	21	Crédit formation	1 an CAP	Amiens
B5	Eric	M	23	Crédit formation	3ème SES	Amiens
B6	Myriam	F	21	TUC	CAP coiffure	Amiens
B7	Frédéric	M	20	Remise à niveau	4ème prépa	Amiens
B8	Philippe	M	22	Stg AFPA 9 mois	3ème	Amiens
B9	Didier	M	23	Remise à niveau	CPPN	Amiens
B10	Jean-Michel	M	23	Crédit format. AFPA	3 ans CAP	Amiens
B11	Yannick	M	21	Crédit format. AFPA	Niveau CAP	Amiens
B12	Christophe	M	23	Crédit format. AFPA	2 ans CAP	Amiens
B13	Amed	M	21	Crédit format. AFPA	2ème année BEP	Amiens
B14	Laurence	F	23	Remise à niveau	4ème SES	Amiens
B15	Alain	M	21	Remise à niveau	CPPN	Amiens
B16	Moïse	M	23	Remise à niveau	3ème SES	Amiens

B17	Chrystèle	F	22	TUC	1 an BEP	Amiens
B18	Nathalie	F	23	Crédit formation	3ème	Amiens
B19	Mohamed	M	20	Crédit formation	5ème	Amiens
C1	Christian	M	23	Intérim	2 ans CAP	Saint-Nazaire
C2	Jacky	M	23	Intérim	3ème	Saint-Nazaire
C3	Franck	M	23	Intérim	CPA	Saint-Nazaire
C4	Stéphane	M	21	Intérim	2 ans CAP	Saint-Nazaire
C5	Liliane	F	22	Intérim	2 ans CAP	Saint-Nazaire
C6	Emmanuelle	F	22	CDD auxiliaire de vie	CAP	Saint-Nazaire
C7	Ivan	M	20	Intérim	CAP-BEP	Saint-Nazaire
C8	Stéphanie	F	20	CDD	Niveau CAP	Saint-Nazaire
C9	Joël	M	21	Intérim	3ème	Saint-Nazaire
C10	Christèle	F	21	CDD	CAP Compta	Saint-Nazaire
C11	Stéphano	M	20	Intérim	4ème&	Saint-Nazaire
C12	Franck	M	21	Travail au noir	5ème	Saint-Nazaire
C13	Pascal	M	22	CDD	CAP-BEP	Saint-Nazaire
C14	Christine	F	23	Intérim	CAP	Saint-Nazaire
C15	David	M	21	Travail au noir	4ème	Saint-Nazaire
C16	Christophe	M	22	Intérim	CAP	Saint-Nazaire
D1	Fred	M	21	Intérim	3ème	Amiens
D2	Delphine	F	20	CDD	3ème	Amiens
D3	David	M	23	Intérim	CAP	Amiens
D4	Evelyne	F	20	CDD	BTA	Amiens
D5	Chrystèle	F	22	CDD	Bac G2	Amiens
D6	Isabelle	F	20	Intérim	CAP-BEP	Amiens
D7	David	M	21	CDD	BEP	Amiens
D8	Marie-Cath.	F	21	CDD	BEP	Amiens
D9	Jean-Paul	M	22	Intérim	4ème SES	Amiens
D10	Franck	M	21	CDD	2 ans CAP	Amiens
D11	David	M	20	contrat emploi solid.	2 ans CAP	Amiens
D12	Eddy	M	22	Intérim	3ème CES	Amiens
D13	Corinne	F	23	Intérim	3ème SES	Amiens
D14	Murielle	F	23	Contrat qualification	CAP-BEP	Amiens
D15	Christine	F	20	Intérim	CAP-BEP	Amiens
D16	Françoise	F	23	Contrat emploi solid.	3ème SES	Amiens
E1	Gautier	M	22,5	Chômage	1ère G	Saint-Nazaire
E2	Nadia	F	21	Chômage	CAP	Saint-Nazaire

E3	Abdalla	M	21	Chômage	3ans CAP	Saint-Nazaire
E4	Jean-Michel	M	23,5	Chômage	4ème CPPN	Saint-Nazaire
E5	Nathalie	F	21	Chômage	2 ans BEP	Saint-Nazaire
E6	Jean-Yves	M	21	Chômage	1 an BEP	Saint-Nazaire
E7	François	M	22	Chômage	1 an CAP	Saint-Nazaire
E8	Isabelle	F	22	Chômage	3ème SES	Saint-Nazaire
E9	Fouzia	F	21	Chômage	CAP	Saint-Nazaire
E10	Isabelle	F	23	Chômage	1 an BEP	Saint-Nazaire
E11	Patrick	M	23	Chômage	3ème SES	Saint-Nazaire
E12	Nathalie	F	23	Chômage	1 an BEP	Saint-Nazaire
E13	Josée	F	23	Chômage	2 ans CAP	Saint-Nazaire
E14	Marie-Lucie	F	21	Chômage	3 ans CAP	Saint-Nazaire
E16		M	21	Chômage	BEP	Saint-Nazaire
E17	Nathalie	F	21	Chômage	1 an CAP	Saint-Nazaire
E18	Linda	F	20	Chômage	3ème CAP	Saint-Nazaire
F1	Henry	M	22	Chômage	3ème SES	Amiens
F2	Isabelle	F	23	Chômage	3ème SES	Amiens
F3	Fanny	F	22,5	Chômage	3ème SES	Amiens
F4	Bruno	M	22	Chômage	3ème SES	Amiens
F5	Graziella	F	23	Chômage	5ème SES	Amiens
F6	Hélène	F	22	Chômage	3ème SES	Amiens
F7	Claude	F	20	Chômage	2 ans CAP	Amiens
F8	Franck	M	21	Chômage	2 ans CAP	Amiens
F9	Bruno	M	22	Chômage	2 ans CAP	Amiens
F10	Pascale	F	21	Chômage	2 ans BEP	Amiens
F11	Christèle	F	20	Chômage	BEP	Amiens
F12	Christèle	F	20	Chômage	1 an BEP	Amiens
F13	Faïza	F	21	Chômage	Terminale	Amiens
F14	Marielle	F	22	Chômage	BEP-CAP	Amiens
F15	Catherine	F	23	Chômage	CM2	Amiens

## REPARTITION DES ENTRETIENS SELON LE SITE ET LA CATEGORISATION DES JEUNES

Sites	Stagiaires	Précaires	Chômeurs	TOTAL
AMIENS	19	16	15	50
St-NAZAIRE	17	16	17	50
TOTAL	36	32	32	100

## REPARTITION DES ENTRETIENS SELON LE SEXE ET LA CATEGORISATION DES JEUNES

Sexe	Stagiaires	Précaires	Chômeurs	TOTAL
Masculin	19	18	11	48
Féminin	17	14	21	52
TOTAL	36	32	32	100

## REPARTITION DES ENTRETIENS SELON L'AGE ET LA CATEGORISATION DES JEUNES

Age	Stagiaires	Précaires	Chômeurs	TOTAL
20 ans	7	8	4	19
21 ans	10	9	11	30
22 ans	6	7	9	22
23 ans	13	8	8	29
TOTAL	36	32	32	100

## GUIDE D'ENTRETIEN

### Etat-civil

Age

Sexe

Lieu d'habitation

Situation présente : Stagiaire, Intérimaire, Chômeur

(durée, lieu, rémunération éventuelle de cette situation)

### L'itinéraire scolaire

Age de sortie de l'école

Date de la sortie de l'école (mois année)

Dernière classe fréquentée et diplôme préparé

Raisons à l'origine de cette interruption des études

Difficultés rencontrées au cours de la scolarité et moment où ces difficultés ont commencé

Qualité du souvenir scolaire

### L'itinéraire extra-scolaire

*Description des situations successives depuis la fin des études*

*Rapports à l'emploi :*

A-t-il cherché un emploi ? (description des tentatives, essais, expériences, recherches ...)

Que signifie avoir un travail, avoir un vrai boulot ?

Quels étaient vos rapports avec vos employeurs ?

*Les dispositifs d'insertion :*

A-t-il suivi un dispositif d'insertion ? (stage, formation ?)

Mode du choix de ce dispositif

A-t-il à un moment donné quitté le dispositif ? Pour quels motifs ?

Pour quelles raisons y-est-il éventuellement revenu ?

Quels changements, le stage a pu lui apporter ?

Quel est son jugement sur l'intérêt des positions intermédiaires qu'il occupe ou qu'il a pu occuper ?

Quelles sont les conditions minimales pour qu'il accepte une activité "intermédiaire" ?

*Les organismes d'insertion :*

Par quels organismes est-il passé, s'il a fait ou fait actuellement un stage ou une formation ?

Quels ont été ses contacts avec les organismes présents sur la zone ? Leur utilité ? Pourquoi ? Une personne de l'organisme l'a-t-il particulièrement aidé ?

*Le travail intérimaire :*

A-t-il déjà entendu parler du travail intérimaire ?

Est-il déjà passé par une agence intérimaire ? Quel travail, quelles expériences ?

*Quel choix ferait-il entre chômage, stage ou formation, emploi précaire ? Pourquoi ?*

Les rapports avec la famille :

Nombre de frères et soeurs, parcours scolaires et situations présentes de ces derniers

Professions des parents

Vit-il seul, chez ses parents ou en couple ?

S'il vit chez ses parents, Quels sont ses rapports avec eux ?

Comment s'est passé le départ du domicile familial, s'il a eu lieu ?

Ses parents interviennent-ils dans ses décisions en matière de formation ou d'emploi ?

Problèmes rencontrés dans la situation actuelle :

Quels sont les éventuels problèmes rencontrés dans son couple ou sa famille et relativement à ses projets d'avenir, en lien avec sa situation professionnelle ?

A-t-il des difficultés financières ?

Au sujet de l'argent :

A-t-il de l'argent ? Origine ?

Combien faut-il pour vivre seul ? En couple ? Chez ses parents ?

Donne-t-il de l'argent à ses parents ?

Ses parents lui donnent-ils de l'argent ? Est-ce une source de conflit, de dispute ?

Reçoit-il des aides de la part d'autres membres de la famille ? De la part de personnes extérieures à la famille ?

Quelles sont ses activités de loisirs ?

Descriptif des sorties et loisirs, des personnes avec lesquels il les partage ...

**"Finalement" :**

Selon vous, aujourd'hui, pourquoi les jeunes ne trouvent pas de travail ?

Selon vous, pourquoi vous, vous ne trouvez pas de travail ?

Comment vous voyez-vous dans deux ou trois ans ?

# CAHIER DE RECHERCHE

## Récemment parus :

Enquête sur mémoires - Etudes et Recherches dans le secteur social : Lexicographie de la littérature grise en action sociale - Volume 1, par Séverine Binard, Michel Legros, N° 12, Mars 1991.

Construction d'un corpus et perte d'information en analyse lexicale : méthodes et pratiques, par Sébastien Lion, sous la direction de Saadi Lahlou, N° 13, Avril 1991.

Penser l'insertion - Méthodes et critères : Contribution à une analyse des critères de l'insertion dans les réseaux de prise en charge des jeunes en difficulté, par Michel Legros, N° 14, Avril 1991.

L'analyse propositionnelle du discours, par Michel Messu, N° 15, Mai 1991.

Classification dichotomique descendante par Sébastien Lion, N° 16, Mai 1991.

Pratiques exemplaires ou exemples de pratiques : l'évaluation dans le secteur social aux Etats-Unis - Analyse de monographies présentées dans "Evaluation Review" et dans "Evaluation and the health professions", par Patricia Croutte, Michel Legros, N° 17, Juillet 1991.

Etude de l'opinion et enquêtes de référence : Aspects théoriques, méthodologiques et informatiques (Soutenance : Avril 1988), par Anastassios Iliakopoulos, N° 18, Septembre 1991.

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

# CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie